



MINISTÈRE DU PLAN
ET DE LA COORDINATION DE L'AIDE
AU DÉVELOPPEMENT



FONDS POUR LA
CONSOLIDATION DE
LA PAIX



NATIONS UNIES
RD CONGO

Evaluation finale du projet « Appui à la Prévention de la Violence Électorale (PREVEL) dans les provinces du Haut-Katanga, du Lualaba et du Kasai-Central en République Démocratique du Congo »

Rapport de l'évaluation finale du projet

Objet de l'évaluation	Evaluation finale du projet « Appui à la Prévention de la Violence Électorale (PREVEL) dans les provinces du Haut-Katanga, du Lualaba et du Kasai-Central en République Démocratique du Congo » (PBF/COD/B-11), 2023-2024
Période	Avril-Juillet 2025
Pays	République Démocratique du Congo
Région	Afrique centrale
Evaluateur	ZIDA Yemdaogo, Consultant indépendant / yn.zida@gmail.com
Version du document	Finale

Juillet 2025



INFORMATION SUR LE PROJET

Titre du projet	Projet d'Appui à la Prévention de la Violence Électorale (PREVEL)
Pays	République Démocratique du Congo : Haut Katanga, le Lualaba et le Kasai Central
Bailleur	Peacebuilding Fund (PBF)
Récepteurs	PNUD, ONU FEMMES et UNESCO
Budget total	USD 2,000,000
Durée	1/05/2023 – 31/05/2025
Objectif global	Contribuer à l'organisation d'élections apaisées à travers le renforcement de l'engagement et des capacités des parties prenantes cibles en lien avec la prévention des violences électorales avant, pendant et après le scrutin dans les provinces du Haut-Katanga, du Kasai Central et du Lualaba.
Composantes (axes, effets, produits)	<p>Résultats attendus du Projet</p> <p>Résultat 1 : Les parties prenantes au processus électoral dans les 3 provinces cibles utilisent efficacement et de manière inclusive les mécanismes de concertation, de dialogue, de plaidoyer et de résolution des conflits au niveau provincial et local pour réduire les tensions et prévenir les conflits électoraux avant, pendant et immédiatement après les élections.</p> <p>Résultat 2 : Les organisations de la société civile, y compris les organisations des femmes, des jeunes et les médias, sont renforcées et capables de jouer leur rôle dans la promotion d'un environnement pacifique avant, pendant et après les élections.</p> <p>Résultats du SDCF / UNDAF auxquels le Projet contribue Axe 1 UNSDCF 2020-2024 – « Consolidation de la paix, respect des droits humains, protection des civils, cohésion sociale et démocratie » - et en particulier l'Effet 1.1 : « La prévalence de la violence et des conflits armés est réduite et la sécurité des personnes et des biens est améliorée en particulier les personnes vulnérables, les femmes et les jeunes »/Produit 1 3.2 : « Des élections libres, transparentes et démocratiques sont organisées conformément au cadre législatif, à tous les niveaux, et dans un environnement sécurisé ».</p> <p>ODD auxquels le Projet contribue ODD 5 « Égalité entre les sexes; ODD 16 Paix, justice et institutions efficaces ».</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Intérieur, Ministère du Genre, Famille et Enfant, CENI, CSAC, Divisions provinciales du genre - Commission Épiscopale Justice et Paix de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (JPC/CENCO), Commission Justice, Paix et Sauvegarde de la Création de l'Eglise du Christ au Congo (CJPSC-ECC), Femmes Main dans la Main pour le Développement Intégral, (FMMDI)

REMERCIEMENTS

Le consultant chargé de l'évaluation du projet d'Appui à la Prévention de la Violence Électorale (PREVEL) en République Démocratique du Congo adresse ses vifs remerciements aux équipes du PNUD, UNESCO et ONU Femmes, consortium en charge de ce projet, aux membres du Groupe de Référence de suivi technique de l'Evaluation pour leurs conseils et orientation qui ont permis la réalisation de cette mission d'évaluation.

L'évaluateur traduit toute sa gratitude aux équipes des trois Agences des Nations Unies récipiendaires du projet et aux ministères et institutions publics directement impliqués dans la mise en œuvre du projet (Ministère de l'Intérieur, Ministère du Genre, Famille et Enfant, CENI, CSAC) au niveau central à Kinshasa et dans les trois provinces du Haut Katanga, Lualaba et Kasai Central pour leur disponibilité et leur participation aux entretiens lors de la collecte de données.

A tous les partenaires de mise en œuvre du projet PREVEL notamment la Commission Épiscopale Justice et Paix de la Conférence épiscopale nationale du Congo (JPC/CENCO), l'Organisation Non Gouvernementale Femme Main dans la Main pour le Développement Intégral (FMMDI-ONG), L'Église du Christ au Congo (ECC) et son partenaire la Coordination Congolaise pour l'Education à la paix et à la Non-violence (CCD) l'évaluateur traduit toute sa gratitude.

Le consultant réitère sa gratitude à tous les partenaires, et à toutes les femmes et hommes bénéficiaires du projet, rencontrés dans les trois provinces de mise en œuvre qui ont accepté discuter de la mise en œuvre, des succès et des défis du projet PREVEL.

TABLES DES MATIERES

INFORMATION SUR LE PROJET	ii
REMERCIEMENTS.....	iii
TABLES DES MATIERES.....	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
ABREVIATIONS ET ACRONYMES	vii
I. RESUME EXECUTIF.....	1
II. INTRODUCTION.....	7
2.1. Situation géographique et démographique.....	7
2.2. Organisation politique et administrative.....	7
2.3. Situation économique et sociale Situation économique et sociale.....	7
2.4. Cadre institutionnel et règlementaire d'organisation des élections	8
2.5. Prévention des conflits électoraux	8
III. DESCRIPTION DE L'INTERVENTION/PROJET.....	10
3.1. Budget du Projet	10
3.2. Cadre de résultat du projet	10
3.3. Principaux partenaires du Projet et leurs rôles dans l'évaluation	11
IV. CHAMP ET OBJETIFS DE L'EVALUATION.....	13
4.1. But de l'évaluation.....	13
4.2. Objectifs de l'évaluation.....	13
4.3. Portée de l'évaluation	13
4.4. Critères et questions de l'évaluation.....	14
V. APPROCHE ET METHODES DE L'EVALUATION	17
5.1. Approche de l'évaluation.....	17
5.2. Méthodes et outils de collecte de données.....	17
5.3. Outils de collecte de données.....	19
VI. Analyse des données.....	20
6.1. Critères de notation des performances.....	20
6.2. Gestion de l'évaluation et assurance qualité du rapport d'évaluation	20
6.3. Considérations éthiques et contraintes de l'évaluation.....	20
6.4. Mise en œuvre de l'évaluation.....	21
VII. CONSTATATIONS.....	22
7.1. Cohérence	22
7.1.1. Alignement du projet avec les priorités nationales.....	22
7.1.2. Alignement du projet sur les ODD et la stratégie pays du PNUD.....	22
7.1.3. Politiques et stratégies nationales dans le domaine du projet PREVEL.....	24
7.2. Pertinence.....	26
7.2.1. Pertinence par rapport à des projets antérieurs	26
7.2.2. Ciblage géographique, choix des bénéficiaires et des partenaires de mise en œuvre.....	27
7.2.3. Avantage comparatif des Agences récipiendaires et modalités d'exécution.....	31
7.2.4. Théorie du changement et cadre de résultats	32
7.3. Efficacité.....	33
7.3.1. Analyse quantitative des indicateurs du projet	33
7.3.2. Domaines dans lesquels le projet PREVEL a accompli le plus des réalisations	36
7.3.3. Principaux facteurs de succès	38
7.3.4. Domaines dans lesquels le projet a connu moins de succès	38
7.3.5. Autres contraintes rencontrées dans la mise en œuvre du projet.....	39

7.3.6. Contribution du projet PREVEL à l'atteinte des produits du CPD 2020-2024	41
7.4. Efficience	42
7.4.1. Utilisation des ressources financières	42
7.4.2. Efficacité de la stratégie de mise en œuvre adoptée	43
7.4.3. Efficacité des partenariats établis.....	44
7.4.4. Efficacité du dispositif de Suivi-Evaluation	44
7.5. Prise en compte des droits humains et du genre	45
7.5.1. Niveau de prise en compte des droits humains.....	45
7.5.2. Niveau de prise en compte du genre	46
7.6. Programmation sensible au conflit et effets catalytiques.....	50
7.6.1. Programmation sensible aux situations de conflit	50
7.6.2. Effets catalytiques.....	50
7.7. Durabilité	51
7.7.1. Risques susceptibles de compromettre la durabilité/viabilité des résultats	52
7.7.2. Contribution des politiques nationales et des mécanismes de coordination à la durabilité.....	52
7.7.3. Rôle des partenariats établis ou renforcés à contribuer à la durabilité des résultats.....	53
7.7.4. Interventions et bonnes pratiques documentées pour les projets futurs.....	53
VIII. CONCLUSIONS.....	55
8.1. Principales conclusions de l'évaluation	55
8.2. Leçons apprises/enseignements tirés	56
IX. Recommandations.....	57
X. ANNEXES	59
Annexe 1 : Bibliographie	59
Annexe 2 : Chronogramme de la mission de l'évaluation.....	60
Annexe 3 : Participants aux entretiens et discussions de groupes	61
Participants aux entretiens au niveau des partenaires du Projet	61
Annexe 4 : Questions d'évaluation et changements proposés	63
Annexe 5 : Matrice de l'évaluation.....	67
Annexe 6 : Critères de notation des performances du projet	77
Annexe 7 : Demande de consentement éclairé pour les entretiens et discussions de groupe ...	78
Annexe 8 : Guides d'entretien	79
Annexe 9 : Termes de Référence de l'évaluation	89

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Résultats et produits du projet PREVEL.....	11
Tableau 2 : Rôles des parties prenantes dans l'évaluation et utilisation possible des résultats de l'évaluation.....	12
Tableau 3 : Questions d'évaluation et changements proposés.....	14
Tableau 4 : Echantillon des participants aux entretiens au niveau des partenaires du Projet.....	18
Tableau 5 : Echantillon des participants aux entretiens au niveau décentralisé et communautaire.....	19
Tableau 6 : Techniques et outils de collectes de données.....	19
Tableau 7 : Matrice des résultats du projet.....	34
Tableau 8 : Contribution du projet PREVEL au CPD et aux ODD.....	41
Tableau 9 : planification financière et ressources financières mobilisées.....	42
Tableau 10 : Participation des organisations de la société civile de promotion des droits des femmes.....	47
Tableau 11 : Notation selon les critères d'évaluation.....	55

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

CCD	Coordination Congolaise pour l'Education à la paix et à la Non-violence
CENI	Commission Electoral Nationale Indépendante
CNDH	Commission Nationale de Droits de l'Homme
CPD	Country Programme Document
CSAC	Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication
ECC	Eglise du Christ du Congo
FMMDI	Femmes Main dans la Main pour le Développement Intégral
GEWE	Gender Equality and Women's Empowerment (Égalité des sexes et autonomisation des
GRE	Groupe de Référence de l'Evaluation
JPC/CENCO	Commission Épiscopale Justice et Paix de la Conférence Episcopale Nationale du Congo
ODD	Objectif de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU FEMMES	Agence des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
OSC	Organisations de la Société Civile
PACE	Projet d'Appui au Cycle Electoral
PBF	Peacebuilding Fund (Fonds pour la consolidation de la paix)
PNC	Police Nationale Congolaise
PND	Plan National de Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNS	Plan National Stratégique de Développement.
PREVEL	Projet d'Appui à la Prévention de la Violence Électorale
RD Congo	République Démocratique du Congo
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SGCVE	Salle Gestion des Cas de Violences Electorales
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'Education, la Science et la Culture
VBG	Violence Basée sur le Genre
SNU	Système des Nations Unies

I. RESUME EXECUTIF

Présentation du projet

D'un montant de deux millions de dollars (\$ 2,000,000) et d'une durée totale de vingt-quatre (24) mois (pour une durée initiale de 18 mois), le projet d'Appui à la Prévention de la Violence Électorale (PREVEL) dans les provinces du Haut-Katanga, du Lualaba et du Kasai-Central en République Démocratique du Congo (RD Congo) a été financé par le Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (PBF).

Le projet PREVEL a été mis en œuvre conjointement par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la Science et la Culture (UNESCO) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes).

Le projet PREVEL a eu pour but d'appuyer le Gouvernement de la RD Congo pour l'organisation d'élections apaisées à travers le renforcement de l'engagement et des capacités des parties prenantes cibles en lien avec la prévention des violences électorales avant, pendant et après le scrutin dans les provinces du Haut-Katanga, du Kasai Central et du Lualaba.

Le projet visait deux principaux résultats :

- **Résultat 1** : Les parties prenantes au processus électoral dans les 3 provinces cibles utilisent efficacement et de manière inclusive les mécanismes de concertation, de dialogue, de plaider et de résolution des conflits au niveau provincial et local pour réduire les tensions et prévenir les conflits électoraux avant, pendant et immédiatement après les élections.
- **Résultat 2** : Les organisations de la société civile, y compris les organisations des femmes, des jeunes et les médias, sont renforcées et capables de jouer leur rôle dans la promotion d'un environnement pacifique avant, pendant et après les élections.

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation finale du projet PREVEL vise les objectifs suivants :

- 1) Apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité du projet ainsi que la qualité des produits par rapport à ce qui a été prévu initialement tout en mettant en exergue leur cohérence et alignement aux priorités locales, provinciales et nationales ;
- 2) Mesurer les progrès réalisés vers l'atteinte des produits et effets escomptés ;
- 3) Recueillir et juger de la perception qu'ont les parties prenantes (bailleurs, personnel du projet, bénéficiaires, les membres de la communauté, les partenaires de mise en œuvre, les autorités locales, ...) sur les réalisations du Projet ;
- 4) Evaluer la contribution du Projet à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et à renforcer la participation des femmes et des jeunes dans le processus démocratique ;
- 5) Evaluer la contribution du Projet à Prévenir et anticiper les violences électorales faites aux femmes avant, pendant et après les élections
- 6) Evaluer la contribution du Projet à Prévenir et anticiper sur l'amélioration du cadre légal à travers la mise en œuvre des leçons, bonnes pratiques et recommandations issues de la mise en œuvre du PREVEL pour améliorer la participation politique des femmes et des jeunes
- 7) Evaluer la contribution du Projet à Anticiper et mener des actions pour adresser les causes profondes des violences électorales faites aux femmes et lutter contre la désinformation, la mésinformation et les discours de haine ;

- 8) Evaluer la manière dont les rapports sociaux entre les hommes et les femmes sont affectés à la suite des interventions et cerner les perspectives de ses transformations à long terme ;
- 9) Identifier et documenter les enseignements clés tirés et les bonnes pratiques sur les thématiques liées notamment au genre, au système de gouvernance, à la résilience ;
- 10) Formuler des recommandations aux Agences des Nations Unies et au Gouvernement de la RD Congo en vue de contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des violences électorales et des droits de l'Homme et aux acteurs nationaux.

Méthodologie

Les critères d'évaluation utilisées sont : la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité, le genre, les droits humains, effets catalytiques et sensibilité aux conflits.

La méthodologie d'évaluation utilisée comprend : une revue documentaire, des entretiens individuels, des focus groups et des observations sur le terrain.

Au total 34 entretiens ont été conduits dont :

- 14 entretiens individuels ont été menés au niveau des partenaires institutionnels du Projet à Kinshasa et dans les provinces d'intervention.
- 17 entretiens individuels ont été conduits au niveau des partenaires de mise en œuvre du projet et des bénéficiaires dans les 3 provinces d'intervention.
- 03 discussions en groupes (Focus Groups Discussions (FGD)) ont été animés avec des jeunes, des hommes et femmes impliqués dans le pays en tant que médiateurs/médiatrices.

Principales constatations

Cohérence

Le projet PREVEL répond aux attentes de cohérence car aligné sur les priorités nationales en matière de cohésion sociale et de prévention des conflits électoraux déclinés notamment à travers le Pilier II du Plan National Stratégique de Développement (PNSD, 2019-2023) de la RD Congo qui vise le « renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la paix ».

Le projet a contribué aux Objectifs de Développement Durable (ODD) notamment les ODD 16 « Paix, justice et institutions efficaces », ODD 5 « Égalité entre les sexes » et ODD 4 « Education de qualité » dans le cadre de la lutte contre les discours de haine.

Le projet PREVEL contribue également à l'axe 1 du Plan Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (UNSDCF) 2020-2024 sur la Consolidation de la paix, respect des droits humains, protection des civils, cohésion sociale et démocratie.

Le projet PREVEL s'aligne sur le domaine prioritaire 3 du Projet d'Appui au Cycle Electoral (PACE 2022-2024) dans la perspective d'assurer la prévention des tensions politiques et des différends pouvant survenir avant, pendant et après le processus électoral.

Pertinence

Une analyse préalable des conflits communautaires passés et latents, des conflits électoraux et de leurs causes dans les provinces cibles a été faite au moment de la conception du projet. Le choix des trois provinces d'intervention repose essentiellement sur la prévalence de conflits électoraux passés, l'existence de foyers de conflits communautaires passés ou latents et des interventions récentes des Agences des Nations Unies récipiendaires.

Une analyse des populations les plus touchées par les conflits électoraux (jeunes, femmes) a été également faite et le choix des femmes et des jeunes comme acteurs souvent délaissés en matière de prévention de conflits est pertinent alors qu'ils sont victimes de ces violences. Par ailleurs, une théorie du changement a été élaborée accompagnée d'une analyse des risques.

Efficacité

Les indicateurs ont été atteints à 80% malgré la situation sécuritaire dans les provinces de l'Est du pays et le retard dans le démarrage du projet. Toutefois, le retard a occasionné un report de certaines activités et quelques activités qui devaient être exécutées dans la période pré-électorale n'ont finalement pas pu l'être.

L'efficience

Le taux d'exécution financière est de 84% et celui d'exécution physique de 80%, soit un indice d'efficience de 96%. Une équipe de spécialistes a été mise en place pour la gestion du projet au niveau des agences récipiendaires et la mise en place de partenariats avec des Organisations de la Société Civile (OSC) de mise en œuvre, professionnelles, qui ont facilité la mise en œuvre des activités en collaboration avec l'administration publique dans les 3 provinces de mise en œuvre du Projet.

Droits humains et genre

Plusieurs aspects positifs de la prise en compte du genre :

- La participation des OSC dont 30% sont celles de promotion du genre ainsi qu'une participation des femmes aux activités du projet qui varie entre 40% et 50% selon les activités ;
- Le part du budget contribuant à l'autonomisation des femmes (GEWE) s'élève à 43 % ;
- Le renforcement des capacités des acteurs des services publiques a amélioré leur capacité à prévenir et à répondre aux violences de manière sensible au genre ;
- Des actions de changement positive des normes sociales en faveur de l'égalité de genre à travers la campagne « He for She » sur la masculinité positive et l'implication des leaders religieux et traditionnels dans la résolution des conflits communautaires et électoraux en prenant en compte les préoccupations spécifiques des femmes.

Le projet a également pris en compte les droits humains à travers : le ciblage des zones d'intervention et des bénéficiaires vulnérables en matière de conflits électoraux (femmes et jeunes) ; la participation de personnes vivant avec un handicap et les populations autochtones pygmées.

Sensibilité aux conflits et effets catalytiques

Le Projet PREVEL a procédé à l'identification et l'analyse des causes des conflits communautaires et des conflits électoraux notamment dans la zone d'interventions du Projet. Les mécanismes de concertation, de dialogue, de plaidoyer et de résolution des conflits ont impliqué plusieurs acteurs politiques, des OSC ainsi que des leaders communautaires et religieux.

Les effets catalytiques suivants ont été identifiés à la suite de la mise en œuvre du projet PREVEL :

- La mise en place à la suite du projet PREVEL d'une activité d'appui à la lutte contre l'impunité des violences électorales au Kasaï Central qui vise à lutter contre l'impunité des violences électorales en mettant en place des mécanismes de coordination permettant aux forces de l'ordre, aux magistrats et aux OSC de travailler ensemble pour identifier, documenter et traiter les cas de violences.
- L'appui financier du Bureau du PNUD en Belgique pour renforcer l'initiative Iverify.
- La conduite d'une enquête quantitative sur les violences liées aux élections dont les financements ont été obtenus à la suite de la mise en œuvre et des résultats du projet PREVEL.

Durabilité

Les principaux éléments de durabilité sont :

- Les activités de renforcement de capacités au profit des fonctionnaires (Officiers de la PNC, journalistes, CENI, CSAC) et d'acteurs du privé et des OSC notamment ceux de défense des droits des femmes et des jeunes participent de la durabilité du projet ;
- Les médiateurs/trices formés ont fait le suivi des violences électorales dans le projet PREVEL en constituant une ressource qui peut être mise à profit dans d'autres interventions de cohésion sociale et de médiation ;
- Les effets catalytiques financiers du projet contribuent à la pérennisation des résultats vu que les projets PBF sont par nature d'une durée courte ;
- Les contenus audios, vidéos aux fins de combattre la désinformation et le discours haineux durant les élections par l'UNESCO restent utiles et pourront être utilisés à d'autres occasions pour continuer la lutte contre les discours ethniques ou haineux. Cependant, des risques financiers, sociaux et politiques ont été identifiés et sont susceptibles de compromettre la durabilité/viabilité des résultats.

Conclusions

Le Projet a été cohérent avec les priorités nationales. Il a été réalisé selon une approche conjointe en synergie avec les Agences des Nations Unies (PNUD, UNESCO et ONU FEMMES) et les partenaires étatiques (Ministère de l'Intérieur, Ministère du Genre, Famille et Enfant, CENI, CSAC).

Le projet a été pertinent car une analyse préalable des conflits et de leurs causes, de la situation du genre et des jeunes a été faite. Le choix des trois provinces est aussi justifié car ce sont des provinces où les conflits communautaires et politiques antérieurs pouvaient exacerber les conflits durant les élections.

Le projet a une bonne performance en termes d'efficacité. Les indicateurs quantitatifs sont atteints à 81%. Des activités comme la dissémination du code électoral n'a pas été réalisée du fait du démarrage tardif du projet.

La performance en termes d'efficience est bonne car les ressources financières prévues pour les activités non réalisées ont été affectées à d'autres activités portant le taux de consommation à 100%.

Le projet a bien intégré la prise en compte du genre et des droits humains par une analyse genre à l'élaboration du projet, l'implication des OSC féminines, la participation des femmes dans toutes les consultations. Les personnes vulnérables telles que les personnes handicapées et les population autochtones pygmées ont également participé aux activités du Projet.

La programmation a été sensible aux conflits notamment à travers l'identification et l'analyse des causes des conflits communautaires et des conflits électoraux dans la zone d'interventions du Projet.

Les mécanismes de concertation, de dialogue, de plaidoyer et de résolution des conflits ont impliqué plusieurs acteurs politiques, des OSC, des leaders communautaires et religieux.

Les effets catalytiques suivants ont été identifiés à la suite de la mise en œuvre du projet PREVEL : (1) le projet d'appui à la lutte contre l'impunité des violences électorales au Kasai Central qui permet de lutter contre l'impunité des violences électorales documentée dans le Projet PREVEL. (2) En plus des ressources du Projet PREVEL, le Bureau du PNUD en Belgique a également appuyé l'initiative iVerify. (3) A la suite des résultats du Projet PREVEL, ONU FEMMES a obtenu des financements pour réaliser une enquête quantitative sur les violences liées aux élections.

Des évidences ont été établies sur la capacité de viabilité des acquis du Projet grâce au renforcement des OSC féminines, de jeunes, des acteurs politiques et des services publics, renforcement des capacités technique au niveau provincial.

Toutefois, la durabilité est moyenne et dépend de l'appropriation des résultats du Projet par le Gouvernement et la poursuite des actions dans des domaines stratégiques de la lutte contre les VBG et les discours haineux.

Recommandations

Recommandation 1 adressée au Gouvernement et à la CENI

Organiser davantage de séances de sensibilisation électorale surtout pour les nouveaux majeurs qui n'étaient pas concernés par le cycle électoral passé, et en insistant sur les modifications majeures apportées au code électoral (exemples : articles sur le seuil électoral, la participation des femmes). Ces sensibilisations si elles sont faites avant le début de la campagne électorale auraient pu prévenir certains cas de violences électorales liées à la méconnaissance des règles électorales.

Recommandation 2 adressée au Peacebuilding Support Office (PBSO) et au BPF

Le démarrage tardif du projet PREVEL financé par le BFP a compromis la mise en œuvre de certaines activités. Pour remédier à cette situation, il est souhaitable d'adopter une approche plus proactive et collaborative consistant :

- Avant le démarrage, établir un dialogue plus fréquent entre le PBSO/BPF, le gouvernement et les agences d'exécution dès les premières phases de conception du projet afin de clarifier les attentes, d'anticiper les défis et de désigner les responsabilités.
- Créer un groupe de travail conjoint (PBSO/BPF, gouvernement, agences clés) réduit, dédié au suivi accéléré de la phase de démarrage, avec des réunions régulières et des points d'action clairs pour lever les blocages.

Recommandation 3 adressée au PNUD, UNESCO et ONU Femmes

Dans l'hypothèse où les Nations Unies vont développer des initiatives en appui au prochain cycle électoral (2025-2028), l'évaluation suggère de commencer au plus tôt la mobilisation des financements afin d'éviter les retards au démarrage de projet comme cela a été le cas pour le projet PREVEL en 2023.

Recommandation 4 adressée au PNUD, UNESCO et ONU Femmes

Maintenir une collaboration étroite avec le niveau central à travers des mécanismes de coordination efficaces et fonctionnels tels que la tenue régulière de réunions du Comité de Pilotage (COPIL) impliquant les Agences récipiendaires et les ministères clés (Ministère de l'intérieur, Ministère du Genre, Famille et Enfant, Ministre de la Communication et Médias).

En effet, durant la mise du projet PREVEL, le 3 Agences ont collaboré avec les services décentralisés des ministères ci-dessus cités dans les 3 provinces d'intervention du projet mais la collaboration avec ces ministères niveau central a été faible. Or une étroite collaboration pourra faciliter la pérennisation des interventions du projet lorsqu'il s'agira de répliquer les résultats du projet PREVEL dans d'autres provinces ou de les mettre à l'échelle du pays.

Recommandation 5 adressée au PNUD

Poursuivre les discussions avec l'Université de Lubumbashi pour trouver un cadre de prise en charge des frais de fonctionnement de la plateforme iVerify afin de pérenniser l'initiative, peut-être dans le cadre de projets futurs.

Recommandation 6 adressée au PNUD

Lorsque de nouveaux mécanismes de veille et d'alerte tels que les médiateurs chargés du monitoring des conflits électoraux seront mis en place, faire le plaidoyer pour leur reconnaissance et leur acceptation par la CENI afin que la surveillance et l'alerte apportée puisse être optimisées et ainsi contribuer effectivement à des élections apaisées.

En rappel, dans le cas du projet PREVEL, certains des médiateurs n'ont pas été autorisés à accéder aux bureaux de vote pour faire le suivi des violences électorales et faire des médiations. L'évaluation suggère à l'avenir, lorsqu'il y a des intervenants qui interviennent dans le monitoring ou la médiation, de travailler en amont avec les autorités en charge des élections pour leur pleine participation.

Recommandation 7 adressée à l'UNESCO

Dans les futures interventions, explorer toutes les possibilités de réduire l'impact des retards lorsqu'ils surviennent, par exemple en identifiant les interventions stratégiques prioritaires et en procédant à leur mise en œuvre en recourant aux fonds propres de l'institution.

Cette recommandation tient au fait que le retard dans le démarrage a plus affecté la mise en œuvre d'activités importantes telles si la traduction en langue et la distribution des copies du code électoral.

Recommandation 8 adressée à l'UNESCO

Renforcer davantage les capacités techniques des médias communautaires.

En effet, lors des élections de 2023, certains candidats - surtout les femmes - ont rencontré des difficultés pour le financement de leurs campagnes de communication via les médias commerciaux (radio et télévision). Pour contourner ce problème, les femmes se sont tournées vers les médias communautaires qui offraient des options gratuites. Cependant, ces médias communautaires ont été confrontés à des difficultés techniques et de ressources humaines, ce qui a limité leur impact sur la communication politique des femmes.

Recommandation 9 : adressée à l'ONU femmes

Renforcer la sensibilisation et le plaidoyer sur la masculinité positive, le leadership des femmes en politique, la prévention et la prise en charge des VBG y compris hors période électorale en soutien aux initiatives du gouvernement. En dépit des interventions du projet PREVEL, certains cas de violences électorales graves sont restés impunis y compris celles dont les femmes sont les victimes. Aussi, l'étude de perception du projet PREVEL a montré que le soutien à l'engagement des femmes en politique doit être renforcé notamment dans la province du Kasai Central.

II. INTRODUCTION

2.1. Situation géographique et démographique

La RD Congo de par sa superficie de 2.345.410 km², est le deuxième pays le plus vaste du continent africain, après l'Algérie. Elle est située en Afrique Centrale, à cheval sur l'Équateur. Elle partage ses frontières d'une longueur de 9165 km avec neuf pays, à savoir: au Nord la République Centrafricaine et le Sud-Soudan ; à l'Est l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie ; au Sud la Zambie et l'Angola et à l'Ouest la République du Congo.

La RD Congo est un pays d'une grande diversité culturelle et linguistique. Les estimations de la Banque Mondiale pour la RD Congo indiquaient en 2023 près de 106 millions d'habitants avec un taux de croissance démographique estimé à 3,2% en 2019. La densité est de 42 habitants au km². Il faut cependant signaler que cette densité moyenne masque d'énormes disparités entre provinces du fait que la majorité de la population est concentrée sur un petit nombre de provinces situées principalement à l'Est, au Sud et au Sud-ouest du pays.

Les femmes représentent 51% de la population. La population du pays est dans sa plus grande majorité jeune et se répartit comme suit : les moins de 15 ans constituent 48% ; les 15 à 59 ans représentent 48% et les 60 ans et plus, représentent 4% de la population. La population urbaine représente 40% de la population totale, avec une forte concentration dans la capitale du pays, Kinshasa.

2.2. Organisation politique et administrative

Aux termes de la Constitution de 2006, la RD Congo est un Etat unitaire fortement décentralisé. Elle est subdivisée en 26 provinces depuis 2015, y compris la ville-province de Kinshasa. Ces dernières disposent d'une large autonomie dans certaines matières définies par la Constitution. Les provinces sont subdivisées en villes et en territoires, les villes en communes urbaines, les territoires en communes rurales, secteurs et chefferies. Les communes urbaines ou rurales sont divisées en quartiers. Les secteurs et chefferies sont subdivisés en groupements et les groupements en villages.

En 2020, la RD Congo comptait 33 villes, 145 territoires, 137 communes urbaines, 174 communes rurales, 471 secteurs, 264 chefferies et 5.908 groupements (Annuaire statistique, RD Congo 2020).

2.3. Situation économique et sociale

La RD Congo est un pays à faible revenu par habitant ayant d'immenses potentialités minières, agricoles, forestières et hydroélectriques et un potentiel considérable en ressources naturelles du sol et du sous-sol.

Le pays a une économie résiliente qui a connu une décélération de croissance économique en 2023, s'établissant à 8,4% en 2023 contre 8,8% en 2022, ceci du fait de la contre-performance des industries extractives (BAD, 2024).

Selon les projections du groupe de la Banque Africaine pour le Développement en fin 2014, les perspectives de croissance de la RD Congo demeurent favorables avec des taux de croissance estimés à 5,7% en 2024 et 5,6% en 2025.

Cette croissance, impulsée par le secteur minier, serait aussi soutenue par les investissements structurants en cours ainsi que les réformes structurelles engagées. Les risques pesant sur ces perspectives sont la profonde détérioration de la sécurité à l'Est et au centre du pays, les incertitudes des tensions géopolitiques en Afrique et dans le monde, la chute des cours des matières premières, ainsi que les tensions inflationnistes et du marché de change.

Plus de moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (56,2%) et les inégalités persistent. Le coefficient de Gini était de 0,511 en 2020, et le sous-emploi de 15,1%.

Le faible niveau de développement s'explique, entre autres, par la faible transformation structurelle de l'économie qui entraîne une inclusion sociale insuffisante de la population. La faible transformation structurelle découle de l'existence de fragilités diverses, y compris des capacités humaines et institutionnelles. Pour relever les défis persistants liés aux diverses formes de fragilité, le gouvernement est actuellement engagé sur la transformation structurelle mais son financement constitue une des contraintes majeures.

L'Indice de développement humain de la RD Congo pour 2023/2024 se situe à 0,481, ce qui place le pays au 180ème rang sur 193, dans la catégorie « développement humain faible ».

2.4. Cadre institutionnel et règlementaire d'organisation des élections

La CENI est l'une des « institutions d'appui à la démocratie » de la RD Congo. La Constitution confère à la Commission la personnalité juridique et prévoit en outre qu'elle est autonome et impartiale dans l'exercice de son mandat.

L'article 6 de la Constitution énonce les fonctions de la Commission. Elle est chargée de conduire et de superviser librement et équitablement les élections. Outre l'autonomie administrative, la Constitution garantit également l'autonomie financière de la Commission.

Le Président de la République est élu pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois au scrutin uninominal majoritaire à un tour depuis l'amendement le 20 janvier 2011 de l'article 71 de la Constitution. Il avait auparavant lieu en deux tours si aucun candidat n'atteignait la majorité absolue au premier.

2.5. Prévention des conflits électoraux

L'élection présidentielle couplée aux élections législatives et provinciales du 30 décembre 2018 en RD Congo s'est tenue à la suite de plusieurs reports depuis 2016. La publication des résultats des élections par la CENI proclamant le vainqueur avec 38,57 % des voix a été suivie de contestations et de violences post-électorales.

En vertu du droit international relatif aux droits humains, les autorités sont tenues de prendre toutes les mesures raisonnables pour créer et maintenir un environnement dans lequel les candidats, les citoyens, les responsables électoraux, les journalistes et les activistes de la société civile peuvent opérer sans subir de violences ni d'intimidations.

En vue de parvenir à un consensus politique, accroître la présence et la crédibilité de l'État, notamment par une meilleure gouvernance, et faire avancer les réformes structurelles sont essentiels pour maintenir la stabilité et la paix, attirer les investissements et créer des emplois, le Gouvernement et la CENI devaient capitaliser sur ce qui s'était passé lors des élections de 2018 en RD Congo afin de réussir les échéances électorales suivantes en 2023.

De plus, la situation sécuritaire dans les provinces de l'Est notamment au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et en Ituri s'est détériorée avec des affrontements entre l'armée et des groupes armés forçant des milliers de personnes à fuir leurs localités. D'autres poches d'insécurité sont apparues dans le pays, notamment en raison de conflits intercommunautaires, en particulier dans le territoire de Kwamouth, dans la province du Maï-Ndiombe.

Ainsi, de nombreux risques de conflits pesaient sur l'environnement politique et le contexte général de préparation des élections de 2023 en RD Congo. Il était dès lors nécessaire de mettre en place une initiative tendant à contribuer à l'organisation d'élections apaisées et ce, particulièrement dans zones en proie ou fraîchement sorties de violences communautaires.

C'est dans ce contexte que le projet d'Appui à la Prévention de la Violence Électorale (PREVEL) dans les provinces du Haut-Katanga, du Kasai Central et du Lualaba a été conçu.

C'est un projet sous financement PBF à travers une mise en œuvre conjointe du PNUD, de l'ONU FEMMES et de l'UNESCO en vue d'un appui du Système des Nations Unies aux capacités nationales de gestion des risques de conflits électoraux.

III. DESCRIPTION DE L'INTERVENTION/PROJET

L'objectif global du projet PREVEL était de contribuer à l'organisation d'élections apaisées à travers le renforcement de l'engagement et des capacités des parties prenantes cibles en lien avec la prévention des violences électorales avant, pendant et après le scrutin dans les provinces du Haut-Katanga, du Kasai Central et du Lualaba.

Le Projet s'aligne sur le domaine prioritaire 3 du projet PACE ; 2022-2024 qui portait sur la résolution des conflits, la médiation électorale et le leadership responsable, dans la perspective d'assurer la prévention des tensions politiques et des différends pouvant survenir avant, pendant et après le processus électoral.

Le Projet a été mis en œuvre dans des provinces ayant récemment fait l'expérience de conflits et/ou en proie à des éléments déclencheurs potentiels de violence, tels que les antagonismes communautaires entretenus par des acteurs politiques, ayant entraîné le déferlement des discours de haine, tribale ou politique, la montée de la désinformation, la persistance des violences à l'égard des femmes, la manipulation à outrance des jeunes par les hommes politiques et la marginalisation de certains groupes vulnérables ainsi que l'instrumentalisation des médias.

Il s'agit d'impliquer les parties prenantes cibles (administration électorale, forces de sécurité, confessions religieuses, organisations de la société civile dont certains groupes de femmes et de jeunes, médias, etc.) dans un effort commun de prévention des conflits et de consolidation de la paix afin de contribuer à instaurer la confiance et assurer un climat paisible tout au long du processus électoral.

Le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du Projet est le 2.3 « Prévention/gestion des conflits ».

Le Projet contribue également aux résultats du SDCF / UNDAF (Axe 1 UNSDCF 2020-2024 – « Consolidation de la paix, respect des droits humains, protection des civils, cohésion sociale et démocratie ») et à l'atteinte des ODD 5 sur l'égalité entre les sexes et ODD 16 sur la Paix, justice et institutions efficaces.

3.1. Budget du Projet

Le Projet PERVEL a été entièrement financé par le PBF à hauteur de \$2,000,000, dont \$1,316,050 alloué aux activités coordonnées par le PNUD, \$383,950 pour les activités au niveau de ONU femmes et \$300,000 pour les activités de l'UNESCO.

3.2. Cadre de résultat du projet

Le projet comporte deux effets spécifiques (résultats) avec des produits décrits ci-dessous.

Tableau 1 : Résultats et produits du projet PREVEL

Résultats stratégiques	Produits
Résultat 1 : Les parties prenantes au processus électoral dans les 3 provinces cibles utilisent efficacement et de manière inclusive les mécanismes de concertation, de dialogue, de plaidoyer et de résolution des conflits au niveau provincial et local pour réduire les tensions et prévenir les conflits électoraux avant, pendant et immédiatement après les élections	Produit 1.1 : Les capacités des parties prenantes sont renforcées et les espaces de dialogue et de partage d'expériences existants sont redynamisés pour la prévention et la gestion de conflits
	Produit 1.2 : L'application iVerify est mise en place et opérationnelle pour lutter contre les discours de haine et la désinformation
	Produit 1.3 : Les plateformes de dialogue, de plaidoyer et de concertation entre les diverses parties prenantes sont opérationnelles
	Produit 1.4 : Dissémination et vulgarisation de la loi électorale et du code de conduite sur le processus électoral
Résultat 2 : Les organisations de la société civile, y compris les organisations des femmes, des jeunes et les médias, sont renforcées et capables de jouer leur rôle dans la promotion d'un environnement pacifique avant, pendant et après les élections.	Produit 2.1 : Trois cellules de veille électorale provinciales issues des organisations de la société civile, en particulier les organisations féminines et de jeunes, sont opérationnelles
	Produit 2.2 : Les médias cibles en ligne et hors ligne sont dotés de dispositifs et engagés dans les processus de repérage, de traçabilité et de prévention des violences électorales, des discours de haine, et de la désinformation durant le processus électoral
	Produit 2.3 : Les initiatives de dialogue, de plaidoyer et de concertation proposées par les organisations de femmes et de jeunes sont opérationnelles

3.3. Principaux partenaires du Projet et leurs rôles dans l'évaluation

Le Projet PERVEL a été mis en œuvre conjointement par :

- Le PNUD (agence chef de file), l'ONU Femmes et l'UNESCO.

Il est mis en œuvre sous l'ancrage institutionnel du Ministère de l'Intérieur et du Ministère du Genre, Famille et Enfant, de la CENI et du CSAC.

Le Projet est mis en œuvre dans les 3 provinces par des Organisations de la Société Civile notamment :

- La Commission Épiscopale Justice et Paix de de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (JPC/CENCO),
- La Commission Justice, Paix et Sauvegarde de la Création de l'Eglise du Christ au Congo (JPSC/ECC)
- L'Organisation Non Gouvernementale (ONG) Femmes Main dans la Main pour le Développement Intégral (FMMDI),
- Des organisations des journalistes et des médias.

Les bénéficiaires directs sont les électeurs principalement les femmes et les jeunes.

Le tableau 2 ci-dessous présente les parties prenantes du Projet, leur rôle dans le processus d'évaluation, ainsi que l'utilisation possible des résultats de l'évaluation et les décisions clés que les résultats de l'évaluation sont censés éclairer.

Tableau 2 : Rôles des parties prenantes dans l'évaluation et utilisation possible des résultats de l'évaluation

Partenaires	Rôle dans le Projet et participation à l'évaluation	Utilisation des résultats de l'évaluation
<p>PNUD ONU Femmes UNESCO</p>	<p>-Structures de coordination de la mise en œuvre, -Fournir des orientations et des conseils sur le processus dans la conception, l'approche, les méthodes, les instruments, les sources d'information de l'évaluation. -Partager des documents du Projet. - Participer aux entretiens -Revue technique du rapport d'évaluation</p>	<p>-Informers la prise de décisions grâce à des résultats fondés sur des preuves pour les projets futurs -Application des enseignements tirés à la conception et à la mise en œuvre de programmes futurs -Plaidoyer auprès des du Gouvernement, des autres partenaires techniques et financiers (PTF) sur les enseignements tirés et les recommandations pour de futures interventions dans le domaine de la consolidation de la paix.</p>
<p>Gouvernement à travers le Ministère de l'Intérieur, le Ministère du Genre, Famille et Enfant, la CENI et le CSAC</p>	<p>-Fournir des conseils, des documents et des données sur les processus de l'évaluation - Participer aux entretiens -Revue technique du rapport d'évaluation</p>	<p>-Informers de la complémentarité du Projet avec d'autres interventions du gouvernement. -Plaidoyer pour un soutien continu aux priorités du gouvernement afin d'assurer la durabilité des résultats du Projet.</p>
<p>OSC de mise en œuvre opérationnelle des activités du Projet : JPC/CENCO, FMMDI, ECC</p>	<p>- Fournir des documents et des données sur la mise en œuvre du Projet -Participer aux entretiens</p>	<p>-Sont informés des résultats de l'évaluation, -Application des enseignements tirés de l'évaluation pour améliorer leur capacité de mise en œuvre de projet de développement</p>
<p>Les électeurs</p>	<p>-Bénéficiaires directs du projet -Participer à la collecte de données au niveau des provinces</p>	<p>Utilisation des résultats de l'évaluation par le gouvernement et les partenaires afin de prévenir les conflits électoraux, les discours haineux et renforcer la démocratie.</p>
<p>Peace Building Fund (Donateur)</p>	<p>-Fournir le soutien et les ressources nécessaires au Projet. -Responsable de la bonne utilisation des fonds pour atteindre les résultats escomptés.</p>	<p>-Contribution à la réflexion stratégique sur les approches intégrées visant de consolidation de la paix en RD Congo -Plaidoyer en faveur du soutien des parties prenantes pour des approches basées sur les bonnes pratiques, les défis et les leçons apprises de ce Projet</p>

IV. CHAMP ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

4.1. But de l'évaluation

L'évaluation finale du projet PREVEL est initiée dans le but de répondre aux exigences de redevabilité, de transparence et d'apprentissage. Il s'agit également d'une évaluation sommative dans la mesure où elle fournira aux Agences des Nations Unies (PNUD, ONU FEMMES, UNESCO), au Gouvernement de la RD Congo et au PBF le niveau d'atteinte des indicateurs cibles du Projet.

4.2. Objectifs de l'évaluation

L'objectif principal de cette évaluation est d'apprécier la performance globale du PREVEL et d'examiner dans quelle mesure les résultats obtenus ont contribué aux changements transformationnels définis au niveau du CPD 2020 – 2024 en prenant en compte les sensibilités liées notamment à l'égalité des sexes, la participation des femmes et des jeunes au processus électoral et aux droits de l'Homme. L'évaluation a été menée en étroite collaboration et en partenariat avec le Gouvernement, le PBF, la Société Civile et d'autres partenaires nationaux clés.

De façon spécifique, cette évaluation visait à :

- 1) Apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité ainsi que la qualité des produits par rapport à ce qui a été prévu initialement tout en mettant en exergue leur cohérence et alignement aux priorités locales, provinciales et nationales ;
- 2) Mesurer les progrès réalisés vers l'atteinte des produits et effets escomptés ;
- 3) Recueillir et juger de la perception qu'ont les parties prenantes (bailleurs, personnel du projet, bénéficiaires, les membres de la communauté, les partenaires de mise en œuvre, les autorités locales, ...) sur les réalisations du Projet ;
- 4) Évaluer la contribution du Projet à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et à renforcer la participation des femmes et des jeunes dans le processus démocratique ;
- 5) Évaluer la manière dont les rapports sociaux entre les hommes et les femmes sont affectés à la suite des interventions et cerner les perspectives de ses transformations à long terme ;
- 6) Identifier et documenter les enseignements clés tirés et les bonnes pratiques sur les thématiques liées notamment au genre, au système de gouvernance, à la résilience ;
- 7) Formuler des recommandations aux Agences des Nations Unies et au Gouvernement de la RD Congo en vue de contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des violences électorales et des droits de l'Homme.

4.3. Portée de l'évaluation

Portée géographique :

Au niveau national l'évaluation couvrira l'appui institutionnel et le renforcement de capacités au profit du ministère de l'Intérieur, du Ministère du Genre, Famille et Enfant, de la CENI et du CSAC.

Au niveau opérationnel, l'évaluation a couvert l'ensemble des activités du Projet au niveau des ministères de l'Intérieur et du genre des trois provinces ciblées ainsi que les divisions genre des trois provinces. Au niveau de chaque province, l'évaluation couvrira les activités mises en œuvre par les OSC : JPC/CENCO et FMMDI et ECC.

Portée temporelle : l'évaluation a couvert toute la période de mise en œuvre du Projet, de mai 2023 à la date de l'évaluation Mai 2025.

Portée thématique : Il s'agit d'évaluer toutes les activités réalisées au niveau institutionnel, sur le terrain par le Projet PREVEL soutenus par le PNUD, l'UNESCO et l'ONU Femmes.

Une théorie du changement du projet PREVEL a été présentée dans le document du projet. La théorie de changement fera l'objet d'analyse dans le rapport d'évaluation en ce qui concerne la cohérence et la prise en compte des facteurs essentiels contribuant à la prévention et gestion des conflits électoraux.

4.4. Critères et questions de l'évaluation

4.4.1. Critères de l'évaluation

L'évaluation utilisera cinq (5) critères d'évaluation définis par le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), à savoir : la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience et la viabilité/durabilité ainsi que les questions transversales de genre, d'équité et de respect des droits humains.

4.4.2. Questions de l'évaluation

A partir des questions d'évaluation décrites dans les Termes de Références, l'évaluateur a proposé quelques reformulations et élaboré la matrice d'évaluation : pour chaque question d'évaluation 2 à 3 sous-questions sont proposées. Pour chaque sous-question, 2-3 sources de données et 2-3 indicateurs sont présentés. La triangulation des informations collectées à partir de différentes sources / méthodes a permis d'assurer la validité des résultats.

Le tableau suivant (Tableau 3) présente les questions d'évaluation. Les modifications apportées aux questions d'évaluation initiales sont présentées en annexe 3 le cas échéant et le tableau de l'annexe 4 présente la matrice complète de l'évaluation.

Tableau 3 : Questions d'évaluation et changements proposés

Questions dans les TDRs
Pertinence
Dans quelle mesure le projet PREVEL est-il aligné sur les priorités nationales de développement, le CPD du PNUD et les ODD ?
Dans quelle mesure le projet PREVEL contribue-t-il à la théorie de changement du CPD ?
Dans quelle mesure des enseignements tirés d'autres projets & programmes antérieurs ont -ils été capitalisés dans la conception du projet PREVEL ?
Dans quelle mesure les modalités d'exécution choisies sont- elles adaptées au contexte de la RD Congo ?
Dans quelle mesure le choix des partenaires institutionnels et techniques de mise en œuvre sur terrain a-t- il été rationnel et pertinent ?
Dans quelle mesure l'engagement des PNUD, ONU FEMMES et UNESCO reflète-t-il les considérations stratégiques, notamment concernant le rôle et les atouts comparatifs dans un contexte de développement donné ?
Dans quelle mesure le ciblage géographique et les stratégies du Projet favorisent la réduction des inégalités ?

Questions dans les TDRs
Cohérence
Dans quelle mesure les interventions du projet PREVEL s'accordent-elles avec les autres interventions menées en RDC dans les domaines des élections ?
Dans quelle mesure les interventions sont-elles coordonnées, se complètent et apportent une valeur ajoutée tout en évitant de chevauchement d'activités sur le terrain ?
Dans quelle mesure les politiques et stratégies nationales appuient ou affaiblissent les interventions du projet PREVEL sur le terrain ?
Efficacité
Dans quels domaines le projet PREVEL a-t-il accompli le plus des réalisations ? Quels ont été les facteurs favorables et pourquoi ? Comment le projet PREVEL peut-il être développé et/ou passer à l'échelle ?
Dans quels domaines le projet PREVEL a-t-il accompli le moins des réalisations ? Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ? Comment peuvent-ils être surmontés ?
Quelles autres stratégies auraient été plus efficaces pour atteindre l'objectif du projet PREVEL ?
Dans quelle mesure le projet PREVEL a-t-il contribué à l'atteinte des produits du CPD 2020-2024, du PNSD et des ODD ? Comment les résultats obtenus au niveau Produits ont-ils contribué aux progrès observés au niveau des effets ?
Dans quelle mesure la gestion et la mise en œuvre du projet PREVEL sont-elles participatives et cette participation des hommes, des femmes et des groupes vulnérables a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs visés ?
Quels facteurs ont contribué à l'obtention des produits et à la concrétisation des Effets du projet PREVEL, et quels facteurs n'y ont pas contribué ?
Dans quelle mesure les PNUD, ONU FEMMES et UNESCO ont-t-ils été capables d'établir et de pérenniser les partenariats efficaces avec d'autres acteurs du développement, notamment les organisations bilatérales et multilatérales, les organisations de la société civile et le secteur privé afin de maximiser les résultats ?
Quels sont les domaines de programmation dont la poursuite et /ou le passage à l'échelle sont les plus pertinentes et stratégiques pour les PNUD, ONUFEMMES et UNESCO ?
Efficienne
Dans quelle mesure la stratégie adoptée par les PNUD, ONUFEMMES et UNESCO pour la mise en œuvre du projet PREVEL a-t-elle été efficiente ?
Dans quelle mesure l'utilisation des ressources financières et humaines a-t-elle été efficiente ? Les ressources (fonds, personnel masculin et féminin, temps, connaissances spécialisées, etc.) ont-elles été affectées de manière stratégique pour concrétiser les réalisations ?
Dans quelle mesure les fonds ont-ils été mis à disposition et les activités ont-elles été menées à bien et dans le respect des délais ?
Dans quelle mesure les modalités de partenariat ont-elles été propices à la réalisation des produits du projet PREVEL ?
Dans quelle mesure les PNUD, ONUFEMMES et UNESCO se sont-ils engagés ou coordonnés avec différents bénéficiaires (hommes et femmes), partenaires de mise en œuvre, autres agences des Nations Unies et homologues nationaux pour atteindre les résultats ?
Dans quelle mesure le système de suivi a-t-il fourni au management un flux de données, ventilées par sexe, qui lui a permis d'apprendre et d'ajuster la mise en œuvre en conséquence ?
Genre
Dans quelle mesure les résultats du projet PREVEL ont-ils contribué à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes ?
Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet PREVEL ?

Questions dans les TDRs
Dans quelle mesure la mise en œuvre de ce Projet a-t-elle contribué à l'autonomisation des femmes, leur participation dans la prise de décision au sein de la famille et de la communauté sur les questions relatives aux droits de l'enfant et des femmes surtout le droit à la protection ?
Les marqueurs genre affectés au projet PREVEL reflètent-ils la réalité ?
Dans quelle mesure le projet PREVEL a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets (positifs ou négatifs) inattendus ?
Est-ce que les équipes de gestion du projet PREVEL ont-elles la capacité d'assurer la transversalité de l'égalité des sexes ?
Programmation sensible au conflit
La programmation et la mise en œuvre des activités a-t-elle tenu compte des dynamiques sociales et des relations entre les différents groupes/catégories sociaux afin de ne pas exacerber les éventuelles tensions/clivages ?
Une analyse des risques (possibles/sources des tensions) a-t-elle été régulièrement conduite lors de la mise en œuvre des activités ?
Comment le projet s'est assuré de la meilleure option programmatique au regard de la sensibilité du contexte ?
Certaines activités sont-elles susceptibles d'être sources ou amplificateurs de conflits au sein des communautés bénéficiaires ?
Effets catalytiques
-Le projet a-t-il été catalytique financièrement et/ou de manière programmatique ? -Est-ce que la mise en place de ce projet et/ou ses résultats ont convaincu d'autres parties prenantes à investir des efforts (purements financiers et/ou programmatiques) au sein de la problématique traitée, et/ou avec les bénéficiaires impliqués ?
Durabilité
Existe-t-il des risques financiers susceptibles de compromettre la durabilité/viabilité des résultats des PNUD, ONUFEMMES et UNESCO d'appui au CPD ?
Dans quelle mesure les ressources financières seront-elles disponibles pour préserver les effets positifs engendrés par les PNUD, ONUFEMMES et UNESCO ?
Existe-t-il des risques sociaux ou politiques susceptibles de compromettre la durabilité/viabilité des produits réalisés dans le cadre des PNUD, ONUFEMMES et UNESCO en appui au CPD ?
Dans quelle mesure les politiques nationales et les mécanismes de coordination nationale et provinciales mis en place vont-ils permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus par les PNUD, ONUFEMMES et UNESCO en matière de démocratisation pour le développement durable ?
Dans quelle mesure les partenaires nationaux disposent-ils des capacités institutionnelles (notamment de stratégies de durabilité) garantissant la viabilité/durabilité des résultats obtenus au niveau des réalisations ?
Dans quelle mesure les partenaires se sont-ils engagés à poursuivre leur soutien (ressources financières, personnel féminin et masculin, etc.) ?
Existe-t-il des partenariats avec d'autres institutions nationales, des ONG, des agences des Nations Unies, le secteur privé et les partenaires au développement pour pérenniser les résultats obtenus ?
Dans quelle mesure les enseignements tirés sont-ils documentés par l'équipe du projet PREVEL et diffusés auprès des parties prenantes susceptibles de bénéficier des connaissances acquises grâce aux interventions du projet PREVEL ?
Dans quelle mesure les interventions du projet PREVEL prévoient-elles des stratégies de passage à l'échelle ?
Dans quelle mesure les pauvres, les personnes handicapées, les femmes, les jeunes, les hommes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié de la mise en œuvre des programmes d'appui

V. APPROCHE ET METHODES DE L'ÉVALUATION

5.1. Approche de l'évaluation

L'évaluation est conduite selon une approche participative et inclusive prenant en compte les droits humains et le genre de manière transversale conformément aux normes et standards d'évaluation du Groupe de l'Evaluation des Nations Unies. En effet, l'évaluation s'est basée sur une méthodologie mixte combinant revue documentaire, analyse de données secondaires, entretiens individuels et groupes de discussion afin de collecter des données qualitatives et quantitatives devant alimenter le rapport d'évaluation.

Ces entretiens individuels, discussions en groupes et la revue documentaire ont permis de collecter les informations nécessaires pour répondre aux questions de l'évaluation.

Les constats évaluatifs ont été établis sur la base de la triangulation des différentes sources de données et des opinions exprimées par les acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre du Projet.

5.2. Méthodes et outils de collecte de données

L'évaluation comprend les méthodes suggérées dans les termes de références, à savoir :

- La revue critique des documents pertinents disponibles et l'analyse des données secondaires,
- La réalisation d'entretiens avec les principales parties prenantes, les OSC de mise en œuvre et des discussions et entretiens individuels avec des bénéficiaires directs du projet PREVEL,
- L'analyse des données collectées et la rédaction du rapport de l'évaluation.

5.2.1. Revue documentaire

Les documents pour la revue inclus :

- Le document de projet, le cadre logique, le plan de mise en œuvre,
- Rapports annuels narratifs et financiers de mise en œuvre du projet PREVEL ;
- Rapports des missions de suivi du projet PREVEL ;
- PNSD 2019-2023 de la RD Congo ;
- UNSDCF 2020-2024 de la RD Congo ;
- Document de Programme Pays (CPD) du PNUD RDC sur la période 2020- 2024 ;
- Lexique des indicateurs du CPD 2020-2024 de la RDC ;
- Rapport de la revue à mi-parcours 2022 du CPD ;
- Rapport de la revue annuelle des performances de l'UNSDCF 2020-2024 ;
- Rapports annuels (2021 et 2022) orientés vers les résultats du CPD ;
- Stratégie Genre du Bureau Pays du PNUD RD Congo.

5.2.2. Analyse de données secondaires

Une analyse quantitative des données existantes a été réalisée pour évaluer les progrès réalisés sur les indicateurs de résultats. Cette analyse a utilisé principalement les données de suivi du projet PREVEL et les données administratives.

L'analyse a permis d'identifier les composantes du Projet ayant eu du succès et les goulots d'étranglement sous-jacents qui ont entravé l'atteinte de certains indicateurs et de formuler des questions pour collecter des informations complémentaires lors des entretiens et discussions de groupes.

5.2.3. Entretiens au niveau institutionnel

Au total 14 entretiens individuels ont été menées au niveau des partenaires institutionnels du Projet à Kinshasa et dans les provinces d'intervention avec :

- Les spécialistes du PNUD, ONU FEMMES et de l'UNESCO ;
- Des responsables et des spécialistes de la CENI, le CSAC, de l'Union nationale de la presse congolaise (UNPC) ;
- Le donateur : PBF.

Le tableau 4 ci-dessous présente le nombre de participants aux entretiens au niveau des partenaires du Projet PREVEL.

Tableau 4 : Echantillon des participants aux entretiens au niveau des partenaires du Projet

Structure	Fonction/rôle	Nombre
PNUD	Coordonnateur du Pilier I du PNUD	1
	Chef du Projet PREVEL	1
	Spécialiste en charge du Suivi & Evaluation de PREVEL	1
ONU FEMMES	Point focal de PREVEL	1
UNESCO	Coordonnateur PREVEL	1
	Chargée programme Communication et Information	1
	Spécialiste secteur Communication et Information	1
	Chargée de programme	1
Total Agences UN		08
CENI	Point focal du Projet PREVEL (Kasaï Central)	1
CSAC	Coordonnateur (Lualaba et Haut-Katanga)	1
UNPC	Président sectionnaire (Kasaï Central et Haut-Katanga)	2
Total ministères et autres structures publiques		05
PBF	Point focal du Projet PREVEL	1
Total		14

5.2.4. Entretiens avec les OSC de la mise en œuvre et les bénéficiaires du projet

Des entretiens individuels semi-structurés seront organisés avec les organisations de mise en œuvre du projet PREVEL (notamment JPC/CENCO, FMMDI), CCD/ECC les médias dans les 3 provinces d'intervention du Projet.

Des discussions en groupes ou « focus groups discussions (FGD) » et des entretiens individuels ont été organisés avec des médiateurs/trices électoraux/ales qui ont été déployés dans les sites des élections pour comprendre l'effectivité et l'efficacité des activités de prévention et de gestion des conflits électoraux avant, pendant et après les élections.

Au total 20 entretiens ont été conduits dont 17 entretiens individuels et 03 discussions en groupes au niveau des OSC de mise en œuvre et des bénéficiaires dans les 3 provinces d'intervention comme présenté dans le tableau 5.

Tableau 5 : Echantillon des participants aux entretiens au niveau décentralisé et communautaire

Structure	Fonction/rôle	Participants
JPC/CENCO : OSC de mise en œuvre	Responsables (Kinsahsa et les 3 provinces)	4
	Directrice Pays	1
	Chef de projet PREVEL	1
FMMDI : OSC de mise en œuvre	Chargée de S&E	1
CCD/ECC	Coordonnateur national	1
Radio PAMOJA : Média bénéficiaire	Responsable de programmes	1
Médiateurs/trices communautaires	Médiateurs/trices communautaires (3 provinces)	3 (5 par province)
Membres de la Salle Gestion des Cas de Violences Electorales (SGCVE)	Kananga	7
Université de Lubumbashi	Coordonnateur de iVerify /Lubumbashi	1
Total		20

En résumé, 34 personnes ont participé aux entretiens individuels et discussions en groupes dont :

- 14 entretiens individuels au niveau institutionnel ;
- 17 entretiens individuels avec les partenaires de mise en œuvre et les bénéficiaires ;
- 03 discussions en groupes avec des bénéficiaires.

5.3. Outils de collecte de données

L'administration des guides d'entretiens a permis de compléter les réponses aux questions d'évaluations. Le tableau ci-dessous présente les guides d'entretien, leur centre d'intérêt et les critères d'évaluations abordés. Le détail des guides d'entretiens individuels et de FGD est présenté dans l'annexe 7.

Tableau 6 : Techniques et outils de collectes de données

Cibles	Outils de collecte	Contenu des outils	Critères abordés
PNUD, ONU FEMMES, UNESCO Ministère de l'Intérieur, Ministère du Genre, Famille et Enfant	Grille d'entretien individuel semi-structuré	Ensemble des questions d'évaluation portant sur la performance globale du Projet.	Tous les critères d'évaluation
CENI, CSAC	Grille d'entretien individuel semi-structuré	Questions spécifiques aux interventions mis en œuvre par chaque structure	Tous les critères d'évaluation
OSC de mise en œuvre, médias	Grille d'entretien individuel semi-structuré	Questions spécifiques aux interventions mis en œuvre par chaque structure	Critères de pertinence, efficacité, durabilité, genre, droits humains
Acteurs communautaires (leaders communautaires)	Grille d'entretien individuel semi-structuré	Questions sur les dialogues intergénérationnels, les formations reçues, les sensibilisations, le déroulement des élections	Critères de pertinence, efficacité, durabilité, genre, droits humains
Médiateurs/trices communautaires	Grille de FGD et d'entretiens individuels	Questions sur les activités menées par les médiateurs/trices	Critères de pertinence, efficacité, durabilité, genre, droits humains

VI. Analyse des données

Les données secondaires et primaires ont été analysées en utilisant une grille d'évaluation basée sur la matrice d'évaluation élaborée par le consultant lors de la phase de démarrage en réponses aux questions d'évaluation.

Les données primaires issues des entretiens ont été transcrites et analysées en recourant à la technique de l'analyse factorielle et thématique.

Les données issues des focus groups avec les détenteurs de droits ont été analysées en recourant à l'analyse de contenu. Pour chacun des thèmes abordés, les propos des participants ont été transcrites et analysés.

Une triangulation des sources d'information (données secondaire, interviews, observation) a été faite et a permis de parvenir à des conclusions et recommandations basées sur les évidences.

6.1. Critères de notation des performances

L'équipe d'évaluation a utilisé les critères de notation des performances du projet ci-dessous (détails dans l'annexe 5) pour noter les performances du projet par critère d'évaluation. Les notes vont de 1 à 5 comme suit :

Note	Couleur	Signification
1	Rouge	Insatisfaisant
2	Orange	Assez insatisfaisant
3	Jaune	Assez satisfaisant
4	Vert clair	Satisfaisant
5	Vert foncé	Très satisfaisant

6.2. Gestion de l'évaluation et assurance qualité du rapport d'évaluation

L'évaluation est conduite par un consultant international. Le consultant est responsable de la qualité du rapport d'évaluation, à ce titre, il a développé la méthodologie de l'évaluation, collecté toutes les données nécessaires auprès de diverses sources, effectué l'analyse des données et présentera les résultats aux principales parties prenantes.

Un Comité technique composé des spécialistes du PNUD, ONU FEMMES, UNESCO a assuré la supervision technique de l'évaluation. Tout au long du processus d'évaluation, le consultant a travaillé en étroite consultation avec le spécialiste en Suivi & Evaluation du Bureau Pays et le spécialiste en S&E du Pilier I du projet PREVEL qui assurent le contrôle de qualité de tout le processus de l'évaluation.

6.3. Considérations éthiques et contraintes de l'évaluation

L'évaluation est conduite suivant les principes d'indépendance, d'impartialité, de crédibilité, d'absence de conflits d'intérêt et de redevabilité. La stratégie éthique comprend le respect de l'anonymat et la confidentialité des participants aux entretiens.

Consentement éclairé des répondants

Les répondants (enquêtés), ont été informés à travers une formule de consentement annexée à chaque questionnaire les informant des objectifs de l'étude, des conditions de participation, de leur droit à décliner certaines questions et de l'utilisation qui sera faite des données collectées. C'est après un consentement verbal et écrit que les entrevues se sont déroulées.

Confidentialité et protection des données personnelles

Les données sont protégées et utilisées uniquement aux fins de l'évaluation. L'anonymat des participants aux interviews sera respecté : par exemple, lorsqu'on utilise les propos d'un participant pour illustrer une situation dans le rapport, son nom ou d'autres éléments qui permettent d'identifier l'auteur du discours ne seront pas mentionnés. En outre, l'évaluateur ne doit pas partager les données de l'évaluation avec des tiers.

La principale difficulté était la période de l'évaluation, qui se faisait alors que des activités continuaient sur le terrain. En effet, l'évaluation avait besoin de données de mise en œuvre qui n'étaient pas encore finalisés et au niveau des partenaires.

6.4. Mise en œuvre de l'évaluation

L'évaluation a été conduite entre avril et mai 2025 tenant compte du caractère participatif et du temps qu'il fallait pour la revue de la méthodologie, l'approbation éthique et la revue du rapport provisoire par le comité technique. Une mission de collecte de données primaires a eu lieu en RD Congo, à Kinshasa et dans les 3 provinces de mise en œuvre du projet du 15 au 30 avril 2025. Le planning de la mission est présenté dans l'annexe 2.

VII. CONSTATATIONS

7.1. Cohérence

L'analyse de la cohérence se fait en apportant des réponses aux questions d'évaluation suivantes :

- 1) Dans quelle mesure les interventions du projet PREVEL s'accordent-elles avec les autres interventions menées en RD Congo dans les domaines des élections ?
- 2) Dans quelle mesure le projet PREVEL est-il aligné sur les priorités nationales de développement, le CPD du PNUD et les ODD ?
- 3) Dans quelle mesure les politiques et stratégies nationales appuient ou affaiblissent les interventions du projet PREVEL sur le terrain ?

7.1.1. Alignement du projet avec les priorités nationales

La formulation du projet entre dans le cadre du Pilier II du Plan National Stratégique de Développement (PNSD, 2019-2023) de la RD Congo PNSD qui vise le « renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la paix ».

En effet, l'axe stratégique « Renforcement de la gouvernance politique » de ce pilier vise à améliorer la gouvernance politique et locale à le respect du cycle électoral à tous les niveaux et l'organisation d'élections transparentes et apaisées.

En outre, le 1er pilier du PNSD sur la « valorisation du capital humain, développement social et culturel » s'attaque aux questions de genre et des jeunes à travers l'axe stratégique 1.1.7 qui vise entre autres à :

Renforcer les capacités humaines et institutionnelles en matière du Genre et de la jeunesse

Réduire les inégalités du genre et lutter contre les violences basées sur le genre dans les familles et les communautés qui incluent Taux de réduction des cas de Violences basées sur le genre (VBG) y compris les violences en période électorale.

Etant un projet sur la réduction des violences électorales, le projet PREVEL s'inscrit dans le cadre d'appui au gouvernement à travers la CENI en vue d'organiser des opérations électorales en toute transparence, de fournir un service électoral de haute qualité et de réduire les contraintes pouvant restreindre la participation des citoyens.

7.1.2. Alignement du projet sur les ODD et la stratégie pays du PNUD

Le projet PREVEL contribue à la réalisation des ODD et plus directement à l'ODD 16 « Paix, justice et institutions efficaces » et à l'ODD 5 « Égalité entre les sexes » et de l'ODD 4 (sur l'éducation de qualité pour lutter contre les discours de haine).

La Cible 16.6 : « Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes » reconnaît explicitement l'importance d'institutions fortes pour le développement durable. Des institutions de sécurité et de justice faibles et dysfonctionnelles perpétuent les conflits, l'injustice et les violations des droits humains qui affectent l'ensemble de la population, en particulier les personnes qui sont déjà marginalisées. Elles érodent la confiance du public et menacent la légitimité des institutions gouvernementales dans leur ensemble. Pour le cas du Projet PREVEL, parmi les institutions que le projet renforce figure en bonne place la CENI,

qui est chargé de l'organisation des élections pour lesquelles il faut éviter les violences durant tout le processus.

Le Projet PREVEL qui lutte contre le discours de haines durant les élections, contribue également aux ODD en matière de lutte contre les discours de haine, c'est-à-dire l'ODD 4 (sur l'éducation de qualité), et 16 (sur la paix, la justice et les institutions fortes).

En effet, l'ODD 16 est aussi pertinent en ce qui concerne les discours de haine, dans la mesure où il appelle à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes. En particulier, la Cible 16.10 : « garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale », peut contribuer à lutter contre la mésinformation et la désinformation.

Pour ce qui est des discours de haine, leur prévalence en ligne et hors ligne est source d'inquiétude croissante dans le monde entier et peut mettre en péril la cohésion sociale et le bien-être des personnes et des communautés en attisant la discrimination, l'intolérance, la violence. Dans ce contexte, l'éducation de qualité (ODD 4) joue un rôle crucial dans la sensibilisation, la promotion du dialogue et la prévention de la propagation des discours de haine. En transmettant à chacun les connaissances, les compétences et les valeurs nécessaires pour faire prévaloir le respect, la tolérance et la compréhension, l'éducation peut contribuer à l'avènement d'une société plus pacifique et plus inclusive.

Quant à l'ODD 5, le Projet PREVEL contribue à la lutte contre les discriminations à l'égard des femmes (ODD 5.1) en matière de participation électorale. Le projet vise également la cible 5.2 : « Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation ». Le Projet contribue également à la cible 5.5. « Participation et accès aux postes de direction » notamment une bonne représentation des femmes sur les listes de candidatures des partis politiques pour les élections.

En ce qui concerne l'alignement du projet PREVEL sur l'UNSDCF 2020-2024, Axe 1 de UNSDCF 2020-2024 porte sur la « Consolidation de la paix, respect des droits humains, protection des civils, cohésion sociale et démocratie ».

De plus, le Projet contribue directement à l'UNSDCF à travers l'Effet 1.1 : « La prévalence de la violence et des conflits armés est réduite et la sécurité des personnes et des biens est améliorée en particulier les personnes vulnérables, les femmes et les jeunes » notamment à travers l'indicateur d'effet 1.1.2: « Existence des mécanismes de dialogue social, démocratique et politique opérationnel au niveau national, provincial et local »

Le projet contribue également au produit 1.1.3 : « *Le dialogue politique au niveau national, provincial et local ainsi que des mécanismes alternatifs de règlement des conflits sont promus et contribuent à la réconciliation, la cohésion sociale et la culture de paix* ».

Le projet contribue également à l'effet 1.3 : « *les institutions publiques, les media et la société civile, au niveau central et décentralisé exercent efficacement leurs rôles pour une gouvernance démocratique apaisée, efficace et inclusive, porteuse d'effets sur la participation citoyenne et le renforcement de l'état de droit* » et aux trois produits que sont :

- **Produit 1.3.1** : Les citoyens, en particulier les femmes et jeunes, ont accès à l'information et participent efficacement aux instances de prise de décision et dans tous les secteurs de la société (politique, économique, sociale et culturel) au niveau national, provincial et local ;

- **Produit 1.3.2** : Des élections libres, transparentes et démocratiques sont organisées conformément au cadre législatif, à tous les niveaux, et dans un environnement sécurisé.
- **Produit 1.3.3** : Les OSC intervenant dans le domaine de la gouvernance disposent des capacités organisationnelles, techniques, institutionnelles et contribuent, grâce à la participation citoyenne, à l'amélioration de la gestion citoyenne des affaires publiques et à la redevabilité (reddition des comptes).

Le CPD, 2020-2024 du PNUD en RD Congo se réfère à l'UNSDCF 2020-2024 ainsi qu'au Plan Stratégique du PNUD 2018-2021. Le CPD est articulé autour de trois axes stratégiques d'intervention (ou Piliers) dont le pilier 1 porte sur « le renforcement de la gouvernance (démocratique, politique et économique) pour le développement durable ».

Le projet PREVEL est aligné sur le pilier 1 en témoigne le résultat 1 du projet PREVEL qui vise à réduire les tensions et prévenir les conflits électoraux avant, pendant et immédiatement après les élections.

Le PNUD contribue à travers le projet PREVEL à la réduction des disparités entre les sexes, afin de garantir la présence des femmes et leur voix au sein des institutions gouvernementales, de la société civile et du secteur privé, afin de leur permettre de participer équitablement au dialogue public et aux processus de décision y compris le processus électoral.

7.1.3. Politiques et stratégies nationales dans le domaine du projet PREVEL

Le projet PREVEL s'inscrit dans le cadre plus global du projet PACE 2022-2024 pour lequel un budget a été alloué à l'assistance électorale a été fournie par le biais de l'initiative « basket fund », qui permet aux partenaires de contribuer plus efficacement.

Le projet PACE comprend trois composantes à implémenter à l'échelle nationale : (1) la capacité institutionnelle et la transparence ; (2) la représentation, la participation politique et l'inclusion ; (3) la résolution des conflits, la médiation électorale et le leadership responsable.

Le projet PREVEL s'aligne sur le domaine prioritaire 3 du projet PACE 2022-2024 dans la perspective d'assurer la prévention des tensions politiques et des différends pouvant survenir avant, pendant et après le processus électoral.

Ainsi, bien que différencié dans l'exécution budgétaire, le PREVEL s'intègre bien au projet PACE 2022-2024. Ce dernier vise à rendre le processus électoral transparent, inclusif et apaisé en soutenant les institutions en charge de la gestion des élections, de l'arbitrage des conflits et de la sécurisation du processus électoral tout en renforçant la participation inclusive et en réduisant les risques de violence

Avant le projet PACE 2022-2024, le PNUD a appuyé le Gouvernement de la RD Congo dans le domaine des élections. En effet, suite à la requête du Gouvernement congolais d'obtenir du Système des Nations-Unies (SNU) un accompagnement dans l'organisation d'élections libres, transparentes et démocratiques, le PNUD a mis en place dès 2004 le projet d'Appui au Processus Electoral en République Démocratique du Congo (APEC).

Ce premier projet d'appui à l'organisation des élections a contribué à l'organisation d'élections présidentielles et législatives en 2006 qui ont doté le pays d'institutions légitimes et démocratiques.

Par la suite, pour la stabilisation des institutions en charge des élections, le PNUD, a mis en place en 2007 le Projet d'Appui au Cycle Electoral (PACE 1) en prévision des élections générales de 2011. Cet accompagnement s'est renforcé par la mise en place de PACE 2 pour la période 2011-2013.

Au fil des années, l'appui du PNUD à l'organisation des élections va au-delà de l'organisation des élections et intègre l'appui aux institutions en charge des élections à la promotion d'un environnement législatif favorable à la participation des femmes et des groupes vulnérables à la gestion locale. Ainsi, le dispositif mis en place dans le projet PACE 2022-2024 et le projet PREVEL dans les 3 provinces d'intervention a servi pour le cycle électoral de 2023/2024 mais permettra également d'appuyer le mécanisme de protection et de gestion des crises à caractère multidimensionnel au niveau local et selon une visée pérenne, et ce afin d'assurer l'émission et le traitement d'alertes en temps réel, en 2023 et durant les cycles à venir.

Cet appui du SNU en RD Congo et notamment du PNUD à l'organisation des élections s'appuie sur des politiques et stratégies nationales favorables à l'atteinte des résultats du PREVEL.

En effet, la CENI a connu des évolutions selon la Loi organique n° 10/013 du 28 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement de la Commission Électorale Nationale Indépendante telle que modifiée et complétée par la Loi organique n° 13/012 du 19 avril 2013 et la Loi organique n° 21/012 du 03 juillet 2021.

Ainsi l'Article 9 décline la mission et des attributions de la CENI. L'Article 10 : (Modifié et complété par l'article 1er de la loi organique n° 21/012 du 03 juillet 2021) précise que la CENI est composée de quinze (15) membres désignés par les forces politiques représentées à l'Assemblée nationale et la Société civile. Cet article précise qu'aucune province ne peut compter plus d'un membre au sein de la CENI.

La CENI en capitalisant sur les différents reports des élections de 2016 à 2018, a pu organiser, dans l'ensemble, les élections de 2023 dans un climat sans grande violence et dont les résultats ont été publiés dans la sérénité.

Par ailleurs, à l'orée des élections de 2023, des réformes électorales entreprises par le gouvernement visaient notamment une plus grande inclusion des parties prenantes au processus électoral et plus de transparence dans les opérations électorales, parmi lesquelles reformes on peut citer :

- 1) L'introduction du seuil de recevabilité des listes au prorata de 60% de sièges en compétition ;
- 2) La prise en compte de la dimension genre dans la constitution des listes conformément à l'article 14 de la Constitution ;
- 3) La définition d'un régime légal exhaustif pour le vote électronique et semi-électronique ;
- 4) L'obligation pour la CENI de publier les résultats bureau de vote par bureau de vote ;
- 5) L'obligation pour la CENI de publier les résultats sur son site web ;
- 6) L'obligation pour la CENI de transmettre tous les plis des résultats aux cours et tribunaux pour le traitement des contentieux.

Plus récemment, la CENI a publié une Feuille de route du processus électoral 2025-2029, qui regroupe toutes les activités devant conduire à l'organisation des élections nationales, provinciales et locales prévues en 2028.

7.2. Pertinence

L'analyse de la pertinence du projet est faite en apportant des réponses aux questions d'évaluation suivantes :

- Dans quelle mesure des enseignements tirés d'autres projets et programmes antérieurs ont-ils été capitalisés dans la conception du projet PREVEL ?
- Dans quelle mesure le ciblage géographique et les stratégies du Projet favorisent-ils la réduction des inégalités ?
- Dans quelle mesure le choix des partenaires institutionnels et techniques de mise en œuvre sur terrain a-t-il été rationnel et pertinent ?
- Dans quelle mesure l'engagement du PNUD, de ONU FEMMES et de l'UNESCO reflète-t-il les considérations stratégiques, notamment concernant le rôle et les atouts comparatifs dans un contexte de développement donné ?
- Dans quelle mesure les modalités d'exécution choisie par le PNUD, ONU FEMMES et UNESCO sont-elles adaptées au contexte de la RD Congo ?
- Dans quelle mesure le projet PREVEL contribue-t-il à la théorie de changement du CPD ?
- Les objectifs et les produits du projet PREVEL sont-ils clairs, pratiques et réalistes compte tenu de son cadre de résultats ?

7.2.1. Pertinence par rapport à des projets antérieurs

Le Projet PREVEL a capitalisé les causes des conflits électoraux dans le document du projet.

Avant les élections de 2023, la RD Congo avait organisé auparavant 3 élections en 2006, 2011 et 2018, qui ont connu des violences importantes occasionnant parfois des décès, des blessés, des atteintes aux droits des personnes et à leurs biens.

De plus, on note l'existence de groupes armés violents principalement localisés dans l'Est du pays. Les droits humains subissent des violations continues, y compris par les forces de sécurité accusées d'être responsables de nombreux incidents recensés. La succession des conflits dans le pays a engendré d'importants déplacements de populations et les groupes armés restent encore actifs, notamment à l'Est. En outre, les derniers cycles électoraux en RD Congo ont tous connus, à des degrés divers, des épisodes de violences électoraux, y compris celui de 2018/2019.

Le document du projet a également analysé les facteurs de vulnérabilité aux conflits électoraux et identifier les principales causes sous-jacentes de la violence électoraux comme suit.

Pesanteurs socioculturelles

Certaines considérations socioculturelles assignent un rôle de second plan aux femmes et aux jeunes les considérant comme de simples militants qu'il faut dominer et non des responsables ou des leaders.

Violences à l'égard des femmes lors des élections

Ces violences sont ancrées dans les stéréotypes de genre qui renforcent les discriminations dont sont victimes les femmes. Ces violences sont relayées par les médias et se manifestent lors des élections par des violences physiques, sexuelles, psychologiques (intimidation) à l'égard des femmes élues, candidates, membres des organes de supervision des élections

Le discours de haine

La lutte contre les discours de haine a été un enjeu crucial pour la RD Congo, particulièrement à la veille des élections présidentielles de 2023 qui pouvait accentuer la montée de tels messages et exacerber les tensions communautaires. Celles-ci pourraient être instrumentalisées par des acteurs politiques qui chercheraient avant tout à gagner les faveurs d'un électorat sensible au discours xénophobe et discriminatoire à l'encontre de certaines parties de la population. Par le passé, les élections en RD Congo ont souvent été l'occasion d'une dégradation de la cohésion au sein de la société.

Au moment du montage du projet, bien que les discours haineux ne soient pas nouveaux en période électorale, leur ampleur et leur incidence étaient accentuées par le contexte d'insécurité grandissante.

Ces discours de haine se diffusent aussi bien dans les espaces physiques tels que les journaux et les médias audiovisuels que dans les réseaux sociaux qui jouent un rôle de catalyseur au même titre que les rumeurs. La diffusion de ces discours en ligne est d'autant plus problématique qu'il est plus difficile d'en retrouver les auteurs et de les sanctionner.

Au regard de la manifestation des discours haineux, il était essentiel pour le Projet PREVEL d'avoir une stratégie de lutte efficace contre les discours de haine qui inclue plusieurs aspects notamment la lutte contre la discrimination et ses causes à travers l'implication des parties prenantes, c'est-à-dire des organisations de la société civile, des médias, des entreprises technologiques et des plateformes de médias sociaux.

Aussi, la stratégie du projet PREVEL a pris en compte les responsables politiques qui, en tant que détenteurs de l'autorité, doivent s'abstenir de tout discours de haine et doivent condamner officiellement les messages susceptibles d'inciter à la violence et à ne pas succomber aux discours haineux et xénophobes.

Par ailleurs, à l'ère des nouvelles technologies, le contrôle et la diffusion d'une information fiable sont des éléments indispensables pour endiguer la propagation des discours de haine au sein de la société congolaise.

Ces propos sont bien souvent le résultat de fausses informations diffusées en toute impunité, ce qui implique la mise en place d'un contre discours basé sur des faits vérifiables. Cela s'est traduit dans le Projet PREVEL par des interventions spécifiques en direction des médias hors ligne et des médias en ligne.

7.2.2. Ciblage géographique, choix des bénéficiaires et des partenaires de mise en œuvre

7.2.2.1. Zones d'intervention et cibles du Projet

Le projet PREVEL a proposé des critères pour le choix des trois provinces d'intervention à savoir :

- La prévalence de conflits communautaires latents dans la zone d'intervention.

Dans la structure administrative actuelle en 26 provinces devenue effective en 2015, le Grand Kasai regroupait la Lomami, le Sankuru, le Kasai, le Kasai-Central et le Kasai-Oriental, tandis que

l'ancienne province du Katanga a été découpée en 2015 en quatre nouvelles provinces, à savoir le Haut-Katanga, le Lualaba, le Haut-Lomami et le Tanganyika.

Depuis la période coloniale, l'exploitation minière dans les provinces du Katanga a amené les colonisateurs à mobiliser autour des mines, en plus des populations locales, celles des provinces voisines, notamment celles du Kasai.

L'espace des provinces du Kasai est également connu pour sa croissance démographique rapide amplifiée par deux mouvements de retour de Kasaiens installés au Katanga (entre 1960-62 et 1992-1994). Ce reflux a eu pour cause principale les rivalités ethniques survenues en période de crises causées par la sécession katangaise dans les années 1960 et l'exacerbation de la fibre ethnique dans un contexte de déclin des activités minières (diamant) dans la région dans les années 1990.

Sur la plan politique, le Grand Kasai, particulièrement dans sa partie sud (lubaphone), est connu comme une contrée où les populations ont été longtemps acquises à l'opposition au pouvoir central de Kinshasa du fait qu'une figure emblématique de l'opposition (Étienne Tshisekedi), était originaire de la région et que son parti, l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS), y possède une large assise.

Pour les élections de 2023, il était donc important d'inclure le Kasai en l'occurrence le Kasai central dans la prévention des conflits vu que c'est une zone potentielle de conflits électoraux entre les partisans du pouvoir en place et ceux de l'opposition au pouvoir central.

Dans l'ex-province du Katanga notamment dans l'actuel province du Haut-Katanga dont le chef-lieu est Lubumbashi, les conflits sont multiples et ont des causes historiques liées aux flux migratoires occasionnés par le boom minier et la politique coloniale selon Pole Institute ¹ qui a étudié les conflits dans le Haut-Katanga et du Lualaba.

La principale cause des conflits serait le contrôle de l'espace politique et économique de la province à la suite de l'immigration des Kasaiens au Katanga. Ainsi, il existe une certaine méfiance, les préjugés ancrés chez les Katangais concernant les Kasaiens rendant la cohabitation fragile et l'esprit de collaboration entre les deux populations ne constitue pas la norme.

Les conflits dans le Haut-Katanga et le Lualaba semblent faire partie des stratégies des leaders politiques qui manipuleraient l'opinion publique en utilisant la carte communautaire pour asseoir leur autorité. Ces conflits seraient donc politisés et surgissent principalement lors des exercices de conquête ou de conservation du pouvoir politique. Les conflits sont alimentés par des perceptions souvent erronées, un sentiment de méfiance entre les populations originaires du Katanga et les populations originaires du Kasai.

Dans ce contexte de méfiance entre les deux peuples, il est apparu nécessaire de choisir le Haut Katanga et le Lualaba, deux provinces minières accueillant un grand nombre de ressortissants des provinces du Kasai, dans le projet PREVEL en vue de prévenir et de gérer au mieux les conflits qui se manifesteraient lors des élections.

Enfin, selon les entretiens avec les parties prenantes « *les violences électorales concernent, à des degrés divers toutes les provinces de la RDC, mais vu les contraintes budgétaires du projet, il était efficient de se concentrer sur quelques provinces qui de par leur histoire pouvaient connaître une prévalence élevée de conflits durant les élections* ».

¹ Pole Institute : [Mobilité des populations du Kasai vers les provinces du Haut Katanga et de Lualaba Comment prévenir un conflit social de grande envergure](#)

Il y a également la possibilité pour les Nations Unies de mettre à l'échelle des activités existantes dans les zones d'interventions du projet PREVEL. En effet, dans la mise en œuvre du projet pour « renforcer le leadership des femmes et filles pour la paix au Kasai et Kasai central » à l'Ouest de la RD Congo, le consortium composé de ONU Femmes et d'autres partenaires ont facilité la participation des femmes dans la consolidation de la paix. Depuis juin 2022, ce projet a mis en place des actions pouvant réduire l'exclusion de celles-ci dans certaines instances de prise de décision et dans les initiatives de paix.

Par ailleurs, l'Enquête Démographique et de Santé réalisée de 2013 et 2014 en RD Congo relève que les violences domestiques, les violences sexuelles et les mariages précoces et/ou forcés sont largement répandus au Kasai Central. Ainsi le projet conjoint (UNFPA, PNUD, le Bureau Conjoint des Nations Unies pour les Droits de l'Homme (BCNUDH)) de lutte contre les Violences Basées sur le Genre : Justice, Autonomisation et Dignité des Femmes et des Filles en République Démocratique du Congo » est mis en œuvre dans plusieurs provinces dont le Kasai Central. Le projet PREVEL consolide les acquis de ce projet dans le Kasai central qui vise à Consolidation de la paix, respect des Droits humains, protection des civils, cohésion sociale et démocratie.

De ce qui précède, on peut affirmer que le projet PREVEL est une réponse du SNU à des risques de conflits, particulièrement chez les femmes et les jeunes, et pour diminuer le risque de marginalisation et d'exclusion dans les 3 provinces cibles.

7.2.2.2. Les femmes et les jeunes comme cibles prioritaires

Plusieurs éléments de l'analyse du contexte faite dans le document de projet permettent de justifier le choix des cibles primaires du Projet que sont les femmes et les jeunes (hommes et femmes) de 15-35 ans.

Vulnérabilité différenciée des femmes face aux situations de conflits

La question de la place et du rôle des femmes dans la vie politique et sociale est au cœur des débats actuels sur le développement. Il a maintes fois été prouvé.

Bien qu'il soit admis que la participation des hommes et des femmes à la vie politique et publique, est une condition nécessaire de la croissance économique et du progrès social, force est de constater que dans de nombreux pays du monde y compris en RD Congo, les femmes ne s'impliquent pas autant que les hommes dans la vie politique, économique et sociale de leurs communautés. Elles ne disposent que d'un accès limité à l'éducation, aux ressources économiques et naturelles ainsi qu'aux sphères du pouvoir.

Dans le document intitulé « La participation des femmes dans les processus de paix et la prise de décision politique en République Démocratique du Congo ²», les auteurs ont identifié un certain nombre de facteurs qui limitent la participation des femmes aux élections en RD Congo, que ce soit au titre d'électrices ou de candidates en particulier :

- L'influence de certains préjugés sociaux et d'une culture politique dominée par les hommes
- L'absence de textes de loi favorisant une représentation égalitaire des sexes dans les partis politiques ;
- L'accès restreint des femmes aux ressources économiques et financières

² [La participation des femmes dans les processus de paix et la prise de décision politique en République Démocratique du Congo](#)

- L'absence ou faiblesse de la formation des femmes à l'action citoyenne et politique
- L'immensité du territoire congolais et l'enclavement de certaines circonscriptions électorales qui a rendu la mise en œuvre des campagnes électorales difficiles

Au vu de la nature des facteurs qui sont liés à la condition sociale des femmes et à leur place dans la vie politique et publique nationale; des facteurs liés aux fonctionnements des institutions politiques, culturelles et juridiques et aux règles de la vie économique et sociale à l'échelle nationale, le projet PREVEL a planifié des interventions qui adressent les injustices structurelles qui perpétuent la victimisation et d'autres violations des droits humains des femmes qui sont entre autres :

Il vise également à renforcer les capacités des représentants des partis politiques afin de les encourager à s'engager davantage en faveur de l'égalité des genres.

Vulnérabilité des conditions de vie des jeunes

Une partie de la jeunesse est confrontée à des problèmes de chômage, de sous-emplois et d'emplois précaires, de l'égalité des chances dans l'accès à la chose publique, ce qui peut constituer des germes de conflits entre ces derniers et les gouvernants tant au niveau national que local.

7.2.2.3. Choix des partenaires de mise en œuvre

Le projet PREVEL a été mis en œuvre par plusieurs partenaires au niveau des 3 provinces, toutefois principalement trois OSC ont mis en œuvre la plupart des activités à savoir : la JPC/CENCO, l'ONG FMMDI, la Coordination Congolaise pour l'Education à la paix et à la non-violence (CCD) et Eglise du Christ au Congo (ECC).

Depuis 2003, l'Eglise Catholique en RD Congo accompagne le Peuple congolais par des multiples actions, notamment par l'éducation civique et électorale pour la promotion de la dignité de la personne humaine et pour la consolidation de la démocratie en RD Congo. A titre illustratif pour les élections de 2018, la CENCO a pris part à l'observation électorale, par sa Commission Justice et Paix (JPC/CENCO), en vue de contribuer à la crédibilisation du processus électoral dans notre pays. Par ailleurs, la CENCO a lancé, le 18 mars 2021, sa feuille de route pour les de 2023 intitulée "Agenda 2023" qui comprenait trois axes, à savoir : Plaidoyer et médiation ; Observation électorale et Education civique et électorale.

FMMDI est une ONG de défense des droits de femmes dont le siège social est à Kananga au Kasai Central. Elle intervient depuis 2022 dans la lutte contre les VBG et pour accroître la participation politique des femmes et jeunes filles au processus électoral.

Dans le cadre du projet PREVEL, FMMDI a mis en place une maison de gestion des cas de violences électorales, à Kananga, dans le Kasai-Central pour prévenir des violences pendant les élections.

L'ECC s'est appuyée sur son expérience et sur les efforts qui existaient déjà au sein de l'Eglise du Christ au Congo pour la conception, production et diffusion. A travers son partenaire CCD, l'ECC a soutenu une campagne de Communication intitulée « *Elections 2023 : Non à la haine tribale et messages malveillants* ». Cette campagne a contribué au renforcement la liberté d'expression, l'accès à l'information et la prévention des conflits électoraux en ciblant les acteurs politiques, les femmes, les jeunes, les organisations de la société civile, les médias en lignes et hors lignes ainsi que les générateurs des contenus médiatiques sur les plateformes numériques afin de renforcer leur résilience aux discours de haine, à la désinformation et la désinformation et de consolider la paix et la démocratie. Afin d'atteindre les publics cibles, la campagne a été adaptée aux différents médias en ligne et hors ligne et aux plateformes numériques les plus connues.

Les principales organisations de mise en œuvre du projet ont été bien choisies tenant compte de leurs expériences antérieures de la médiation électorale (JPC/CENCO), de la défense des droits des femmes et de la promotion de leur participation aux sphères de décisions (FMMDI) et leur expériences en matière de production et diffusion de contenus liés à la lutte contre les discours de haine dans les différents médias, à la lutte contre la désinformation de façon à consolider la paix et la démocratie en RD Congo (ECC et CCD).

7.2.3. Avantage comparatif des Agences récipiendaires et modalités d'exécution

Le PNUD en tant que défenseur de l'état de droit et de la bonne gouvernance, reconnaît l'importance des processus démocratiques et de la mise en place d'institutions pérennes dans l'établissement de sociétés durables, justes, inclusives et pacifiques, telle que reflétée par l'ODD 16 de l'Agenda 2030. Il intervient donc le domaine de l'assistance électorale et dans la prévention des conflits électoraux tout en promouvant la participation inclusive des femmes et des jeunes en tant qu'électeurs et candidats à des postes électifs. Ainsi le PNUD a mis son expérience dans la promotion de la bonne gouvernance et de la cohésion sociale et également son expérience dans les PACE en RD Congo pour s'occuper des composantes à lui confié.

L'ONU Femmes a apporté son expertise en matière d'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et de la priorisation de l'agenda femme, paix et sécurité et cela renforce assurément la prise en compte du genre dans la mise en œuvre du projet.

L'ONU Femmes assure le secrétariat des fonds des femmes pour la paix et l'action humanitaire. Depuis 2019, une vingtaine d'organisations sont bénéficiaires de ces ressources en RD Congo, dont deux au Kasai, une dans le Kasai Central.

L'ONU Femmes, en collaboration avec le PNUD, a été impliquée dans la mise en œuvre du projet d'Appui au Cycle Electoral au Congo, à travers lequel plusieurs activités en rapport avec la prévention des conflits électoraux et la violence à l'égard des femmes dans la vie publique ont été réalisées ; en l'occurrence, la formation des médiatrices, des radios communautaires.

De plus, la note stratégique de l'ONU Femmes 2020-2024 a inscrit la gouvernance, la participation politique et le leadership féminin comme l'un de ses quatre principaux axes.

La prise en compte transversale du genre dans le processus électoral étant une de ses priorités, il est important que l'on fasse de la question de la prévention des violences électorales une préoccupation majeure.

L'UNESCO promeut le respect de la diversité culturelle dans les politiques de développement. En RD Congo, l'UNESCO a appuyé le pays dans la prévention de la violence en soutien au processus électoral de 2011 et de 2018 notamment sur le renforcement des capacités des journalistes sur le traitement et la couverture de l'information en période électorale et sur l'éducation à la culture de la paix.

L'UNESCO intervient dans le volet lutte contre les discours haineux, la désinformation ainsi que la régulation la corégulations et l'autorégulation des médias en ligne, hors ligne et dans les plateformes numériques.

Grace à son expertise unique en matière de communication et information, et à ses récentes activités menées, avec l'appui de ses partenaires, dont les associations professionnelles des médias, les écoles de formation en journalisme, la Police Nationale congolaise et des Ministères (Ministère de l'intérieur, de la communication et des médias), au niveau national et provincial.

Cette collaboration a permis à l'UNESCO de formuler des réponses efficaces sur les défis du déferlement de la désinformation et de la montée du discours de haine pendant la période des élections 2023.

7.2.4. Théorie du changement et cadre de résultats

La théorie du changement est bien décrite dans le document du projet et se propose d'agir sur les principales causes directes et sous-jacentes des violences électorales et en promouvant une participation inclusive des jeunes et des femmes tout en identifiant les hypothèses qui informent la théorie du changement et les moyens de mitigation.

La théorie de changement décrit par exemple la nécessité de mettre en place des cadres de concertation inclusifs et fonctionnels de la CENI et de mécanismes d'alerte précoce, de prévention et de réaction aux violences électorales opérationnels, d'impliquer les acteurs politiques et leaders communautaires, les médias tout en renforçant leur capacité. Par ailleurs, les divers acteurs et leur rôle par rapport aux risques de conflits et à leur mitigation sont présentés.

Le document du projet a proposé des mécanismes de mitigation des hypothèses relatives à savoir :

- La faible inclusivité des listes électorales, en raison notamment du contexte sécuritaire,
- L'exclusion de forces et leaders politiques importants, intimidations et violences à l'encontre d'une partie des candidats et des électeurs,
- Les entraves ou impossibilité pour certains groupes de femmes et de jeunes de participer au processus électoral,
- Des défaillances logistiques et organisationnelles de la CENI retardant ou empêchant tout ou partie des opérations de vote dans certaines parties du pays.

L'analyse du cadre de résultats montre qu'un effort a été fait pour renseigner les niveaux de référence et les cibles attendus pour la plupart des indicateurs dans le rapport narratif de novembre 2024.

Toutefois, on note que le cadre de résultats n'avait pas prévu des activités de coordination telles que les réunion de coordination alors que vu qu'il s'agit de 3 agences récipiendaires qui travaillent avec plusieurs départements ministériels (Ministère de l'Intérieur, Ministère du Genre, Famille et Enfant, CENI, CSAC) pour mettre en œuvre le projet, il était opportun de planifier des réunions périodique du comité de pilotage durant lesquelles, les grande orientations et des recommandations seront données pour le reste de la mise en œuvre du projet.

7.3. Efficacité

L'analyse de l'efficacité dans la mise en œuvre du projet PREVEL se fait en apportant des réponses aux questions d'évaluation suivantes :

- Dans quels domaines le projet PREVEL a-t-il accompli le plus des réalisations ? Quels ont été les facteurs favorables et pourquoi ? Comment le projet PREVEL peut-il être développé et/ou passer à l'échelle ?
- Dans quels domaines le projet PREVEL a-t-il accompli le moins des réalisations ? Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ? Comment peuvent-ils être surmontés ?
- Quels facteurs ont contribué à l'obtention des produits et à la concrétisation des Effets du projet PREVEL, et quels facteurs n'y ont pas contribué ?
- Dans quelle mesure le projet PREVEL a-t-il contribué à l'atteinte des produits du CPD 2020-2024, du PNSD et des ODD ? Comment les résultats obtenus au niveau produits ont-ils contribué aux progrès observés au niveau des effets ?

7.3.1. Analyse quantitative des indicateurs du projet

Les indicateurs de la matrice des résultats examinés sont ceux qui sont suivis et actualisés dans les rapports narratifs annuels du projet : L'évaluation a mesuré le niveau d'atteinte de 21 indicateurs de produits et d'activités (Table 7) parmi lesquels :

- 17 indicateurs ont atteint ou dépassé leurs cibles soit un taux de réalisation complète de 80,95%.
- Le taux de réalisation y compris pour les indicateurs non totalement atteints est de 95% (3 ont partiellement atteint leurs cibles).
- Un indicateur n'a pas été renseigné (5%) car les activités y relatives n'ont pas été mises en œuvre.

Dans son ensemble, le projet PREVEL a été performant en termes d'atteinte des cibles.

Tableau 7 : Matrice des résultats du projet

#	#	Indicateurs de résultat	Baseline	Cible	Réalisations	Source	Atteint :
Résultat 1 : Les parties prenantes au processus électoral dans les 3 provinces cibles utilisent efficacement et de manière inclusive les mécanismes de concertation, de dialogue, de plaidoyer et de résolution des conflits au niveau provincial et local pour réduire les tensions et prévenir les conflits électoraux avant, pendant et immédiatement après les élections.							
1	1.1	Nombre d'incidents violents, y compris ceux dirigés vers les femmes et les jeunes, prévenus et / ou traités à travers les mécanismes de gestion des conflits électoraux	ND	30	555	Rapports d'activité	Atteint
2	1.2	Degré de perception des femmes quant à leur accès au vote	ND	Elevé	Elevé	Rapports d'activité	Atteint
3	1.3	Degré de perception des jeunes quant à leur accès au vote	ND	Elevé	Elevé	Rapports d'activité	Atteint
4	1.1.1.	Nombre de femmes et des hommes ayant acquis des connaissances en matière de prévention et de gestion des conflits		250 (H/48% &F/52%) (Jeunes 55% (H : 45% et F 55%))	1300 (42% de femmes)		Atteint
5	1.1.2.	% des recommandations y compris celles liées à la prévention des violences dirigées vers les femmes, issues des espaces de dialogue et en concertations exécutées	0%	75%	50%	Rapports d'activité	Partiel
6	1.1.3.	Nombre de femmes impliquées activement dans les espaces de dialogue et concertation	0	150	348	Rapports d'activité	Atteint
7	1.1.4.	Nombre de jeunes impliqués activement dans les espaces de dialogue et concertation	0	138 jeunes de 18 à 35 ans (F :63 et F :72)	138 jeunes de 18 à 35 ans	Rapports d'activité	Atteint
8	1.1.5.	Proportion des priorités des espaces de dialogue et de concertation prenant en compte les défis/ préoccupations des femmes et des jeunes	0	50%	50%	Rapports d'activité	Atteint
9	1.2.1.	Existence de l'outil iVerify opérationnel pour lutter contre les discours de haine et la désinformation	0	1	1	Evaluation	
10	1.2.2.	Degré de confiance à iVerify pour lutter contre les discours de haine et la désinformation	ND	Moyen	Faible	Evaluation	Partiel
11	1.3.1.	Nombre de plateformes de dialogue, de plaidoyer et de concertation en place et opérationnelle	0	4	4	Rapports d'activité	Atteint
12	1.3.2.	% des parties prenantes, y compris les organisations féminines et celles des jeunes, utilisant les plateformes de dialogue, de plaidoyer et de concertation en place opérationnelles	ND	75%	75%	Rapports d'activité	Atteint

#	#	Indicateurs de résultat	Baseline	Cible	Réalisations	Source	Atteint :
13	1.4.1.	Nombre d'hommes et de femmes formé (es) comme vulgarisateurs de la loi électorale et du code de bonne conduite sur le processus électoral	0	150 (H:72 &F:78) (jeunes : H:40 F:43)	648: F 336 et H: 312	Rapports d'activité	Atteint
14	1.4.2.	Nombre de copies de la loi électorale et code de bonne conduite traduits dans les langues nationales et Disséminées dans les provinces cibles	0	15 000	0	Rapports d'activité	Non réalisé
Résultat 2 : Les organisations de la société civile, y compris celles des femmes, des jeunes et les médias, sont renforcées et capables de jouer leur rôle dans la promotion d'un environnement pacifique avant, pendant et après les élections							
15	2.1.	Niveau d'engagement des OSC, y compris les organisations de femmes, des jeunes et les médias, ciblées dans la promotion d'un environnement pacifique avant, pendant et après les élections.	0	40% OSC féminines, 30% OSC de jeunes, 10% d'organisation de médias	58% 20% 50%	Rapports d'activité	Atteint
16	2.2.	Taux d'augmentation des interventions documentées des OSC, y compris les organisations féminines, des jeunes et des médias avant, pendant et après les élections.	0	50% (40% OSC de femmes, 30% OSC de jeunes, 10% de médias)	50%	Rapports d'activité	Atteint
17	2.2.1.	Nombre de médias cibles hors ligne y compris ceux dirigés par les femmes et les jeunes, monitorés par les dispositifs de repérage, de traçabilité et de prévention des violences électorales, des discours de haine et de la désinformation durant le processus électoral	0	71 : (30% par les femmes et 60% par les jeunes)	158 (médias en ligne et hors ligne)	Rapports d'activité	Atteint
18	2.2.2.	Nombre de médias cibles en ligne (et autres diffuseurs sur internet), y compris ceux dirigés par les femmes et les jeunes, monitorés par les dispositifs de repérages, de traçabilité et de prévention des violences électorales, des discours de haine et de la désinformation durant le processus électoral	ND	±130 (30 médias en ligne et 100 diffuseurs sur internet dont 30% dirigés par les femmes et 60% par les jeunes).	85 (15 médias en ligne et 70 diffuseurs sur internet)	Rapports d'activité	Partiel
19	2.2.3.	% des médias cibles en ligne et hors ligne, y compris ceux dirigés par les femmes et les jeunes, ayant adopté de bonnes pratiques en matière de lutte contre les discours de haine, et de la désinformation durant le processus	ND	60%	100% (tous les 158 médias identifiés)	Rapports d'activité	Atteint
20	2.3.1.	% d'augmentation des interventions documentées des initiatives de dialogue, de plaidoyer et de concertation pour la promotion l'égalité de sexe dans le processus électoral.	ND	30% (membres de initiatives, 40% sont des femmes et 55% de jeunes).	30% (membres de initiatives, 40% sont des femmes et 55% de jeunes).	Rapports d'activité	Atteint
21	2.3.2.	Nombre de jeunes femmes et hommes disposant des connaissances et engagés dans la campagne "He for She"	ND	150 (Garçons 55%)	150 jeunes (55% Garçons)	Rapports d'activité	Atteint

7.3.2. Domaines dans lesquels le projet PREVEL a accompli le plus des réalisations

Renforcement de capacité des parties prenantes et dynamisation des espaces de dialogue

Au niveau du résultat 1 : « Les parties prenantes au processus électoral dans les 3 provinces cibles utilisent efficacement et de manière inclusive les mécanismes de concertation, de dialogue, de plaidoyer et de résolution des conflits au niveau provincial et local pour réduire les tensions et prévenir les conflits électoraux avant, pendant et immédiatement après les élections », la plupart des actions mises en œuvre ont été un succès.

En effet, le projet a effectivement réussi l'organisation de foras de paix et de cohabitation pacifique des leaders d'opinion (4 Fora dont 3 provinciaux à Kananga, Kolwezi et Lubumbashi et un forum interprovincial à Lubumbashi).

Par ailleurs, le projet PREVEL a assuré le recrutement, la formation, et le déploiement des médiateurs/trices qui ont assuré efficacement le monitoring des violences électorales. A juste titre un responsable administratif reconnaissait : « *l'Eglise catholique a su mettre à contribution son expérience dans la médiation pour la réussite des fora et la mobilisation des médiateurs dans le cadre des élections* »

L'évaluation a documenté également l'organisation des matinées d'information et de formation dans les trois provinces ciblées sur : (1) connaître les règles du jeu et les respecter dans les trois provinces ciblées et (2) l'utilisation du dispositif électronique de vote a été un succès.

Ces formations ont contribué à la connaissance du rôle de chaque acteur intervenant dans le processus électoral a permis de rétablir la confiance et de baisser la tension entre les parties prenantes.

En effet, grâce au projet PREVEL, 150 participants dont 50% des journalistes et 50% des membres des associations locales de défense des droits des femmes et des filles et des services étatiques en charge du genre ont bénéficié de cette formation participative. Toute chose qui a permis aux médias d'adopter une programmation sensible au genre, c'est-à-dire participative et ouverte aux femmes, en vue de renforcer leur présence dans les médias.

De plus, 150 journalistes et autres parties prenantes ont été formés dans les trois provinces sur la pratique journalistique, la lutte contre les discours de haine et la désinformation centré sur :

- La prévention des discours de haine,
- La lutte contre la désinformation,
- La consolidation de la paix,
- Le rôle essentiel des professionnels des médias dans un contexte souvent marqué par des tensions vives.
- La nécessaire collaboration entre les médias et la commission électorale afin d'accompagner la population avec des informations fiables et vérifiées.

Enfin, au titre des succès à documenter, l'UNESCO a procédé à l'évaluation interne de son appui aux des médias au processus électoral. Cette activité a rassemblé 135 participants en 2025 et a permis à l'UNESCO et ses partenaires d'examiner leurs actions, d'identifier les leçons tirées et de

définir des orientations pour renforcer l'engagement et les compétences des acteurs clés au prochain cycle électoral.

Renforcement de capacité des OSC, y compris celles des femmes, des jeunes et les médias

Au niveau du résultat 2 intitulé : « Les organisations de la société civile, y compris les organisations des femmes, des jeunes et les médias, sont renforcées et capables de jouer leur rôle dans la promotion d'un environnement pacifique avant, pendant et après les élections », plusieurs succès remarquables méritent d'être mentionnés.

Par exemple, le projet a mis en place d'une Salle Gestion des Cas de Violences Electorales (SGCVE) à Kananga. Cette salle d'éveil a été animée par une équipe multidisciplinaire composée des membres provenant des Organisations de la Société Civile, des associations féminines, des mouvements associatifs des jeunes, du Barreau, de la CENI, de la CNDH, de l'UNPC et de la PPNC. De plus, douze (12) collecteurs d'informations étaient à leur tour recrutés en binôme, à raison d'un homme et d'une femme par Territoire et Ville, pour faire le monitoring des incidents constatés lors des opérations électorales. Cette initiative innovante a permis de contribuer à la prévention et à l'atténuation des violences électorales avant, pendant et après les élections et particulièrement les violences faites aux femmes.

Ainsi sur environ 500 rapports d'incidents documentés, plus de 50% ont été rapportés par les organisations des femmes, des jeunes et des médias, membres des salles de veille, médiatrices ou médiateurs déployés sur le terrain.

Une autre activité qui a eu un grand succès le renforcement de capacité de 150 jeunes dont 45% de filles jeunes sur la masculinité positive à travers la campagne « He for She ».

La masculinité positive est une approche orientée vers les hommes pour obtenir d'eux un engagement à lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles. C'est, donc, un « ensemble d'initiatives prises pour faire participer les hommes à l'avancement de l'égalité des genres et à l'élimination de la discrimination et des violences faites aux femmes. Pour le cas du projet PREVEL, des jeunes ont été formés et ont par la suite développé des campagnes dans les différents quartiers de Kananga pour sensibiliser la communauté, en particulier les jeunes de toutes les catégories sur le vivre ensemble et les respects de droits de vote, surtout ceux de la femme.

Par ailleurs, le fait d'impliquer les médias provenant des territoires dans la campagne de sensibilisation et dans les activités de renforcement de capacités a permis de dépasser les cibles prévues en termes de nombre de médias cibles hors ligne y compris ceux dirigés par les femmes et les jeunes, monitorés par les dispositifs de repérage, de traçabilité et de prévention des violences électorales, des discours de haine et de la désinformation durant le processus électoral.

En outre, le projet PREVEL a fait produire et diffusé des éléments visuels, audio, des spots radio et télévision liés à la lutte contre les discours de haine dans les différents médias pendant la période électorale, à la lutte contre la désinformation de façon à consolider la paix et la RD Congo. Ces contenus ont été diffusés en trois langues que sont le Swahili, le Tshiluba et le français.

L'appréciation globale de cette campagne médiatique pour contre les discours haineux est positive. Les éléments visuels, audio, spots radio et télévision conçus, produits et diffusés sur les chaînes ont été favorablement accueillis par les différents médias et ont suscité un véritable engouement par les

professionnels de media et la population a une eu une satisfaction de voir pour la première fois la sensibilisation sur élections apaisées en RD Congo se réaliser sous forme des dessins animés.

7.3.3. Principaux facteurs de succès

Les succès du projet PREVEL tient à plusieurs facteurs dont les principaux sont :

- L'implication des services publics, notamment la direction provinciale du Ministère du Genre, Famille et Enfant et du Ministère de l'intérieur, du CSAC, de la CENI , de la police et de la justice.
- La bonne collaboration entre les OSC de mise en œuvre et les services du gouvernement impliqués directement dans le projet à savoir la direction provinciale du Ministère du Genre, Famille et Enfant et du Ministère de l'Intérieur, le CSAC, la CENI, la PNC et la justice ;
- Au professionnalisme des OSC de mise en œuvre (JPC-CENCO FMMDI, ECC/CCD) ;
- La participation des femmes et des hommes dans les instances de prise de décision et leur implication dans le processus des règlements des conflits communautaires ;
- La forte sensibilisation auprès des femmes par les partenaires (FMMDI, JPC-CENCO) Sur l'importance des espaces de dialogue, a provoqué un engouement et une augmentation du nombre des cibles attendues ;
- L'acceptation du projet par les leaders locaux, notamment les chefs, traditionnels, leaders religieux qui était selon certains participants aux interviews de l'évaluation finale « *porteur d'espoir et d'espérance dans la résolution de conflits communautaires anciens et latents dans les provinces d'interventions* ».
- Les succès s'expliquent également par le recours aux personnes ressources notamment les Evêques, les Imams ainsi que les pasteurs d'autres confessions religieuses, les chefs coutumiers qui, à travers des actes d'engagement pris lors des différents fora ont efficacement contribué à travers leurs messages de paix à renforcer le vivre-ensemble entre les communautés. Ainsi, le projet a su tirer profit des expériences des parties prenantes. A juste titre, un participant aux entretiens individuel disait : « *l'initiative a beaucoup contribué à atténuer les violences alors que le contexte sociopolitique national faisait craindre le pire particulièrement pour le Katanga et le Kasai* ».

7.3.4. Domaines dans lesquels le projet a connu moins de succès

Nous présentons les indicateurs qui n'ont pas atteint leurs cibles et les facteurs liés à cette faible performance.

Le degré de confiance à l'outil iVerify pour lutter contre les discours de haine et la désinformation qui devrait être élevé est moyen. C'est la même conclusion de l'évaluation des perceptions du Projet PREVEL : « *la connaissance de l'outil iVerify reste faible à Lubumbashi et Kolwezi* »

En rappel, l'outil iVerify est une initiative du PNUD qui vise à renforcer la capacité des pays à identifier, surveiller et répondre aux menaces à l'intégrité de l'information. En RD Congo, grâce au projet PREVEL, ce programme de fact-checking est opérationnel au sein de sa faculté des lettres et sciences humaines à l'Université de Lubumbashi et vise à lutter contre la désinformation et les

discours de haine sur les réseaux sociaux et les médias traditionnels en amont et au-delà des élections. Iverify permet aux citoyens de consulter des rapports vérifiés sur les actualités.

L'outil iVerify n'a pas atteint pleinement ses objectifs pour plusieurs raisons :

Au moment de l'évaluation, la plateforme n'était pas encore bien connue du public en dehors de l'Université de Lubumbashi selon les informations recueillies durant l'évaluation du projet PREVEL notamment dû à deux facteurs principalement :

- Faible communication sur l'existence de l'outil sur les médias (Télévision, radio,) et plateformes en lignes ;
- Une insuffisance de ressources pour son fonctionnement : iVerify est fonctionnel mais ne dispose pas de ligne budgétaire pour les frais de fonctionnement (installation de groupe électrogène pour suppléer aux coupures de l'électricité du réseau, maintenance préventive des ordinateurs, charges liées à la communication pour vérifier la véracité de certaines informations), ce qui limite sa vulgarisation.

Les indicateurs relatifs aux interventions au profit des médias n'ont pas totalement atteint leurs cibles :

- Le nombre de médias cibles en ligne et autres diffuseurs sur internet, y compris ceux dirigés par les femmes et les jeunes, monitorés par les dispositifs de repérages, de traçabilité et de prévention des violences électorales, des discours de haine et de la désinformation durant le processus électoral ;
- La proportion des médias cibles en ligne et hors ligne, y compris ceux dirigés par des femmes et des jeunes, ayant adopté de bonnes pratiques en matière de lutte contre les discours de haine, et de la désinformation durant le processus.

La raison de cette faible performance est le faible accès à la connexion internet pour certains médias.

Par ailleurs, la proportion des recommandations y compris celles liées à la prévention des violences dirigées vers les femmes, issues des espaces de dialogue et en concertations exécutées mesurée est de 50% au lieu de 75%. Il s'agit des recommandations issues des 4 foras provinciaux et interprovincial en vue de préserver la paix et la cohésion sociale.

Enfin, les activités de formation sur la loi électorale et le code de bonne conduite ont été faites au profit des leaders religieux, coutumiers partis politiques, des OSC y compris les organisations féminines avec l'appui de la CENI et du CSA mais il n'y a pas eu de distribution de copies physiques de la loi électorale et code de bonne conduite traduits dans les langues nationales dans les provinces cibles comme prévu. Le temps imparti pour la contractualisation de traducteurs du code électoral et sa reproduction ne permettait pas de réaliser cette activité avant les élections de décembre 2023.

7.3.5. Autres contraintes rencontrées dans la mise en œuvre du projet

Le retard dans le démarrage des activités du projet PREVEL

Le retard au démarrage a été dû essentiellement à un retard dans l'approbation finale du projet eu égard au contexte d'insécurité qui prévalait déjà en 2022/2023 dans les provinces de l'Est de la RD

Congo. Une fois le projet PREVEL approuvé, les procédures de décaissements des fonds ont également pris du temps si bien que les premières activités ont été lancées en juin/juillet 2023 c'est-à-dire à quelques 5 mois des élections présidentielles qui ont eu lieu en décembre 2023.

Ce retard a eu pour conséquence la réduction du délai de réalisation des activités prévues durant la période pré-électorale. A titre illustratif, la période de collecte des données par les médiateurs de la JPC/CENCO a commencé à partir du 18 décembre soit deux jours avant les élections.

Décaissement tardif des fonds pour les activités

Ce retard concerne la deuxième tranche de 30% des fonds venant du PBF qui a eu pour conséquence l'extension de la durée du projet jusqu'en fin mai 2025. Par exemple, l'évaluation interne organisée par l'UNESCO a eu lieu au à la même période (mars à mai 2025) que l'évaluation finale du projet PREVEL alors que cette évaluation interne devait alimenter l'évaluation finale.

Insuffisance de campagnes de sensibilisation électorale

Cette contrainte va au-delà du projet PREVEL et concerne les activités régaliennes de la CENI. Lors des entretiens, il est ressorti qu'il était souhaitable qu'avant le début de la campagne électorale, la CENI organise des séances de sensibilisation électorale surtout pour les nouveaux majeurs qui n'étaient pas concernés par le cycle électoral passé, pour prévenir les cas de violences électorales liés à la méconnaissance des règles électorales.

Durée jugée insuffisante des matinées d'information et de formation électorale

Les deux jours de l'activité n'étaient pas suffisants pour aborder tous les aspects nécessaires du thème. Aussi, selon plusieurs participants à ces rencontres, et il aurait fallu « *Organiser les Matinées en trois jours minimum de manière à couvrir le maximum de règles du jeu et les formations nécessaires* ».

Difficultés rencontrées dans le déroulement du travail des médiateurs électorales

Après la collecte d'informations relatives aux conflits latents et manifestes ainsi qu'aux violences électorales, les médiateurs/trices électoraux/ales ont rapporté simultanément auprès du Comité territorial de coordination de la réponse (CTCR), du Comité urbain de coordination de la réponse (CUCR), du Comité provincial de coordination de la réponse (CPCR) et du Comité national de coordination de la réponse (CNCR). De cette manière, ils ont aidé les autorités et les autres parties prenantes aux élections à diriger leur attention et leurs ressources vers les zones particulièrement vulnérables et les publics cibles.

Toutefois, dans certaines villes et Territoires, les médiateurs électoraux ont été interdits d'accéder aux bureaux de vote et de dépouillement et aux centres locaux de compilation des résultats (CLCR) parce que la loi ne le leur permet pas. Cela a eu pour conséquence que des médiateurs n'ont pas pu faire le suivi et la remontée de certains conflits électoraux. Il aurait fallu une révision de la loi électorale pour autoriser les médiateurs/trices électoraux/ales et qu'ils soient accrédités par la CENI, à l'instar des observateurs électoraux, des journalistes et des témoins des partis politiques. Dans ces conditions les médiateurs auraient eu des signes distinctifs comme des gilets et des badges pour faciliter leur travail.

7.3.6. Contribution du projet PREVEL à l'atteinte des produits du CPD 2020-2024

Le projet PREVEL contribue à l'effet 1 du CPD sur la Consolidation de la Paix et Renforcement de la Démocratie notamment aux produits P.1.1 et P.1.2 (Tableau 8). Le CPD a été élaboré pour opérationnaliser le PNSD, l'UNSDCF 2020-2024 et les ODD.

Le projet PREVEL contribue à :

- L'axe 1 de l'UNSDCF et en particulier l'Effet 1.1 (la prévalence de la violence et des conflits armés est réduite et la sécurité des personnes et des biens est améliorée en particulier les personnes vulnérables, les femmes et les jeunes) ;
- L'axe stratégique du PNSD sur le renforcement de la gouvernance ;
- ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces), ODD 5 (Égalité entre les sexes) et ODD4 (Education de qualité en lien avec la lutte contre les discours de haine).

Tableau 8 : Contribution du projet PREVEL au CPD et aux ODD

Produits du CPD 2020-2024	Indicateurs de produits du CPD 2020-2024	Contribution du projet PREVEL
Produit 1.1: Les processus d'élaboration/modification de la constitution, électoraux et parlementaires et les institutions sont renforcés afin de promouvoir l'inclusivité, la transparence et la redevabilité, en particulier en faveur des femmes et des jeunes.	Nombre d'organes constitutionnels dotés de mécanismes de participation citoyenne, notamment pour les femmes et d'autres groupes marginalisés	Les institutions en charge des élections (CENI, CSAC, Ministère de l'Intérieur) ont bénéficié (indirectement) de l'appui du projet PREVEL à travers l'aide à la vulgarisation de la loi électorale, la formations des acteurs des médias de la lutte contre les discours communautaires, haineux durant les élections dans les 3 provinces
	Nombre de scrutins organisés conformément aux standards démocratiques.	Le projet PREVEL a contribué à prévenir les conflits électoraux et des élections apaisées se sont déroulées de façon satisfaisante dans les 3 provinces cibles du projet
	Nombre de femmes dans les organes de décision	La forte implication des femmes et des OSC de promotion des droits des femmes dans les fora provinciaux, dans la SGCVE, la lutte contre les discours haineux a contribué à la vulgarisation du code électorale et à l'engagement des femmes en tant que candidates aux élections au niveau local dans les 3 provinces
Produit 1.2 : Les institutions disposent des capacités nécessaires pour sensibiliser, prévenir et appliquer les mesures lutte contre la corruption afin de promouvoir la participation	Nombre d'organisations ou de réseaux de la société civile participant aux mécanismes de contrôle par les citoyens, de redevabilité et de transparence en matière de gestion des ressources naturelles.	La SGCVE, la lutte contre les discours haineux a contribué à la vulgarisation du code électorale et à

7.4. Efficience

L'analyse de l'efficience est articulée autour des questions d'évaluation suivantes :

- Dans quelle mesure l'utilisation des ressources financières et humaines a-t-elle été efficiente ? Les ressources (fonds, personnel masculin et féminin, temps, connaissances spécialisées, etc.) ont-elles été affectées de manière stratégique pour concrétiser les réalisations ?
- Dans quelle mesure les fonds ont-ils été mis à disposition et les activités ont-elles été menées à bien et dans le respect des délais ?
- Dans quelle mesure la stratégie adoptée par le PNUD, ONU Femmes et UNESCO pour la mise en œuvre du projet PREVEL a-t-elle été efficiente ?
- Dans quelle mesure les interventions sont-elles coordonnées, se complètent et apportent une valeur ajoutée tout en évitant de chevauchement d'activités sur le terrain ?
- Quelles autres stratégies auraient été plus efficaces pour atteindre l'objectif du projet PREVEL ?
- Dans quelle mesure les modalités de partenariat ont-elles été propices à la réalisation des produits du projet PREVEL ?
- Dans quelle mesure le PNUD, ONU Femmes et UNESCO se sont-ils engagés ou coordonnés avec différents bénéficiaires (hommes et femmes), partenaires de mise en œuvre, autres agences des Nations Unies et homologues nationaux pour atteindre les résultats ?
- Dans quelle mesure le système de suivi a-t-il fourni au management un flux de données, ventilées par sexe, permettant d'apprendre et d'ajuster la mise en œuvre en conséquence.

7.4.1. Utilisation des ressources financières

Le projet a également mobilisé le budget total planifié de deux millions de dollars américains (2000 000 USD) pour la mise en œuvre des activités.

A la fin du Projet, le taux d'exécution financière globale était de 100%. Cela a été possible grâce à la période d'extension sans coûts dont le projet a bénéficié pour permettre de mettre en œuvre les activités planifiées.

Tableau 9 : planification financière et ressources financières mobilisées

Agences UN	Total planifié	Total dépensé
PNUD	1316050	1316050
ONU Femmes	383 950	383 950
UNESCO	300 000	300000
Total	2000000	2000000

Allocation des ressources entre les différentes composantes du projet

En considérant l'ensemble des dépenses, 42,95% du budget contribue à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes (Gender Empowerment in Women (GEWE)) et 8% au Suivi & Evaluation du Projet.

L'analyse des données du Projet a montré qu'au niveau de l'UNESCO, des ajustements budgétaires ont été faits durant la mise en œuvre pour s'adapter au contexte et au démarrage tardif du projet qui fait que certaines activités n'ont pas été réalisées ou l'ont été partiellement.

7.4.2. Efficacité de la stratégie de mise en œuvre adoptée

Des spécialistes ont été recrutés ou assignés pour le projet PREVEL, notamment :

- Un Coordonnateur et un spécialiste en suivi et évaluation pour le compte du PNUD,
- Une chargée de projet genre pour ONU Femmes,
- Un chargé de la communication et de l'information au niveau de l'UNESCO.

D'autres experts qui étaient déjà en poste sont également intervenus sur le projet à temps partiel dans les 3 agences. La stratégie du projet a été également de mettre à profit des expertises au sein des Agences des Nations Unies sans que ceux-ci ne soient directement pris en charge financière par le Projet. Ainsi chaque agence récipiendaire avait mis en place une équipe de projet PREVEL chargée de la mise en œuvre du projet.

Le PNUD en qualité de chef de file était chargé de :

- Assuré la coordination avec les partenaires gouvernementaux ;
- Assuré la coordination dans l'ensemble de l'équipe de pays des Nations Unies ;
- Coordonné les fonctions de suivi et d'évaluation, d'établissement de rapports et de communication pour l'ensemble du projet ;
- Assurance qualité du projet, ainsi la communication des résultats en temps opportun.

Dans la pratique, l'évaluation a noté que bien que la coordination entre les 3 Agences des Nations Unies ait été réussie, il y a eu une faible coordination des actions du projet avec l'ensemble des acteurs publics si bien que seulement quelques réunions de pilotage ont eu lieu avec l'ensemble des partenaires publics clés (Ministère de l'intérieur, Ministère du Genre, Famille et Enfant, CENI, CSAC).

Sur le plan opérationnel, chaque Agence des Nations Unies a coordonné la mise en œuvre de ses activités avec ses principaux partenaires, surtout les services déconcentrés de l'État dans les 3 provinces d'intervention, si bien que l'ancrage institutionnel du projet au niveau des ministères clés au niveau central a été faible.

Dans la stratégie de mise en œuvre, certaines activités contribuant au même résultat étaient partagées entre 2 ou 3 Agences comme l'organisation de 4 Fora provinciaux et interprovinciaux (Activité 1.3.1) mis en œuvre par le PNUD et l'ONU Femmes ou les ateliers de renforcement des capacités sur les principes et les mesures de régulation, de corégulation et d'autorégulation des médias en période des élections (Activité 2.2.2) mis en œuvre avec la contribution des 3 Agences.

A l'opposé, d'autres activités telles que la formation et le déploiement des médiateurs (Activité 1.1.4 et activité 1.1.5) ont été financées à partir des lignes budgétaires du PNUD, de même que les ateliers sur l'éthique de l'internet et des médias en période d'élections (Activité 2.2.3) ont été financés par l'UNESCO.

Les entretiens réalisés durant l'évaluation avec les partenaires du projet ont montré que dans l'ensemble, toutes les activités ont été bien coordonnées, complémentaires tout en évitant de chevauchement d'activités sur le terrain.

7.4.3. Efficacité des partenariats établis

Des partenariats efficaces ont été établis entre les Agences des Nations Unies et les services déconcentrés de l'Etat (Directions provinciales du genre et du ministère de l'intérieur, la CENI et le CSAC au niveau des 3 provinces). L'efficacité de ces partenariats s'est traduite par exemple par l'animation des sessions de formation et des foras par des spécialistes de ces ministères et institutions. Ces partenariats ont permis la participation des cadres de concertations créés (SGCVE, Médiateurs) dans le cadre du projet PREVEL de participer au monitoring et à la médiation de bien de conflits électoraux.

Les partenariats créés entre les Agences des Nations Unies et les OSC de mise en œuvre (FMMDI, JPC/CENCO, ECC/CCD) ont permis d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre dans la mise : Par exemple, la JPC/CENCO a mis à profit son expérience dans le domaine de la médiateur, son réseau de personnes avec expérience antérieure en collecte de données pour réussir le recrutement, la formation et le déploiement des médiateurs dans des courts délais.

L'ONG FMMDI, a également mis à profit sa connaissance de la zone d'intervention et sa maîtrise des interventions d'autonomisation des femmes et de promotion du leadership féminin pour réussir ses activités en faisant participer d'autres OSC de promotion du genre (Cadre Permanent de Concertation de la Femme Congolaise (CAFCO), Mouvement Rien sans les Femmes (RsLF)).

La Coordination Congolaise pour l'Education à la paix et à la non-violence (CCD) s'est appuyée sur son expérience pour la conception, production et diffusion des contenus audios, vidéos que l'UNESCO pourra utiliser plus tard à d'autres occasions dans la lutte contre les discours haineux.

7.4.4. Efficacité du dispositif de Suivi-Evaluation

Le PNUD étant l'Agence Lead du projet PREVEL a au sein de son pilier Gouvernance et Etat de Droit un spécialiste en Suivi & Evaluation qui assurait la cohérence des rapports produits et le suivi des activités en collaboration avec les chargés de programme des autres Agences.

Le système de Suivi-Evaluation du projet PREVEL a permis de produire à temps les rapports narratifs périodiques qui ont été soumis au bailleur et de réaliser les activités de Suivi & Evaluation (planification annuelle, évaluation finale, enquête de perception ont été réalisées à temps) de façon satisfaisante. Ce système de Suivi & Evaluation a permis de gérer tout le flux de données issus des ateliers, foras, monitoring des élections et a fourni des données ventilées par sexe comme prévu dans la cadre de résultats.

L'ONG FMMDI avait également recruté un chargé de Suivi évaluation et a utilisé la collecte de données en ligne à travers la plateforme KoboToolbox pour le monitoring des cas de violences électorales sous la supervision des membres de la SGCVE en temps réel.

7.5. Prise en compte des droits humains et du genre

Dans quelle mesure le processus de conception et de mise en œuvre du projet PREVEL est-il pris en compte les approches sensibles aux droits humains et situations de conflit ?

- Dans quelle mesure les pauvres, les personnes handicapées, les femmes, les jeunes, les hommes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié de la mise en œuvre des programmes
- Dans quelle mesure les résultats du projet PREVEL ont-ils contribué au respect des droits humains ?
- Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet PREVEL ?
- Dans quelle mesure la gestion et la mise en œuvre du projet PREVEL sont-elles participatives et cette participation des hommes, des femmes et des groupes vulnérables a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs visés ?
- Est-ce que les équipes de gestion du projet PREVEL ont-elles la capacité d'assurer la transversalité de l'égalité des sexes ?
- Les marqueurs genre affectés au projet PREVEL reflètent-ils la réalité ?
- Dans quelle mesure les résultats du projet PREVEL ont-ils contribué à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes ?
- Dans quelle mesure le projet PREVEL a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets (positifs ou négatifs) inattendus ?

7.5.1. Niveau de prise en compte des droits humains

7.5.1.1. Ciblage des zones d'intervention

Au niveau du ciblage des zones d'intervention, le projet s'est basé sur les résultats d'une revue documentaire sur les conflits communautaires récents et latents et sur la prévalence des conflits électoraux durant les 3 dernières élections tenues en RD Congo (2006, 2011 et 2018).

Lors de ces processus électoraux, les provinces du Haut-Katanga, du Lualaba et du Kasai Central ont souvent constitué des foyers de tension. En outre, dans le Haut Katanga et le Lualaba il y a une concurrence entre les activités minières artisanales et industrielles alors qu'au moment du montage du projet (2022). Quant au Kasai Central venait de sortir du drame humanitaire de 2016 dû à des affrontements meurtriers entre les miliciens « Kamwina Nsapu³ » et les soldats des Forces armées de la RD. Congo qui aurait occasionné des centaines de morts.

³ Ngalamulume Tshibue, G. (2021). Reconstruire après la crise : Regard sur le conflit " Kamwina Nsapu" et la dynamique de relèvement du Kasai central post-conflit.

7.5.1.2. Inclusion de critères de vulnérabilité dans le choix des bénéficiaires

Le document de projet indique que les jeunes et les femmes bien que souvent regroupées en associations sont très peu représentés dans les instances de décision au niveau local : on peut donc dire que le choix des jeunes comme bénéficiaires directs est un choix juste et équitable.

En plus, du critère de sexe et d'âge, le projet n'a pas ciblé spécifiquement des populations vulnérables. Cependant, à l'exécution, un effort a été fait pour inclure des personnes vulnérables telles que celles vivant avec un handicap et les populations autochtones (pygmées) : le projet PREVEL a documenté la participation aux 3 fora provinciaux et au forum interprovincial de représentants des OSC de personnes vivant avec handicap et OSC des peuples autochtones pygmées.

7.5.2. Niveau de prise en compte du genre

7.5.2.1. Prise en compte du genre dans la conception et la mise en œuvre du projet

Prise en compte du genre dans la conception et la mise en œuvre du projet

La revue des documents du projet a confirmé que l'élaboration de la stratégie du projet, des activités et des indicateurs a été sous-tendue par une analyse des facteurs qui limitent le leadership des femmes et leur participation au processus électoral en tant qu'électrices mais surtout en tant que candidates pour les différents postes à pourvoir. Cela a permis de fixer à 40% à 50% selon les cas la proportion attendue des femmes dans les différentes activités du projet. A titre illustratif, le projet a fixé à 40% la proportion des femmes dans la campagne « He for She », les OSC, y compris 40% de celles des femmes, sont renforcées et capables de jouer leur rôle dans la promotion d'un environnement pacifique avant, pendant et après les élections et 50% de filles/femmes parmi les 500 médiateurs recrutés et déployés pour le monitoring des conflits électoraux.

Les cibles des indicateurs sont désagrégées par sexe lorsque cela était possible et pertinent, ce qui a permis à chaque fois de mettre en relief les différences entre les hommes et les femmes en matière par exemple d'engagement dans les mécanismes de prévention des conflits, et plus globalement la contribution des femmes à la cohésion sociale.

Dans la mise en œuvre, le projet PREVEL a fait un effort de documenter dans les différents rapports annuels l'implication des femmes et jeunes femmes dans les différents volets du projet.

Participation des femmes et des OSC féminines

Au-delà de la participation individuelle des femmes, la participation de femmes représentant des OSC féminines a été analysée. En effet, la participation des OSC de promotion du genre permet de s'assurer que les points de vue et contribution de ces OCS sont prises en compte dans les activités auxquelles leurs représentantes participent.

De plus, lorsqu'il s'agit d'activité de renforcement de capacité, les représentantes des OSC féminines peuvent à leur tour transmettre une partie des nouvelles connaissances acquises à d'autres membres de leurs associations.

Le tableau 10 montre que la représentativité des OSC féminines dans les fora et la SGCVE est de l'ordre de 30% alors qu'elle est plus faible (entre 13% et 17%) dans le cadre des matinées d'information et de formation.

Tableau 10 : Participation des organisations de la société civile de promotion des droits des femmes

Activité	Participants	Participant·es issues des OCS féminines	% OCS féminines
Forum provincial du Kasai Central	70	20	29%
Forum Provincial du haut-Katanga	70	20	29%
Forum Provincial de Lualaba	70	18	26%
Forum interprovincial de Lubumbashi	60	19	32%
Matinées d'information et de formation du Kasai Central	60	10	17%
Matinées d'information et de formation du haut-Katanga	60	8	13%
Matinées d'information et de formation de Lualaba	60	10	17%
Forum interprovincial	60	19	32%
SGCVE (Kananga)	3	10	33%

Niveau des marqueurs genre du projet PREVEL

La part du budget contribuant à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes (GEWE) est de 42, 95 % du budget, ce qui indique que le projet est classé au niveau du Score 2 en matière d'autonomisation des femmes.

Les seuils pour le classement des projets selon le marqueur genre sont :

- 1) Score 1 : pour les projets qui contribuent d'une manière ou d'une autre à l'égalité des sexes, mais pas de façon significative (moins de 30 % du budget total pour GEWE).
- 2) Score 2 : pour les projets dont l'égalité de genre est un objectif important et qui allouent entre 30 et 79% du budget total du projet à GEWE.
- 3) Score 3 : pour les projets dont l'égalité des sexes est un objectif principal et qui allouent au moins 80 % du budget total du projet à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes (GEWE) avec 80% à 100 % du budget total alloué à GEWE.

Bien que l'allocation financière pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ait été le principal indicateur déterminant le classement sur l'échelle du marqueur de genre, l'intégration du genre est cruciale dans les quatre catégories. Le PBF soutient des projets qui prennent en compte la mesure dans laquelle le genre et la sensibilité au genre sont intégrés dans : a) l'analyse du conflit. b) la mise en œuvre et les activités. c) le cadre de résultats. d) le budget.

Ainsi, d'autres aspects du projet PREVEL confirment le Score 2 de GEWE parmi lesquels :

- Bien que l'objectif principal du projet PREVEL soit la prévention des conflits électoraux, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes constituent des objectifs importants du projet qui contribuent directement à ODD 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.
- La ventilation des indicateurs par sexe et par âge, dans la mesure du possible,
- La plupart des indicateurs au niveau des résultats et des produits mesurent le changement en termes d'égalité des sexes.

- Les hommes, les femmes, les garçons et les filles sont ciblés par le projet et leurs besoins et capacités distincts sont reflétés dans le projet.

Capacité des partenaires en matière d'égalité des sexes

Le personnel des 3 Agences sont tous formés à des degrés divers à la promotion de l'égalité des sexes. De façon spécifique, l'ONU Femmes avait recruté un chargé de programme avec les compétences et expériences spécifiques pour s'assurer de la prise en compte du genre tout au long de la mise en œuvre du projet.

Les deux principaux partenaires de mise en œuvre du projet PREVEL (FMMDI et JPC/CENCO) sont des OSC qui ont dans leur agenda la défense des droits des femmes dans toutes leurs interventions.

Ainsi, les Agences récipiendaires du Projet PREVEL, les acteurs de mise en œuvre disposaient de compétences techniques et d'expériences pour assurer l'intégration adéquate du genre dans le projet.

7.5.2.2. Contribution du projet à l'évolution positive en matière d'égalité des sexes

Sur la base des résultats du projet PREVEL la contribution du projet à l'égalité des sexes peut se faire selon plusieurs aspects.

Renforcement des capacités des acteurs des services publics

En impliquant les forces de sécurité, les acteurs judiciaires (justice, avocats) et les agents de l'administration (CENI, CSAC) dans les mécanismes de gestion des conflits comme la SGCVE, les foras qui abordent les violences faites aux femmes en période électorale, le projet a pu améliorer leur capacité à prévenir et à répondre aux violences de manière sensible au genre.

Participation des femmes aux instances de décision locale et promotion du leadership féminin

Le projet a facilité la participation significative des OSC de promotion des droits des femmes et des femmes aux mécanismes et plateformes de prévention et de gestion des conflits électoraux. Leur présence dans ces espaces de décision a été essentielle pour que leurs préoccupations spécifiques soient prises en compte notamment leur capacité économique limitée par rapport aux hommes en ce qui concerne la conquête des postes électifs.

En formant et en soutenant des femmes leaders au sein des communautés et des organisations de la société civile y compris celles candidates aux différentes élections de 2023 en RD Congo, le projet a renforcé leur capacité à influencer les processus de prévention des conflits et à plaider pour l'égalité. Bien que le nombre de femmes élues n'est pas encore satisfaisant selon les OSC féminines, le leadership des femmes leur a permis d'apprendre le processus électoral et cela pourra être capitalisé par les femmes dans le cadre de futurs processus électoraux.

Changement positive des normes sociales en faveur de l'égalité de genre

A travers la campagne « He for She », le projet PREVEL a mené des campagnes de sensibilisation qui ont spécifiquement ciblé les normes sociales discriminatoires à l'égard des femmes et des filles, notamment celles qui peuvent exacerber la violence pendant les périodes électorales. L'accent a été mis sur le rôle des hommes et des garçons dans la promotion d'une masculinité positive et du respect de l'équité homme-femme.

En engageant les leaders communautaires (traditionnels et religieux) dans des discussions sur la violence électorale dont les femmes sont les plus affectées, et les causes de ces violences, le projet PREVEL a contribué à changer les attitudes et les comportements individuels et collectifs vis-à-vis des VBG notamment celles liées aux élections.

7.5.2.3. Défis en matière de prise en charge du genre

Le projet PREVEL a encouragé et accompagné les femmes candidates aux élections de 2023 et beaucoup de femmes ont effectivement participé en tant que candidates.

Au niveau national, 17% des candidatures aux législatives nationales étaient des femmes, 28% à la députation Provinciale, 43% aux élections municipales, tandis qu'il y avait deux candidates à l'élection présidentielle). A l'issue des scrutins, le poids des femmes élues était de 12,8% à l'Assemblée Nationale et de 10% au niveau de la députation provinciale.

L'analyse montre que les normes traditionnelles et les stéréotypes de genre limitent encore l'accès des femmes à la sphère politique et leur reconnaissance en tant que leaders, de même que les défis économiques : Le coût élevé des campagnes électorales reste un obstacle majeur, car de nombreuses femmes candidates n'ont pas les moyens financiers de rivaliser avec leurs homologues masculins et l'exonération des frais de cautionnement pour les listes paritaires n'a pas suffi à compenser ce défi.

Les femmes candidates ont eu du mal à financer leurs campagnes de communication, notamment en raison du coût élevé des annonces dans les médias commerciaux (radio et télévision).

Pour contourner ces difficultés financières, elles ont opté pour les médias communautaires, qui offrent souvent des solutions gratuites ou moins coûteuses pour diffuser leurs messages de campagne. Malheureusement, ces médias communautaires rencontrent des difficultés techniques, telles que le manque d'équipement moderne, et à des pénuries de personnel qualifié, ce qui affecte la qualité et l'efficacité de leur communication.

Ces contraintes ont donc limité l'impact des campagnes de communication des femmes qui se sont engagées comme candidates aux élections. Ainsi, la question de l'autonomisation économique des femmes reste au cœur des stratégies de promotion du genre.

Par ailleurs, grâce à la collaboration entre les forces de l'ordre, les parquets, les tribunaux et les OSC, la SVGC des violences électorales ont été porté devant les tribunaux.

Toutefois, malgré l'ouverture de plusieurs dossiers judiciaires liés à ces incidents, les poursuites effectives restent limitées en raison du manque de ressources, de la lenteur des procédures et d'un défaut de coordination entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des violences électorales.

En définitive, on peut reconnaître que le projet PREVEL a réussi en matière de prise en compte de la dimension genre mais ces acquis demandent à être renforcés notamment à travers la promotion de la masculinité positive en soutien au leadership féminin et de participation des femmes au processus électoral.

7.6. Programmation sensible au conflit et effets catalytiques

7.6.1. Programmation sensible aux situations de conflit

L'approche du projet PREVEL est sensible aux conflits car la conception du projet est selon le document du projet basée sur une identification et une analyse des causes des conflits communautaires et des conflits électoraux notamment dans la zone d'interventions du Projet.

De plus, l'évaluation des perceptions réalisée dans le cadre du projet PREVEL a montré que les mécanismes de concertation, de dialogue, de plaidoyer et de résolution des conflits sont bien connus dans les 3 provinces d'interventions du Projet surtout à Lubumbashi et Kananga.

L'initiative iVerify a été mise en place pour lutter contre la désinformation et disposer d'information vérifiées et actualisées surtout les informations provenant des zones de conflit des provinces de l'Est du pays.

On note également la forte implication des différents acteurs notamment les institutions étatiques concernées par la cohésion sociale et la prévention des conflits électoraux dans l'élaboration et l'exécution du projet.

Une analyse des risques a été conduite lors de la conception du projet et la situation sécuritaire avait été identifiée comme un risque. Celui-ci s'est accru pendant la mise en œuvre des activités notamment dans les provinces de l'Est sans toutefois entamer la mise en œuvre normale du Projet.

7.6.2. Effets catalytiques

Des effets catalytiques suivantes ont été identifiés à la suite de la mise en œuvre du projet PREVEL.

Projet d'appui à la lutte contre l'impunité des violences électorales au Kasai Central

C'est un projet qui vise de lutter contre l'impunité des violences électorales en mettant en place des mécanismes de coordination permettant aux forces de l'ordre, aux magistrats et aux OSC de travailler ensemble pour identifier, documenter et traiter les cas de violences. Cela inclut le renforcement des capacités des acteurs judiciaires, la mise en place de stratégies de prévention et la facilitation des poursuites judiciaires contre les auteurs de violences électorales.

Appui à l'initiative iVerify

A la suite de la mise en place de l'initiative iVerify par le PNUD en RD Congo, le Bureau du PNUD en Belgique a apporté des ressources financières pour renforcer l'initiative et faire connaître la publication de l'Université de Lubumbashi dans le cadre de iVerify

Enquête quantitative sur les violences liées aux élections

C'est une étude quantitative et qualitative mise en œuvre par l'Ecole de Santé Publique de Kinshasa avec l'appui financier et technique de l'ONU Femmes. Les financements ont été obtenus à la suite de la mise en œuvre et des résultats du projet PREVEL.

7.7. Durabilité

L'analyse et les conditions de la durabilité des résultats du projet PREVEL portent sur les réponses aux questions d'évaluation suivantes :

- Existe-t-il des risques financiers susceptibles de compromettre la durabilité/viabilité des résultats des PNUD, ONUFEMMES et UNESCO d'appui au CPD ?
- Dans quelle mesure les ressources financières seront-elles disponibles pour préserver les effets positifs engendrés par les PNUD, ONUFEMMES et UNESCO ?
- Existe-t-il des risques sociaux ou politiques susceptibles de compromettre la durabilité/viabilité des produits réalisés dans le cadre du PNUD, ONU FEMMES et de l'UNESCO en appui au CPD ?
- Dans quelle mesure les politiques nationales et les mécanismes de coordination nationale et provinciales mis en place vont-ils permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus par le PNUD, ONU FEMMES et UNESCO en matière de démocratisation pour le développement durable ?
- Dans quelle mesure les partenaires nationaux disposent-ils des capacités institutionnelles (notamment de stratégies de durabilité) garantissant la viabilité/durabilité des résultats obtenus au niveau des réalisations ?
- Dans quelle mesure les partenaires se sont-ils engagés à poursuivre leur soutien (ressources financières, personnel féminin et masculin, etc.) ?
- Existe-t-il des partenariats avec d'autres institutions nationales, des ONG, des agences des Nations Unies, le secteur privé et les partenaires au développement pour pérenniser les résultats obtenus ?
- Dans quelle mesure le PNUD, ONU FEMMES et UNESCO ont-t-ils été capables d'établir et de pérenniser les partenariats efficaces avec d'autres acteurs du développement, notamment les organisations bilatérales et multilatérales, les organisations de la société civile et le secteur privé afin de pérenniser les résultats ?
- Quels sont les domaines de programmation dont la poursuite et /ou le passage à l'échelle sont les plus pertinentes et stratégiques pour le PNUD, ONUFEMMES et UNESCO ?
- Dans quelle mesure les enseignements tirés sont-ils documentés par l'équipe du projet PREVEL et diffusés auprès des parties prenantes susceptibles de bénéficier des connaissances acquises grâce aux interventions du projet PREVEL ?
- Dans quelle mesure les interventions du projet PREVEL prévoient-elles des stratégies de passage à l'échelle ?

7.7.1. Risques susceptibles de compromettre la durabilité/viabilité des résultats

Le projet PREVEL vise à la consolidation de la paix, un domaine intrinsèquement lié à la stabilité et à des facteurs externes. La durabilité et la viabilité de ses résultats peuvent être tributaires de risques financiers, sociaux et politiques, particulièrement dans le contexte actuel de la RD Congo.

Le Projet est totalement financé par le PBF et une fois le financement du projet terminé, il peut y avoir un manque de ressources financières pour maintenir les activités et les structures mises en place. Le gouvernement priorise l'allocation de fonds pour les activités d'organisation des élections, de prévention des conflits durant la période électorale. Ainsi, le gouvernement n'a pas de plan pour la pérennisation des résultats du projet PREVEL.

Au niveau social, le projet s'est concentré sur la prévention de la violence électorale, mais des tensions sous-jacentes (foncières, ethniques, économiques) persistent et le gouvernement devrait trouver des fonds pour adresser ces causes profondes ou indirectes des violences même en dehors des périodes électorales pour éviter qu'elles ne ressurgissent à l'occasion des prochaines élections.

Au niveau politique, la CENI a publié le vendredi 04 Avril 2025, sa feuille de route pour le cycle électoral 2025-2029, fixant entre autres la prochaine élection présidentielle au 16 décembre 2028,

Toutefois, la CENI précise que la mise en œuvre de cette feuille de route est tributaire de plusieurs contraintes, notamment financières, sécuritaires, logistiques, légales et climatiques.

La viabilité des résultats du projet PREVEL est également tributaire des contraintes sécuritaires vu que des combats se poursuivent entre les forces gouvernementales et les groupes rebelles et ont déjà causé de nombreuses victimes dans l'Est du pays.

7.7.2. Contribution des politiques nationales et des mécanismes de coordination à la durabilité

La pérennisation des acquis du projet PREVEL est fortement liée à son degré d'appropriation par les différents acteurs nationaux.

L'approche participative adoptée par le projet a un potentiel pour la pérennisation des acquis du projet. Cette approche participative adoptée pour la conception, l'élaboration et la mise en œuvre devrait largement contribuer à pérenniser les premiers acquis constatés en matière de changements de comportements, concrétisés par un début de glissement vers des attitudes positives pour la participation politique et citoyenne des jeunes et des femmes.

En outre, les activités de renforcement de capacités au profit des services publics, des acteurs du privé et des OSC, notamment les OSC de défense des droits des femmes et des jeunes, participent de la durabilité du projet et sont aussi gage de durabilité des résultats du Projet. En effet, ces spécialistes pourront à l'avenir utiliser ces compétences pour améliorer leurs résultats professionnels en matière de prévention de conflits électoraux et plus globalement contribuer à la cohésion sociale dans une perspective genre.

Toutefois, il y a eu une faible collaboration avec les ministères clés au niveau central. Dans le contexte de la RD Congo, bien que l'autonomie de gestion des ressources humaines, économiques, financières et techniques des provinces aient été consacrée dans la constitution de 2006, le pouvoir

central continue d'exercer une certaine influence sur les provinces et les autres entités et, de ce fait, des interventions d'envergure dans les provinces nécessitent des consultations avec ou l'aval du pouvoir central.

7.7.3. Rôle des partenariats établis ou renforcés à contribuer à la durabilité des résultats

Bien que des risques financiers, socio-politiques et sécuritaires existent quant à la durabilité des acquis du projet, les Agences des Nations unies récipiendaires, et les partenaires de mise en œuvre ont le potentiel de pérenniser les résultats du projet.

L'ONG FMMDI met en œuvre depuis janvier 2026, un projet financé par le PNUD avec les fonds de l'Union Européenne dénommé « projet d'appui à la lutte contre l'impunité des violences électorales au Kasai Central ». Ce projet est une sorte de continuité du projet PREVEL dont l'objectif était l'identification des cas de violences électorales avant, pendant et après le cycle électoral partis de la campagne électorale, des élections présidentielles, législatives nationales et provinciales, ainsi que communales de décembre 2023, puis sénatoriales et des gouverneurs de février 2024.

Parmi les cas des violences électorales identifiés par la SGCVE, certains sont des faits d'infractions qui doivent être déférés devant les cours et tribunaux civils et militaires. D'où la mise en œuvre du présent projet qui vient pérenniser les résultats en matière de monitoring des violences électorales.

Par ailleurs, la JPC/CENCO pourra faire appel aux médiateurs et médiatrices formés qui ont fait le suivi des violences électorales et la médiation durant les élections de 2023, dans le cadre d'autres interventions de cohésion sociale et de médiation.

Les contenus audios, vidéos aux fins de combattre la désinformation et les discours haineux enregistrés durant les élections par l'UNESCO restent utiles et pourront être utilisés à d'autres occasions pour continuer la lutte contre les discours ethniques ou haineux.

7.7.4. Interventions et bonnes pratiques documentées pour les projets futurs

Plusieurs domaines de programmation dont la poursuite et /ou le passage à l'échelle sont les plus pertinents et stratégiques, et dont les principaux sont les suivants :

La poursuite des dossiers judiciaires liés aux incidents de violences électorales déjà pris en compte à travers un projet du PNUD.

Les domaines de la désinformation et du discours haineux, au-delà des élections, méritent des interventions vu les contextes sécuritaires à l'Est du pays et les conflits communautaires dans les provinces du Kasai-central et du Haut Katanga.

Par ailleurs, la cartographie des conflits électoraux peut servir à mieux élaborer des contenus pour la sensibilisation de la population en vue des élections prochaines de 2028.

La prise en compte du genre dans la prévention des violences électorales s'inscrit dans le cadre global de la promotion du leadership féminin en matière d'élection et de lutte contre les VGB. C'est ainsi que l'ONU Femmes devrait soutenir la feuille de route adopté par le Ministère du Genre, Famille et Enfant pour appuyer le gouvernement dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre, à travers le renforcement du leadership du gouvernement en mettant l'accent sur la lutte contre l'impunité à travers la campagne « Tolérance zéro », initiée en 2021. Ledit projet financé par l'Union Européenne vise à renforcer les droits des

femmes, leur autonomie économique et leur leadership, tout en agissant pour prévenir et répondre aux violences basées sur le genre au niveau national ainsi que dans les provinces du Sud-Kivu, de l'Ituri et du Kasai, provinces où les violences liées au genre demeurent particulièrement préoccupantes.

VIII. CONCLUSIONS

8.1. Principales conclusions de l'évaluation

Tableau 11 : Notation selon les critères d'évaluation

Critères	Note	Conclusions
Cohérence	4,0	Le projet est cohérent avec les engagements nationaux (PNSD 2019-2023), Stratégie nationale de prévention des conflits, de stabilisation et de renforcement de la Résilience des communautés de juin 2021), ODD 5, ODD16, ODD4, et UNSDCF, PACE, plans stratégiques des 3 Agences récipiendaires). Le projet a été réalisé selon une approche conjointe en synergie avec les partenaires étatiques (Ministère de l'Intérieur, Ministère du Genre, Famille et Enfant, CENI, CSAC).
Pertinence	4,5	Une analyse préalable des conflits et de leurs causes, de la situation du genre et des jeunes est faite. Le choix de la zone d'intervention (prévalence de conflits communautaires latents, prévalences des conflits électoraux dans les 3 provinces) et le choix des femmes et des jeunes comme acteurs souvent marginalisés en matière de prévention de conflits sont pertinents. Existence d'une théorie du changement de de l'analyse des risques
Efficacité	4	Les indicateurs quantitatifs sont atteints à 80,95%, 19% partiellement malgré le démarrage tardif du projet. Seule l'activité de dissémination du code électoraux n'a pas été mise en œuvre.
Efficience	3,5	Le taux d'exécution financière entre 79% et 100% selon les Agences. L'indice d'efficacité du projet est donc de 96% (rapport entre le taux de réalisation physique et taux de réalisation financière du projet). Mesures alternatives : mobilisation de fonds propres et de staff non payés sur le projet. Mise à contribution de l'expérience professionnelle des OSC (FMMDI, JPC/CENCO, ECC/CCD).
Genre	4,5	Plus de 40% de participation des femmes et 30% de participation des OSC de femmes en tant que bénéficiaires directs du projet. Les données du projet sont également désagrégées par sexe et les bénéficiaires. L'influence de la tradition est toujours prégnante dans certaines localités (Kasaï central) et avec les conflits qui persistent dans l'Est du pays il y a la nécessité de renforcer la lutte contre les VBG même hors période électorale.
Droits humains	4	La prise en compte des droits humains et de l'équité à travers le choix des zones d'intervention, des cibles. Les bénéficiaires inclus des personnes handicapées, des population autochtones pygmées.
Sensibilité aux conflits Effets catalytiques	4	La programmation a été sensible aux conflits notamment à travers l'identification et l'analyse des causes des conflits communautaires et des conflits électoraux notamment dans la zone d'interventions du Projet. Les mécanismes de concertation, de dialogue, de plaidoyer et de résolution des conflits ont impliqué plusieurs acteurs politiques, des OSC, des leaders communautaires et religieux. Des effets catalytiques suivantes ont été identifiés à la suite de la mise en œuvre du projet PREVEL. Des effets catalytiques suivants ont été identifiés : (1) le projet d'appui à la lutte contre l'impunité des violences électorales au Kasaï Central qui permet de lutter contre l'impunité des violences électorales documentée dans le Projet PREVEL. (2) En plus des ressources du Projet PREVEL, le Bureau du PNUD en Belgique a également appuyé l'initiative iVerify. (3) A la suite des résultats du Projet PREVEL, ONU FEMMES a obtenu des financements pour réaliser une enquête quantitative sur les violences liées aux élections.
Durabilité	3,5	Des évidences sur la capacité de viabilité des acquis : Renforcement des OSC féminines, de jeunes, des acteurs politiques et des services publics, Renforcement des capacités technique au niveau provincial, L'approche participative adoptée par le projet a permis une appropriation qui renforce la durabilité des résultats, Existence de projet d'appui à la lutte contre l'impunité des violences électorales au Kasaï Central pour la poursuite des dossiers de crimes documentés dans le Projet PREVEL Important de poursuivre les domaines stratégiques comme les VBG, le discours haineux Viabilité de l'initiative iVerify non clairement établie
Total	4/5	

Notation

Note	Couleur	Signification
1	Red	Insatisfaisant
2	Orange	Assez insatisfaisant
3	Yellow	Assez satisfaisant
4	Light Green	Satisfaisant
5	Dark Green	Très satisfaisant

8.2. Leçons apprises/enseignements tirés

Ainsi, à l'issue de l'analyse de la performance du projet les acquis suivants peuvent être capitalisés pour la mise en œuvre de projets similaires dans le futur.

- 1) La participation des structures étatiques à l'élaboration du projet qui a contribué à l'alignement du projet aux priorités du Gouvernement et de mobiliser le dispositif institutionnel existant pour accompagner la mise en œuvre du projet. Cette participation a permis d'élaborer un projet qui répond aux besoins de la CENI, du CSAC et du Ministère en charge du genre.
- 2) L'implication des leaders religieux et coutumiers a permis de faciliter la tenue des fora avec les partis politiques dans un climat apaisé et de dépasser les oppositions.
- 3) Il est connu que la durabilité des résultats d'un projet est fortement liée à l'appropriation du projet par les bénéficiaires, lesquelles doivent être consulté afin de cibler leurs besoins réels.
- 4) En matière de genre, les interventions centrées sur la participation des OSC féminines et des femmes a permis d'adresser les besoins immédiats des femmes en matière de leadership et de participation au processus électoral. Toutefois, il faut plus d'actions du type genre transformationnel pour favoriser une plus grande mobilisation des femmes pour la cohésion sociale et la paix. L'insécurité dans les provinces de l'Est du pays engendre un nombre important de victimes de VBG dont il faut davantage prendre en charge à travers la mise œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre.
- 5) On peut également retenir le fait que le leadership et l'accompagnement des Agences des Nations Unies ont permis de mobiliser des fonds complémentaires pour d'autres projets qui sont des réponses à certains défis du projet PREVEL.

IX. Recommandations

A l'issue de l'analyse des résultats du projet PREVEL, et de l'identification des défis, les recommandations qui pourront servir dans les interventions similaires futurs sont formulées.

Recommandation 1 adressée au Gouvernement notamment la CENI

Organiser davantage de séances de sensibilisation électorale surtout pour les nouveaux majeurs qui n'étaient pas concernées par le cycle électoral passé, et en insistant sur les modifications majeures apportées au code électoral (exemples : articles sur le seuil électoral, la participation des femmes). Ces sensibilisations s'il elles sont faites avant le début de la campagne électorale auraient pu prévenir certains cas de violences électorales liés à la méconnaissance des règles électorales.

Recommandation 2 adressée au Peacebuilding Support Office (PBSO) et au BPF

Le démarrage tardif du projet PREVEL financé par le BFP a compromis la mise en œuvre de certaines activités. Pour remédier à cette situation, il est souhaitable d'adopter une approche plus proactive et collaborative consistant à ;

- Avant le démarrage, établir un dialogue plus fréquent entre le PBSO/BPF, le gouvernement et les agences d'exécution dès les premières phases de conception du projet afin de clarifier les attentes, d'anticiper les défis et de désigner les responsabilités.
- Créer un groupe de travail conjoint (PBSO/BPF, gouvernement, agences clés) réduit, dédié au suivi accéléré de la phase de démarrage, avec des réunions régulières et des points d'action clairs pour lever les blocages.

Recommandation 3 adressée au PNUD, UNESCO et ONU Femmes

Dans l'hypothèse que les Nations Unies vont développer des initiatives en appui au prochain cycle électoral (2028/2028), l'évaluation suggère de commencer au plus tôt la mobilisation des financements afin d'éviter les retards au démarrage de projet comme cela a été le cas pour le projet PREVEL.

Recommandation 4 adressée au PNUD, UNESCO et ONU Femmes

Maintenir une collaboration étroite avec le niveau central à travers des mécanismes de coordination efficaces et fonctionnels tels que la tenue régulière de Comité de Pilotage (COFIL) impliquant les Agences récipiendaires et les ministères clés (Ministère de l'intérieur, Ministère du Genre, Famille et Enfant, Ministre de la Communication et Médias).

En effet, durant la mise du projet PREVEL, les 3 Agences ont collaboré avec les services décentralisés des ministères ci-dessus cités dans les 3 provinces d'intervention du projet mais la collaboration avec ces ministères au niveau central a été faible. Or une étroite collaboration pourra faciliter la pérennisation des interventions du projet lorsqu'il s'agira de répliquer les résultats du projet PREVEL dans d'autres provinces ou de les mettre à l'échelle du pays.

Recommandation 5 adressée au PNUD

Poursuivre les discussions avec l'Université de Lubumbashi pour trouver un cadre de prise en charge des frais de fonctionnement de la plateforme iVerify afin de pérenniser l'initiative, peut-être dans le cadre de projets futurs.

Recommandation 6 adressée au PNUD

Lorsque de nouveaux mécanismes de veille et d'alerte tels que les médiateurs chargés du monitoring des conflits électoraux, faire le plaidoyer pour leur reconnaissance et leur acceptation par la CENI afin que la surveillance et l'alerte apportées puisse être optimisées et ainsi contribuer effectivement à des élections apaisées.

En rappel, dans le cas du projet PREVEL, certains des médiateurs n'ont pas été autorisés d'accéder aux bureaux de vote pour faire le suivi des violences électorales et faire des médiations. L'évaluation suggère qu'à l'avenir, lorsqu'il y a des intervenants qui interviennent dans le monitoring ou la médiation, travailler en amont avec les autorités en charge des élections pour leur plaines participation.

Recommandation 7 adressée à l'UNESCO

Dans les futures interventions, explorer toutes les possibilités de réduire l'impact des retards lorsqu'ils surviennent : par exemple, en identifiant les interventions stratégiques prioritaires et en procédant aux leurs mises en œuvre en recourant aux fonds propres de l'institution.

Cette recommandation tient au fait que le retard dans le démarrage a plus affecté la mise en œuvre d'activités importantes telles que la traduction en langue et la distribution des copies du code électoral.

Recommandation 8 adressée à l'UNESCO

Renforcer davantage les capacités techniques des médias communautaires.

En effet, lors des élections de 2023, certains candidats, surtout les femmes, ont rencontré des difficultés pour le financement de leurs campagnes de communication via les médias commerciaux (radio et télévision). Pour contourner ce problème, les femmes se sont tournées vers les médias communautaires qui offraient des options gratuites. Cependant, ces médias communautaires ont été confrontés à des difficultés techniques et de ressources humaines, ce qui a limité leur impact sur la communication politique des femmes.

Recommandation 9 : adressée à l'ONU femmes

Renforcer les actions de sensibilisations et de plaidoyer sur la masculinité positive, le leadership des femmes en politique, la prévention et la prise en charge des Violences Basées sur le Genre (VBG) y compris hors période électorale en soutien aux initiatives du gouvernement. En dépit des interventions du projet PREVEL, certains cas de violences électorales graves sont restés impunis y compris celles pour lesquelles les femmes sont les victimes. Aussi, l'étude de perception du projet PREVEL a montré que le soutien à l'engagement des femmes en politique doit être renforcée notamment dans la province du Kasaï Central.

X. ANNEXES

Annexe 1 : Bibliographie

Documents sur le Projet

Document de projet du PBF, Mai 2023

Document de projet du PBF révisé, décembre 2024

PBF Project Progress Report, June 2024

PBF Project Progress Report, November 2024

PNUD et INS, (2023) : Projet PREVEL : Evaluation des PERCEPTIONS SEPTEMBRE 2024

Autres documents

BAD, (2024) : RAPPORT PAYS 2024 – RDC

Institut National de la Statistique, (2021) : ANNUAIRE STATISTIQUE RDC 2020, mars 2020

République Démocratique du Congo : Plan National Stratégique de Développement 2019-2023

République Démocratique du Congo : Commission Electorale Nationale Indépendante, Rapport annuel Avril 2023-Mars 2024

Banque Africaine de Développement : Perspectives économiques en République Démocratique du Congo, 2024

Ngalamulume Tshibue, G. (2021). Reconstruire après la crise : Regard sur le conflit" Kamwina Nsapu" et la dynamique de relèvement du Kasai central post-conflit.

Annexe 2 : Chronogramme de la mission de l'évaluation

Activités	Avr. 2025	Mai 2025	Juin 2025	Période
Phase de démarrage				
-Revue documentaire, -Elaboration de la note de cadrage (méthodologie, échantillon et guides d'entretien) -Soumission de la note de cadrage pour revue				1-7/04/2025
Revue de la note de cadrage par le comité technique de l'évaluation				7-10/04/2025
Prise en compte des amendements et observations et finalisation de la note de cadrage				11-12/04/2025
Conduite des entretiens à Kinshasa				21-24/04/2025
Conduite des entretiens à Lubumbashi				24-26/04/2025
Conduite des entretiens à Kolwezi				28-29/04/2025
Conduite des entretiens à Kananga				30/04-02/05/2025
Analyse, rédaction et validation du rapport				
Analyse des données et rédaction du rapport provisoire				05/05-31/05/2025
Revue du rapport par le comité technique				2-7/06/2025
Restitution des résultats provisoires				9-15/06/2025
Intégration des amendements de l'atelier et finalisation du				16-20/06/2025
Soumission du rapport final				20/06/2025

Chronogramme de la mission terrain en RD Congo

	Date	Activité/localités
1	15 Avril 2025	Arrivée à Kinshasa
2	16 Avril 2025 avant-midi	Entretien avec staff PNUD
	16 Avril 2025 après-midi	Réunion de cadrage
3	17-19 Avril	Entretiens à Kinshasa
4	22 Avril	Voyage Kinshasa - Kananga (Avion)
5	22-23 Avril	Entretiens à Kananga
6	24 Avril	Voyage Kananga - Lubumbashi
7	24 AVRIL (Après-midi)	Entretiens à Lubumbashi Kolwezi
8	26 Avril	Voyage Lubumbashi – Kolwezi et entretiens à Kolwezi
9	27 Avril	Voyage Kolwezi – Lubumbashi
10	28 Avril	Entretien à Lubumbashi
11	29 Avril	Voyage Lubumbashi - Kinshasa
12	30 Avril	Debriefing de la mission terrain : présentation des constats
13	1er Mai	Voyage retour

Annexe 3 : Participants aux entretiens et discussions de groupes

Participants aux entretiens au niveau des partenaires du Projet

Structure	Noms	Fonction/rôle	Contacts
	Laetitia BEUSCHER	Team leader Consolidation de la Paix et Renforcement de la Démocratie	laetitia.beuscher@undp.org
PNUD	Gaston OSANGO	Coordonnateur du PREVEL	gaston.osango@undp.org
	Joseph MANGO	Chef du Projet PREVEL	joseph.mango@undp.org
	Lameck KANIKI	Spécialiste en charge du S& E	lameck.kaniki@undp.org
ONU Femmes	Clementine SANGANA	Point focal de PREVEL	clementine.sangana@unwomen.org
UNESCO	Bikale Mukundayi Augustin	Coordonnateur PREVEL	a.bikale-mukundayi@unesco.org
	NDAYA, Claudine	Chargée programme Communication et	c.ndaya@unesco.org
	Joseph POTOPTO	Spécialiste secteur Communication et Information	pasteur.joseph@gmail.com
	Muila Lela, Davina	Chargée de programme	d.muila-lela@unesco.org
CENI	Me Jean Marie PENBE	Point focal du Projet PREVEL (Kassaï Central)	-
CSAC	Richard Ngoie Kalumba	Coordonnateur (Lualaba et Haut-Katanga)	richardngoie@gmail.com
UNPC	Madame Marianne YAV MUJING	Président sectionnaire (Haut Katanga)	mariannemuland@gmail.com
UNPC	Adely Kabasubabo	Président sectionnaire ((Kassaï Central)	adelykabasubabo23@gmail.com
Total ministères et autres structures			
PBF	Anastasia Manzanga Limboto	Chargée de programme	anastasia.manzanga@undp.org

Participants aux entretiens au niveau décentralisé et communautaire

Structure	Noms	Fonction/rôle	Contacts
JPC/CENCO	Bernard Nzemba	Responsable National	bernard.nzemba@cejprdc.org
	Me Jean-Claude	Responsable Kananga	+243 992 406 227
	Me Suzanne	Responsable Kolwezi	+243 997 709 672
	Sr Jeanine	Responsable Lubumbashi	+243 895099186
	Mushiya Tshibola	Médiateurs/KASAI CENTRAL	+243 997853174
	Betu Kudiakubaka		+243 817247090
	Muadike Munekayi		+243 979539570
	Muika Meba Agnès		+243 992854746
	Mbuyi Muabi Fidèle		+243 997394262
	Malesu Gloire	Médiateurs/LUALABA	+243 974 742 209
	Domingo Djo		+243 995 728 019
	Ndaie Miriam		+243 974 117 764
	Sardou Taupin		+243 971 194 868
	Zama Léonard		+243 996 751 373
	Mushitu Kanay Maguy	Médiateurs/Haut Katanga	+243 997137970
	Muzuri Robert		+243 811612212
	Mbelu Mbayo		+243 998132429
Kibanza Seba	+243 894110435		
Kondo Joseph	+243 810152433		
FMMDI	Nathalie Kambala Luse	Directrice Pays	+243 810350586
	Jean René	Chef de projet PREVEL	-
	Dieudonné kabasua Batadi	Chargée de S&E	+243991246272
FMMDI/ SGCVE	Benjamin Mukengesha	Membres (UNPC)/rapporteur	
	Me François Ntumba	Membre (Bâtonnier/Kananga)	
	Mme Monique Ngalula	Membres (CAFECO)	
	Arthur Padinganyi	Membre (ACDHO)	
	Jean Claude	Membre (CDJP)	
	Représentant de la PNC	Membre (PNC)	
	Mme Josée Mbuyi	Membre (Mouvement rien sans les femmes)	
Radio PAMOJA	Berthier Maxime Ngoie	Responsable de programmes	berthiermaximesmukadi@gmail.com
CCD	Samuel Siwadio	Coordonnateur national	ccdkinshasa2006@yahoo.fr siwadio_sam@yahoo.fr
Université de Lubumbashi	Pr Christian Mwenze	Coordonnateur iVerify	+243 999314958

Annexe 4 : Questions d'évaluation et changements proposés

Questions dans les TDRs	Modifications apportées
Pertinence	
Dans quelle mesure le projet PREVEL est-il aligné sur les priorités nationales de développement, le CPD du PNUD et les ODD ?	Pas de changement
Dans quelle mesure le processus de conception du projet PREVEL est-il pris en compte les approches sensibles au genre, respect des droits humains et situations de conflit ?	Question ramenée au niveau des critères « genre et droits humains »
Dans quelle mesure le projet PREVEL contribue-t-il à la théorie de changement du CPD ?	Pas de changement
Dans quelle mesure des enseignements tirés d'autres projets & programmes antérieurs ont-ils été capitalisés dans la conception du projet PREVEL ?	Pas de changement
Dans quelle mesure les modalités d'exécution choisies sont-elles adaptées au contexte de la RDC ?	Pas de changement
Dans quelle mesure le choix des partenaires institutionnels et techniques de mise en œuvre sur terrain a-t-il été rationnel et pertinent ?	Pas de changement
Dans quelle mesure l'engagement des PNUD, ONU FEMMES et UNESCO reflète-t-il les considérations stratégiques, notamment concernant le rôle et les atouts comparatifs dans un contexte de développement donné ?	Pas de changement
Dans quelle mesure le ciblage géographique et les stratégies du Projet favorisent la réduction des inégalités ?	Question ajoutée
Cohérence	
Dans quelle mesure les interventions du projet PREVEL s'accordent-elles avec les autres interventions menées en RDC dans les domaines des élections ?	Pas de changement
Dans quelle mesure les interventions sont-elles coordonnées, se complètent et apportent une valeur ajoutée tout en évitant de chevaucher d'activités sur le terrain ?	Pas de changement
Dans quelle mesure les politiques et stratégies nationales appuient ou affaiblissent les interventions du projet PREVEL sur le terrain ?	Pas de changement
Efficacité	
Dans quels domaines le projet PREVEL a-t-il accompli le plus des réalisations ? Quels ont été les facteurs favorables et pourquoi ? Comment le projet PREVEL peut-il être développé et/ou passer à l'échelle ?	Pas de changement
Dans quels domaines le projet PREVEL a-t-il accompli le moins des réalisations ? Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ? Comment peuvent-ils être surmontés ?	Pas de changement
Quelles autres stratégies auraient été plus efficaces pour atteindre l'objectif du projet PREVEL ?	Pas de changement
Les objectifs et les produits du projet PREVEL sont-ils clairs, pratiques et réalistes compte tenu de son cadre de résultats ?	Question ramenée au niveau de la pertinence
Dans quelle mesure le projet PREVEL a-t-il contribué à l'atteinte des produits du CPD 2020-2024, du PNSD et des ODD ? Comment les résultats obtenus au niveau Produits ont-ils contribué aux progrès observés au niveau des effets ?	Pas de changement

Questions dans les TDRs	Modifications apportées
Dans quelle mesure les résultats du projet PREVEL ont-ils contribué à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et au respect des droits humains ?	Question ramenée au niveau du genre et droits humains
Dans quelle mesure les résultats obtenus des produits ont-ils favorisé l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et le respect des droits humains ?	Question ramenée au niveau du genre et droits humains
Dans quelle mesure la gestion et la mise en œuvre du projet PREVEL sont-elles participatives et cette participation des hommes, des femmes et des groupes vulnérables a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs visés ?	Pas de changement
Quels facteurs ont contribué à l'obtention des produits et à la concrétisation des Effets du projet PREVEL, et quels facteurs n'y ont pas contribué ?	Pas de changement
Dans quelle mesure les PNUD, ONU FEMMES et UNESCO ont-t-ils été capables d'établir et de pérenniser les partenariats efficaces avec d'autres acteurs du développement, notamment les organisations bilatérales et multilatérales, les organisations de la société civile et le secteur privé afin de maximiser les résultats ?	Pas de changement
Quels sont les domaines de programmation dont la poursuite et /ou le passage à l'échelle sont les plus pertinentes et stratégiques pour les PNUD, ONUFEMMES et UNESCO ?	Pas de changement
Efficienc	
Dans quelle mesure la stratégie adoptée par les PNUD, ONUFEMMES et UNESCO pour la mise en œuvre du projet PREVEL a-t-elle été efficace ?	Pas de changement
Dans quelle mesure l'utilisation des ressources financières et humaines a-t-elle été efficace ? Les ressources (fonds, personnel masculin et féminin, temps, connaissances spécialisées, etc.) ont-elles été affectées de manière stratégique pour concrétiser les réalisations ?	Pas de changement
Dans quelle mesure les fonds ont-ils été mis à disposition et les activités ont-elles été menées à bien et dans le respect des délais ?	Pas de changement
Dans quelle mesure les modalités de partenariat ont-elles été propices à la réalisation des produits du projet PREVEL ?	Pas de changement
Dans quelle mesure les PNUD, ONUFEMMES et UNESCO se sont-ils engagés ou coordonnés avec différents bénéficiaires (hommes et femmes), partenaires de mise en œuvre, autres agences des Nations Unies et homologues nationaux pour atteindre les résultats ?	Pas de changement
Dans quelle mesure le système de suivi a-t-il fourni au management un flux de données, ventilées par sexe, qui lui a permis d'apprendre et d'ajuster la mise en œuvre en conséquence ?	Pas de changement
Durabilité	
Existe-t-il des risques financiers susceptibles de compromettre la durabilité/viabilité des résultats des PNUD, ONUFEMMES et UNESCO d'appui au CPD ?	Pas de changement
Dans quelle mesure les ressources financières seront-elles disponibles pour préserver les effets positifs engendrés par les PNUD, ONUFEMMES et UNESCO ?	Pas de changement

Questions dans les TDRs	Modifications apportées
Existe-t-il des risques sociaux ou politiques susceptibles de compromettre la durabilité/viabilité des produits réalisés dans le cadre des PNUD, ONUFEMMES et UNESCO en appui au CPD ?	Pas de changement
Dans quelle mesure les politiques nationales et les mécanismes de coordination nationale et provinciales mis en place vont-ils permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus par les PNUD, ONUFEMMES et UNESCO en matière de démocratisation pour le développement durable ?	Pas de changement
Dans quelle mesure les partenaires nationaux disposent-ils des capacités institutionnelles (notamment de stratégies de durabilité) garantissant la viabilité/durabilité des résultats obtenus au niveau des réalisations ?	Pas de changement
Dans quelle mesure les partenaires se sont-ils engagés à poursuivre leur soutien (ressources financières, personnel féminin et masculin, etc.) ?	Pas de changement
Existe-t-il des partenariats avec d'autres institutions nationales, des ONG, des agences des Nations Unies, le secteur privé et les partenaires au développement pour pérenniser les résultats obtenus ?	Pas de changement
Dans quelle mesure les enseignements tirés sont-ils documentés par l'équipe du projet PREVEL et diffusés auprès des parties prenantes susceptibles de bénéficier des connaissances acquises grâce aux interventions du projet PREVEL ?	Pas de changement
Dans quelle mesure les interventions du projet PREVEL prévoient-elles des stratégies de passage à l'échelle ?	Pas de changement
Droits humains	
Dans quelle mesure le processus de conception et de mise en œuvre du projet PREVEL est-il pris en compte les approches sensibles aux droits humains et situations de conflit ?	Ajoutée, initialement dans le critère « pertinence »
Dans quelle mesure les résultats du projet PREVEL ont-ils contribué au respect des droits humains ?	Ajoutée, initialement dans le critère « efficacité »
Dans quelle mesure les pauvres, les personnes handicapées, les femmes, les jeunes, les hommes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié de la mise en œuvre des programmes	Pas de changement
Genre	
Dans quelle mesure les résultats du projet PREVEL ont-ils contribué à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes ?	Ajoutée, initialement dans le critère « efficacité »
Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet PREVEL ?	Pas de changement
Dans quelle mesure la mise en œuvre de ce Projet a-t-elle contribué à l'autonomisation des femmes, leur participation dans la prise de décision au sein de la famille et de la communauté sur les questions relatives aux droits de l'enfant et des femmes surtout le droit à la protection ?	Pas de changement
Les marqueurs genre affectés au projet PREVEL reflètent-ils la réalité ?	Pas de changement
Dans quelle mesure le projet PREVEL a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets (positifs ou négatifs) inattendus ?	Pas de changement

Questions dans les TDRs	Modifications apportées
Est-ce que les équipes de gestion du projet PREVEL ont-elles la capacité d'assurer la transversalité de l'égalité des sexes ?	Pas de changement
Programmation sensible au conflit	
La programmation et la mise en œuvre des activités a-t-elle tenu compte des dynamiques sociales et des relations entre les différents groupes/catégories sociaux afin de ne pas exacerber les éventuelles tensions/clivages ?	Ajoutée
Une analyse des risques (possibles/sources des tensions) a-t-elle été régulièrement conduite lors de la mise en œuvre des activités ?	Ajoutée
Comment le projet s'est assuré de la meilleure option programmatique au regard de la sensibilité du contexte ?	Ajoutée
Certaines activités sont-elles susceptibles d'être sources ou amplificateurs de conflits au sein des communautés bénéficiaires ?	Ajoutée
Effets catalytiques	
<ul style="list-style-type: none"> -Le projet a-t-il été catalytique financièrement et/ou de manière programmatique ? -Est-ce que la mise en place de ce projet et/ou ses résultats ont convaincu d'autres parties prenantes à investir des efforts (purements financiers et/ou programmatiques) au sein de la problématique traitée, et/ou avec les bénéficiaires impliqués ? 	Ajoutée

Annexe 5 : Matrice de l'évaluation

Questions	Sous-questions	Indicateurs	Sources de données	Méthode de collecte de données
Pertinence				
1) Dans quelle mesure les objectifs visés par le projet PREVEL sont une réponse efficace aux besoins en matière de Prévention de la Violence Électorale dans les provinces du Haut-Katanga, du Lualaba et du Kasai-Central » ?	1.1. Dans quelle mesure le projet PREVEL est-il aligné sur les priorités nationales de développement, le CPD du PNUD et les ODD ?	- Piliers du Plan National Stratégique de Développement (PNSD 2019-2023) et de la stratégie nationale de prévention des conflits, de stabilisation et de résilience des communautés auxquels le projet PREVEL est aligné -Indicateurs ODD auxquels le Projet contribue directement - Contribution du Projet au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF), au CPD du PNUD.	-Document de projet -Document du PNSD 2019-2023 -Indicateurs et cibles des ODD, - UNSDCF (2020-2024) et CPD (2022-2024) du PNUD en RD Congo	Revue documentaire
			Cadres du ministère de l'intérieur et du Ministère du genre Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO	Entretiens individuels
	1.2. Dans quelle mesure le projet PREVEL contribue-t-il à la théorie de changement du CPD ?	- Complémentarité entre la théorie du changement du projet PREVEL et la théorie de changement du CPD - Effets du CPD auxquels le Projet contribue	- Document de projet - document du CPD	Revue documentaire
			- Spécialiste du PNUD	Entretiens individuels
	1.3. Dans quelle mesure des enseignements tirés d'autres projets & programmes antérieurs ont -ils été capitalisés dans la conception du projet PREVEL ?	- Nbre de projets dont le projet PREVEL contribue significativement à consolider les résultats - Pertinence et valeur ajoutée du projet PREVEL par rapport au PACE, 2022-2024	- Document de projet PREVEL - Document de projet FACE	Revue documentaire
			Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO	Entretiens individuels
	1.4. Dans quelle mesure les modalités d'exécution choisies sont- elles adaptées au contexte de la RDC ?	- Nature et niveau de participation des différentes parties prenantes durant la conception du Projet - Nature et fonctionnalité des mécanismes de coordination des partenaires	- Document de projet PREVEL - Rapport de progrès	Revue documentaire
			- Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO - Leaders communautaires - Cadres du ministère de l'intérieur et du Ministère du genre	Entretiens individuels
	1.5. Dans quelle mesure le choix des partenaires institutionnels et techniques de mise en œuvre sur terrain a-t- il été rationnel et pertinent ?	- Rôles des ministères de tutelle dans la conception et la mise en œuvre du Projet - Rôles de la CENI et de la CSAC dans le processus électoral et la prévention des conflits	- Document de Projet - Rapport de progrès	Revue documentaire

		électorales	- Cadres du ministère de l'intérieur et du Ministère du genre - Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO -Cadre de la CENI et de la CSAC, des médias	Entretiens individuels
	1.6. Dans quelle mesure le ciblage géographique et le choix des bénéficiaires directs du Projet sont -ils pertinents pour une prévention efficace des violences électorales ?	-Critères de ciblage des bénéficiaires directs -Critères d'inclusion des OSC de mise en œuvre du projet PREVEL	-Document de Projet -Rapport de progrès	Revue documentaire
	1.7. Dans quelle mesure l'engagement des PNUD, ONUFEMMES et UNESCO reflète-t-il les considérations stratégiques, notamment concernant le rôle et les atouts comparatifs dans un contexte de développement donné ?	- Avantages comparatifs du PNUD, ONU FEMMES et UNESCO par rapport à leur intervention dans le projet PREVEL -Preuves que les interventions des 3 Agences sont complémentaires et absence de chevauchement des interventions	- Cadres du ministère de l'intérieur et du Ministère du genre - Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO -Leaders communautaires	Entretiens individuels
			-Document de Projet -Rapport de progrès	Revue documentaire
			- Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO	Entretiens individuels
Cohérence				
2) Dans quelle mesure le Projet est-il aligné sur les priorités du gouvernement de la RD Congo y compris les ODD et dans quelle mesure le Projet contribue aux objectifs du Bureau Pays du PNUD, de ONU FEMMES et de l'UNESCO ?	2.1. Dans quelle mesure les interventions du projet PREVEL s'accordent-elles avec les autres interventions menées en RDC dans les domaines des élections ?	-Nbre de projets de Gouvernance et de consolidation de la paix complémentaires au projet PREVEL ?	-Document de projet -Rapport de progrès	Revue documentaire
		-Nbre de projets de prévention des conflits complémentaire au projet PREVEL - Nbre de projets de prévention d'autonomisation des femmes complémentaire au projet PREVEL	- Cadres du ministère de l'intérieur et du Ministère du genre - Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO	Entretiens individuels
	2.2. Dans quelle mesure les interventions sont-elles coordonnées, se complètent et apportent une valeur ajoutée tout en évitant de chevauchement d'activités sur le terrain ?	-Preuve de l'existence de mécanismes de coordination fonctionnels du projet PREVEL	-Document de projet -Rapport de progrès	Revue documentaire
		-Cartographie des interventions des Agences dans les 3 provinces ?	- Cadres du ministère de l'intérieur et du Ministère du genre - Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO	Entretiens individuels

	2.3. Dans quelle mesure les politiques et stratégies nationales appuient ou affaiblissent les interventions du projet PREVEL sur le terrain ?	<ul style="list-style-type: none"> -Preuve de l'existence d'un juridique et institutionnel favorable à la prévention de la violence électorale -Preuves de l'engagement politique et du financement des initiatives nationales en faveur de la non-violence en période électorale -Existence de Politiques publiques favorisant l'inclusion et la participation citoyenne pacifique 	<ul style="list-style-type: none"> -Document de projet -Documents sur le cadre réglementaire et institutionnel de l'organisation des élections 	Revue documentaire	
			<ul style="list-style-type: none"> - Cadres du ministère de l'intérieur et du Ministère du genre - Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO 	Entretiens individuels	
Efficacité					
3) Dans quelle mesure le projet a-t-il atteint les produits et résultats escomptés et quelles ont été les facteurs de succès et les contraintes de mise en œuvre ?	3.1. Dans quels domaines le projet PREVEL a-t-il accompli le plus des réalisations ? Quels ont été les facteurs favorables et pourquoi ? Comment le projet PREVEL peut-il être développé et/ou passer à l'échelle ?	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de réalisation des activités -Domaines dans lesquels le projet a eu plus de succès -Facteurs qui ont favorisé l'atteinte des résultats -Résultats qui peuvent être mises à l'échelle 	<ul style="list-style-type: none"> -Document de projet -Rapports de progrès 	Revue documentaire	
			<ul style="list-style-type: none"> - Cadres du ministère de l'intérieur et du Ministère du genre - Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO -OSC, médias, leaders et Médiateurs communautaires communautaires 	Entretiens individuels	
	3.2 Dans quels domaines le projet PREVEL a-t-il accompli le moins des réalisations ? Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ? Comment peuvent-ils être surmontés ?	<ul style="list-style-type: none"> -Domaines dans lesquels le projet a eu le moins de succès - Contraintes qui ont entravé l'atteinte des résultats -Nbre de stratégies d'adaptions du projet par rapports aux contraintes rencontrées 	<ul style="list-style-type: none"> -Document de projet -Rapports de progrès 	<ul style="list-style-type: none"> - Cadres du ministère de l'intérieur et du Ministère du genre - Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO -OSC, médias, leaders et Médiateurs communautaires communautaires 	Revue documentaire Entretiens individuels et FGD
				<ul style="list-style-type: none"> - Rappports de progrès 	Revue documentaire
	3.3. Quelles autres stratégies auraient été plus efficaces pour atteindre l'objectif du projet PREVEL ?	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégies alternatives dans le contenu des messages véhiculés -Stratégies alternatives dans les OSC de mise en œuvre - Stratégies alternatives dans le déroulement des formations/renforcement de capacité 	<ul style="list-style-type: none"> - Cadres du ministère de l'intérieur et du Ministère du genre - Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO -OSC, médias, leaders et Médiateurs communautaires 	Entretiens individuels	
	3. 4. Dans quelle mesure le projet PREVEL a-t-il contribué à l'atteinte des produits du CPD 2020-2024, du	<ul style="list-style-type: none"> - Domaines/composantes du projet qui ont le plus contribué aux CPD 2020-2024, du PNSD et des ODD 	<ul style="list-style-type: none"> -Document de projet - Rapports de progrès -Documents de CPD 2020-2024, du PNSD et des ODD 		Revue documentaire

	PNSD et des ODD ? Comment les résultats obtenus au niveau Produits ont-ils contribué aux progrès observés au niveau des effets ?	-Validité des hypothèses la théorie de changement exprimant les relations entre les produits et les résultats et l'impact de développement à long terme	- Cadres du ministère de l'intérieur et du Ministère du genre - Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO	Entretiens individuels
	3.5. Dans quelle mesure la gestion et la mise en œuvre du projet PREVEL sont-elles participatives et cette participation des hommes, des femmes et des groupes vulnérables a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs visés ?	-Niveau d'implication des hommes, des femmes et des groupes vulnérables prévus dans le document du projet dans la gestion et la mise en œuvre du projet PREVEL -Preuves que la participation de différentes catégories (hommes, femmes et des groupes vulnérables) a contribué à la réussite du projet	-Document de projet - Rapports de progrès - Cadres du ministère de l'intérieur et du Ministère du genre - Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO -OSC, médias, leaders et Médiateurs communautaires	Revue documentaire Entretiens individuels
	3. 6. Quels facteurs ont contribué à l'obtention des produits et à la concrétisation des Effets du projet PREVEL, et quels facteurs n'y ont pas contribué ?	-Facteurs qui ont favorisé l'atteinte des effets du Projet -Impact de la situation sécuritaire dans l'atteinte des effets du Projet	- Rapports de progrès - Cadres du ministère de l'intérieur et du Ministère du genre - Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO -OSC, médias, leaders et Médiateurs communautaires	Revue documentaire Entretiens individuels
	3. 7. Dans quelle mesure les PNUD, ONUFEMMES et UNESCO ont-t-ils été capables d'établir et de pérenniser les partenariats efficaces avec d'autres acteurs du développement, notamment les organisations bilatérales et multilatérales, les organisations de la société civile et le secteur privé afin de maximiser les résultats ?	-Partenariats fructueux établis avec les OSC, les organisations bilatérales et multilatérales, le secteur privé -Contribue significative (en mobilisation des ressources, plaidoyer, appui technique...) des OSC, les organisations bilatérales et multilatérales, le secteur privé	- Rapports de progrès - Cadres du ministère de l'intérieur et du Ministère du genre - Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO -OSC, médias	Revue documentaire Entretiens individuels
	3.8. Quels sont les domaines de programmation dont la poursuite et /ou le passage à l'échelle sont les plus pertinentes et stratégiques pour les PNUD, ONUFEMMES et UNESCO ?	-Domaines pertinents et stratégiques pour le PNUD pour le passage à l'échelle -Domaines pertinents et stratégiques pour ONU FEMMES pour le passage à l'échelle - Domaines pertinents et stratégiques pour UNESCO pour le passage à l'échelle	- Rapports de progrès -Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO	Revue documentaire Entretiens individuels

Efficienc				
4) Dans quelle mesure la gestion et l'utilisation des ressources du Projet ont été efficient ?	4.1. Dans quelle mesure la stratégie adoptée par les PNUD, ONUFEMMES et UNESCO pour la mise en œuvre du projet PREVEL a-t-elle été efficiente ?	-Preuves d'une mobilisation efficiente des ressources humaines -Taux de consommation budgétaire comparé aux taux de réalisation des activités	- Document de projet -Rapports de progrès -Rapports financiers	Revue documentaire Analyses de données secondaires
	4.2. Dans quelle mesure l'utilisation des ressources financières et humaines a-t-elle été efficiente ? Les ressources (fonds, personnel masculin et féminin, temps, connaissances spécialisées, etc.) ont-elles été affectées de manière stratégique pour concrétiser les réalisations ?	- % du budget par composantes du Projet - Nombre de mesures adaptatives pour pallier aux défis rencontrés	- Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO	Entretiens individuels
			- Document de projet -Rapports de progrès -Rapports financiers	Revue documentaire Analyses de données secondaires
	4.3. Dans quelle mesure les fonds ont-ils été mis à disposition et les activités ont-elles été menées à bien et dans le respect des délais ?	- Taux d'activités exécutées dans les délais -% des activités exécutées hors délais (dans la période d'extension du Projet) qui ont contribué à l'efficience globale du projet	- Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO - Cadres du ministère de l'intérieur et du Ministère du genre	Entretiens individuels
			- Document de projet -Rapports de progrès -Rapports financiers	Revue documentaire Analyses de données secondaires
	4.4. Dans quelle mesure les modalités de partenariat ont-elles été propices à la réalisation des produits du projet PREVEL ?	-Points forts et/ou faiblesses du partenariat avec le Ministère du genre et le Ministère de l'Intérieur dans la réalisation des produits du Projet -Points forts et/ou faiblesses du partenariat avec la CENI, du CSAC et des médias dans la réalisation des produits du Projet -Points forts et/ou faiblesses du partenariat avec	-Rapports de progrès -Rapports financiers	Revue documentaire
			- Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO - Cadres du ministère de l'intérieur et du Ministère du genre -OSC, médias - CENI, CSAC	Entretiens individuels
	4.5. Dans quelle mesure les		-Rapports de progrès	Revue documentaire

	PNUD, ONUFEMMES et UNESCO se sont-ils engagés ou coordonnés avec différents bénéficiaires (hommes et femmes), partenaires de mise en œuvre, autres agences des Nations Unies et homologues nationaux pour atteindre les résultats	-Nbre de réunions de coordinations tenu -Preuves de la mise en œuvre des recommandations des réunions de coordination pour améliorer les résultats du Projet	- Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO - Cadres du ministère de l'intérieur et du Ministère du genre	Entretiens individuels
	4.6. Dans quelle mesure le système de suivi a-t-il fourni au management un flux de données, ventilées par sexe, qui lui a permis d'apprendre et d'ajuster la mise en œuvre en conséquence ?	-Existence de données de suivi de qualité et couvrant toutes les composantes et ventilé par sexe	-Rapports de progrès	Revue documentaire
		-Nbre de rapports de visites conjointes de terrain réalisées	- Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO - Cadres du ministère de l'intérieur et du Ministère du genre	Entretiens individuels
Durabilité				
5) Dans quelle mesure les résultats positifs du Projet peuvent être pérennisés en vue d'assurer leur bonne continuité, leur réplication ou leur extension au niveau national ?	5.1. Existe-t-il des risques financiers susceptibles de compromettre la durabilité/viabilité des résultats des PNUD, ONUFEMMES et UNESCO d'appui au CPD ?	-Risques de réduction des financements des donateurs traditionnels y compris PBF -Risques liés à l'instabilité économique et des crises financières	- Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO - Cadres du ministère de l'intérieur et du Ministère du genre, de la CENI, du CSAC	-Interviews individuels
	5.2 Dans quelle mesure les ressources financières seront-elles disponibles pour préserver les effets positifs engendrés par les PNUD, ONUFEMMES et UNESCO ?	- Preuves de l'existence de stratégies de sortie du Projet -Existence de lignes budgétaires dans la planification des ministères de tutelle pour pérenniser les résultats du Projet	- Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO - Cadres du ministère de l'intérieur et du Ministère du genre, de la CENI, du CSAC	-Interviews individuels
	5.3 Existe-t-il des risques sociaux ou politiques susceptibles de compromettre la durabilité/viabilité des produits réalisés dans le cadre des PNUD, ONUFEMMES et UNESCO en appui au CPD ?	-Tendance des tensions socio-politiques et sécuritaire	-Rapports de progrès	Revue documentaire
		-Exemples de normes sociales persistantes qui sous-tendent les inégalités de genre	- Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO - Cadres du ministère de l'intérieur et du Ministère du genre	-Interviews individuels
	5.4. Dans quelle mesure les	-Preuves que d'autres initiatives peuvent	-Rapports de progrès	Revue documentaire

	politiques nationales et les mécanismes de coordination nationale et provinciales mis en place vont-ils permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus par les PNUD, ONUFEMMES et UNESCO en matière de démocratisation pour le	capitaliser les mécanismes de coordination nationale et provinciales pour les projets de consolidation de la paix -Preuves que le renforcement des capacités nationales va contribuer à une œuvre réussie des politiques nationales de préventions des conflits électoraux dans le futur	- Spécialistes du PNUD de l'ONUWOMEN et de l'UNESCO - Cadres du ministère de l'intérieur et du Ministère du genre de la CENI, du CSAC	-Interviews individuels
	5.5. Dans quelle mesure les partenaires nationaux disposent-ils des capacités institutionnelles (notamment de stratégies de durabilité) garantissant la viabilité/durabilité des résultats obtenus au niveau des réalisations ?	- Effets catalytiques du Projet en termes de mobiliser des fonds pour la mobilisation de ressources pour pérenniser les résultats du Projet -Existence d'initiatives/programmes nationaux qui pour la pérennisation des acquis du Projet	- Spécialistes du PNUD de l'ONUWOMEN et de l'UNESCO - Cadres du ministère de l'intérieur et du Ministère du genre de la CENI, du CSAC	-Interviews individuels
	5.6. Dans quelle mesure les partenaires se sont-ils engagés à poursuivre leur soutien (ressources financières, personnel féminin et masculin, etc.) ?	-Nbre de partenaires engagés à poursuivre leur soutien financier et technique -Preuves que le PBF poursuivra le financement d'autres Projets pour pérenniser les résultats obtenus	- Spécialistes du PNUD de l'ONUWOMEN et de l'UNESCO - Cadres du ministère de l'intérieur et du Ministère du genre de la CENI, du CSAC	-Interviews individuels
	5.7. Existe-t-il des partenariats avec d'autres institutions nationales, des ONG, des agences des Nations Unies, le secteur privé et les partenaires au développement pour pérenniser les résultats obtenus ?	-Nbre d'ONG capables de poursuivre la pérennisation des acquis du Projet -Nbre de PTFs dont les interventions vont contribuer à pérenniser les résultats du Projet	- Spécialistes du PNUD de l'ONUWOMEN et de l'UNESCO - Cadres du ministère de l'intérieur et du Ministère du genre de la CENI, du CSAC	-Interviews individuels
	5.8. Dans quelle mesure les enseignements tirés sont-ils documentés par l'équipe du projet PREVEL et diffusés auprès des parties prenantes susceptibles de bénéficier des connaissances	- Leçons apprises et produits de connaissances qui peuvent contribuer à la mise à l'échelle du Projet ? -Preuves que les mécanismes de pilotage et de suivi tels que les réunions de coordination du	-Rapports de progrès	Revue documentaire

	acquises grâce aux interventions du projet PREVEL ?	secteur va se poursuivre	- Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO - Cadres du ministère de l'intérieur et du Ministère du genre de la CENI, du CSAC	-Interviews individuels
	5.9. Dans quelle mesure les interventions du projet PREVEL prévoient-elles des stratégies de passage à l'échelle ?	-Existence d'une stratégie de sortie du projet	-Rapports de progrès	Revue documentaire
		-Existence d'initiatives des 3 Agences UN qui peuvent permettre le passage à l'échelle	- Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO - Cadres du ministère de l'intérieur et du Ministère du genre de la CENI, du CSAC	-Interviews individuels et FGD
Droits humains				
6) Dans quelle mesure le Projet a-t-il intégré les questions de droits humains aussi bien dans la conception que dans la mise en œuvre ?	6.1. Dans quelle mesure le processus de conception et de mise en œuvre du projet PREVEL est-il pris en compte les approches sensibles aux droits humains et situations de conflit ?	-Existence d'une analyse sensible aux droits humains et situations de conflit dans le document du projet -Niveau d'implication des femmes et des hommes dans les activités du projet -Preuves d'absence de discrimination des personnes vulnérables dans la mise en œuvre du Projet	- Document de projet -Rapports de progrès	-Revue documentaire
			- Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO - Cadres du ministère de l'intérieur et du Ministère du genre de la CENI, du CSAC -OSC, médias, leaders et Médiateurs communautaires	-Interviews individuels et FGD
	6.2. Dans quelle mesure les résultats du projet PREVEL ont-ils contribué au respect des droits humains ?	-Engagement des jeunes et des femmes dans les débats et les décisions publics -Résultat du Projet dans l'intégration des femmes et des jeunes dans les instances de prise de décision au niveau local	-Rapports de progrès	-Revue documentaire
			- Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO - Cadres du ministère de l'intérieur et du Ministère du genre de la CENI, du CSAC -OSC, médias, leaders et Médiateurs communautaires	-Interviews individuels et FGD
	6.3. Dans quelle mesure les	-Preuves que le ciblage des provinces	-Rapports de progrès	-Revue documentaire

	pauvres, les personnes handicapées, les femmes, les jeunes, les hommes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié de la mise en œuvre des programmes d'appui au CPD ?	d'intervention, des bénéficiaires directes a favorisé la participation des populations les plus vulnérables -Preuves de l'inclusion et de traitement équitable de toutes les catégories de population y les personnes handicapées, les femmes, les jeunes, les hommes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés	- Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO - Cadres du ministère de l'intérieur et du Ministère du genre -OSC, leaders et Médiateurs communautaires	-Interviews individuels et FGD
Genre				
7) Dans quelle mesure le Projet a-t-il intégré les questions de genre aussi bien dans la conception que dans la mise en œuvre ?	7.1. Dans quelle mesure les résultats du projet PREVEL ont-ils contribué à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes ?	-Exemples d'amélioration de la participation des femmes aux initiatives locales de prévention de conflits électoraux -Preuves que le projet a contribué à l'autonomisation des femmes impliquées dans les OCS, des femmes en tant que médiatrices communautaires	-Rapports de progrès - Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO - Cadres du ministère de l'intérieur et du Ministère du genre -OSC, leaders et Médiateurs communautaires	-Revue documentaire -Interviews individuels et FGD
	7.2. Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet PREVEL ?	-Documentation des questions de genre durant la conception du Projet pour identifier les besoins spécifiques des femmes et des hommes -Niveau d'implication des femmes et des hommes dans les activités du projet -Présentation des cibles désagrégés par sexe selon le cas	-Document de projet -Rapports de progrès - Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO - Cadres du ministère de l'intérieur et du Ministère du genre -OSC, leaders et Médiateurs communautaires	-Revue documentaire -Interviews individuels et FGD
	7.3. Dans quelle mesure la mise en œuvre de ce Projet a-t-elle contribué à l'autonomisation des femmes, leur participation dans la prise de décision au sein de la famille et de la communauté sur les questions relatives aux droits de l'enfant et des femmes surtout le droit à la protection ?	-% Nbre de sensibilisations/formations incluant des questions relatives aux droits de l'enfant et des femmes surtout le droit à la protection -Evidences que le projet a amélioré la participation dans la prise de décision au sein de la famille et de la communauté -Evidences que grâce au projet les femmes et les filles participent davantage aux débats sur les questions relatives aux droits de l'enfant et des femmes	-Document de projet -Rapports de progrès - Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO - Cadres du ministère de l'intérieur et du Ministère du genre -OSC, leaders et Médiateurs communautaires	-Revue documentaire -Interviews individuels et FGD

	7.4. Les marqueurs genre affectés au projet PREVEL reflètent-ils la réalité ?	-% du budget alloué à l'équité genre -% Nbre d'indicateurs qui adressent directement l'équité du genre -% de la participation des femmes aux principales activités du Projet	-Document de projet -Rapports de progrès	-Revue documentaire
			- Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO - Cadres du ministère de l'intérieur et du Ministère du genre, OSC,	-Interviews individuels
	7.5. Dans quelle mesure le projet PREVEL a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets (positifs ou négatifs) inattendus ?	-% Changement de normes sociales favorables à l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes % Reconnaissance des capacités du leadership des femmes et des jeunes	-Rapports de progrès	-Revue documentaire
			- Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO - Cadres du ministère de l'intérieur et du Ministère du genre -OSC, leaders et Médiateurs communautaires	-Interviews individuels et FGD
	7.6. Est-ce que les équipes de gestion du projet PREVEL ont-elles la capacité d'assurer la transversalité de l'égalité des sexes ?	-% de femmes dans les équipes de gestion du projet PREVEL -Compétences en genre des équipes de gestion du projet PREVEL -Nbre de sessions de renforcement de capacité en genre des équipes de gestion du Projet	-Rapports de progrès	-Revue documentaire
			- Spécialistes du PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO	-Interviews individuels

Annexe 6 : Critères de notation des performances du projet

CRITERES	NOTATION (1 pauvre, 5 élevé)					JUSTIFICATION
	1	2	3	4	5	
Pertinence						
Cohérence						
Efficacité						
Efficiéce						
Durabilité/pérennité						
Catalytique						
Programmation sensible aux conflits						
Opportunité quant au contexte						
Tolérance au risque et innovation						
Thèmes transversaux (droits humains, équité et égalité du genre)						

Note	Critères objectifs d'appréciation et de mesure
1. Insatisfaisant	La performance a été constamment inférieure aux attentes dans la plupart des domaines d'étude liés aux critères d'évaluation. La performance globale pour les critères d'évaluation n'est pas satisfaisante en raison de graves lacunes dans certains des domaines. Des améliorations considérables sont nécessaires. Le rapport d'évaluation contient des recommandations visant à améliorer la performance et le PNUD surveillera les progrès enregistrés dans ces domaines.
2. Assez insatisfaisant	La performance n'a pas toujours été à la hauteur des attentes dans certains domaines de l'évaluation . La performance n'a pas répondu aux attentes dans un ou plusieurs domaines d'étude essentiels. Il faut faire des améliorations dans un ou plusieurs de ces domaines. Le rapport d'évaluation contient des recommandations visant à améliorer la performance et le PNUD surveillera les progrès enregistrés dans ces domaines clés.
3. Assez satisfaisant	Dans l'ensemble, la performance a répondu aux attentes dans tous les domaines essentiels de l'évaluation et la qualité globale du travail était acceptable . Les éventuelles recommandations sur les domaines pouvant être améliorés se trouvent dans le rapport d'évaluation.
4. Satisfaisant	La performance a constamment répondu aux attentes dans tous les domaines essentiels de l'évaluation et la qualité globale du travail était assez bonne . Les attentes les plus importantes ont été satisfaites.
5. Très satisfaisant	La performance a constamment répondu aux attentes grâce à la haute qualité du travail fourni dans tous les domaines essentiels de l'évaluation , et la qualité globale du travail a par conséquent été remarquable .

Annexe 7 : Demande de consentement éclairé pour les entretiens et discussions de groupe

Demande de consentement éclairé

- **Bonjour /Bonsoir**, Je m'appelle [ZIDA Yemdaogo], je suis un consultant chargé de l'évaluation finale du projet de PNUD de l'ONUFEMMES et de l'UNESCO intitulé « Evaluation finale du projet « Appui à la Prévention de la Violence Électorale (PREVEL) dans les provinces du Haut-Katanga, du Lualaba et du Kasai-Central en République Démocratique du Congo ».
- Ledit Projet a été mise en œuvre le Ministère de l'Intérieur, le Ministère du genre, la CENI, le CSAC, les Divisions provinciales du genre et des Organisations de la société civile
- Le Projet est mis en œuvre entre Mai 2023 et Mai 2025 et visait principalement à Appuyer le Gouvernement de la RD Congo pour un processus électoral transparent, inclusif et apaisé tout en soutenant les institutions de la gestion, de l'arbitrage des contentieux électoraux et de la sécurisation du processus électoral, en renforçant la participation inclusive et en réduisant les risques de violence.

Dans le cadre de l'évaluation de ce Projet, nous échangeons avec des spécialités du PNUD de l'ONU FEMMES et de l'UNESCO, des cadres des ministères impliqués, les associations de mise en œuvre du Projet et les bénéficiaires et le bailleur de fonds sur les succès et les contraintes du Projet que le Projet a dû rencontrer.

L'interview devrait prendre environ 1 heure.

Toutes les informations que nous recueillons resteront strictement confidentielles et vos réponses ne seront jamais divulguées.

Votre participation est volontaire et il n'y a pas de bénéfice direct liée à la participation à l'interview, toutefois, vos réponses aideront à améliorer les interventions futures dans le secteur de la prévention des conflits électoraux.

Vous pouvez interrompre à tout moment l'interview si vous en éprouvez le besoin sans que cela puisse vous porter préjudice.

Avez -vous des questions à poser sur l'évaluation ?

Pouvons-nous commencer l'interview maintenant ? 1. **Oui** [] 2. **Non** []

Annexe 8 : Guides d'entretien

Grille d'entretien adressé aux spécialistes de PNUD, ONU Femmes et UNESCO		
Identification des participants		
Date	Lieu	Sexe
Agence/Section		Rôle dans le Projet
Pertinence		
1. Dans quelle mesure le projet PREVEL est-il aligné sur les priorités nationales de développement, le CPD du PNUD, la stratégie pays de l'ONU FEMMES et de l'UNESCO et les ODD ?		
2. Y-il des enseignements tirés d'autres projets & programmes antérieurs ont -ils été capitalisés dans la conception du projet PREVEL ? si oui lesquels ?		
3. Pouvez-vous rappeler les modalités d'exécution du projet ? Sont-elles adaptées au contexte de la RDC ?		
4. Quels sont les principaux partenaires institutionnels et techniques de mise en œuvre sur terrain ? Ce choix de ces partenaires a-t-il été pertinent ?		
5. L'engagement des PNUD, ONUFEMMES et UNESCO reflète-t-il leurs avantages comparatifs dans le contexte du Projet ?		
6. Les objectifs et les produits du projet PREVEL sont-ils clairs, pratiques et réalistes compte tenu de son cadre de résultats ?		
7. Dans quelle mesure le ciblage géographique et les stratégies du Projet favorisent la réduction des inégalités ?		
Cohérence		
8. Diriez-vous que les interventions du projet PREVEL s'accordent-elles avec les autres interventions menées en RDC dans les domaines des élections ? pourquoi ?		
9. Comment appréciez-vous la coordination des interventions du projet, de sorte a apporté une valeur ajoutée tout en évitant de chevauchement d'activités sur le terrain ? Y a-t-il des insuffisances à ce niveau ?		
10. Y a-t-il dès les politiques et stratégies nationales qui appuient ou affaiblissent les interventions du projet PREVEL sur le terrain ? lesquelles et pourquoi ?		
Efficacité		
11. D'après vous, quels sont les principaux résultats atteints par le projet ? Pourquoi ?		
12. Dans quels domaines le projet PREVEL a-t-il accompli le plus des réalisations ? Quels ont été les facteurs favorables et pourquoi ? Comment le projet PREVEL peut-il être développé et/ou passer à l'échelle ?		
13. Dans quels domaines le projet PREVEL a-t-il accompli le moins des réalisations ? Quels ont été les facteurs limitant et pourquoi ? Comment pouvaient -ils être surmontés ?		
14. S'il y a eu des difficultés, face à ces difficultés, quels changements/solutions d'adaptions avez-vous adoptées ?		

15. S'il y a eu des changements, qu'est-ce que ces changements ont apporté ?
16. Comment les résultats obtenus au niveau Produits ont-ils contribué aux progrès observés au niveau des effets ?
17. Dans quelle mesure la gestion et la mise en œuvre du projet PREVEL sont-elles participatives et cette participation des hommes, des femmes et des groupes vulnérables a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs visés ?
18. Y a-t-il des partenariats efficaces établis entre le PNUD, ONUFEMMES et UNESCO et d'autres acteurs du développement, notamment les organisations bilatérales et multilatérales, les organisations de la société civile et le secteur privé afin de maximiser les résultats ?
19. Quels sont les domaines de programmation dont la poursuite et /ou le passage à l'échelle sont les plus pertinentes et stratégiques pour les PNUD, ONUFEMMES et UNESCO ?
Efficiences
20. A votre connaissance, l'utilisation des ressources financières et humaines a-t-elle été efficace ? Les ressources (fonds, personnel masculin et féminin, temps, connaissances spécialisées, etc.) ont-elles été affectées de manière stratégique pour concrétiser les réalisations ?
21. Y a-t-il eu des difficultés à mettre à disposition les fonds mobilisés pour la mise en œuvre des activités dans le respect des délais ? Si oui lesquelles ? comment avez-vous surmonté ces difficultés ?
22. Quels partenariats ont-elles été plus efficaces dans la réalisation des produits du projet PREVEL ?
23. Dans quelle mesure les PNUD, ONUFEMMES et UNESCO se sont-ils engagés ou coordonnés avec différents bénéficiaires (hommes et femmes), partenaires de mise en œuvre, autres agences des Nations Unies et homologues nationaux pour atteindre les résultats ?
24. Dans quelle mesure le système de suivi a-t-il fourni au management un flux de données, ventilées par sexe, qui lui a permis d'apprendre et d'ajuster la mise en œuvre en conséquence ?
Durabilité
25. Existe-t-il des risques financiers, sociaux ou politiques susceptibles de compromettre la durabilité/viabilité des résultats des PNUD, ONUFEMMES et UNESCO d'appui au CPD ?
26. Dans quelle mesure les ressources financières seront-elles disponibles pour préserver les effets positifs engendrés par les PNUD, ONUFEMMES et UNESCO ?
27. Dans quelle mesure les politiques nationales et les mécanismes de coordination nationale et provinciales mis en place vont-ils permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus par les PNUD, ONUFEMMES et UNESCO en matière de démocratisation pour le développement durable ?
28. Dans quelle mesure les partenaires nationaux et les PTFs s'engagent-ils à poursuivre leur soutien (ressources financières, personnel féminin et masculin, etc.) ?
29. Dans quelle mesure les enseignements tirés sont-ils documentés par l'équipe du projet PREVEL et diffusés auprès des parties prenantes susceptibles de bénéficier des connaissances acquises grâce aux interventions du projet PREVEL ?
30. Dans quelle mesure les interventions du projet PREVEL prévoient-elles des stratégies de passage à l'échelle ?
Droits humains

31. Dans quelle mesure le processus de conception et de mise en œuvre du projet PREVEL est-il pris en compte les approches sensibles aux droits humains et situations de conflit ?
32. Dans quelle mesure les pauvres, les personnes handicapées, les femmes, les jeunes, les hommes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié de la mise en œuvre des programmes d'appui au CPD ?
Genre
33. Pouvez-vous citer des exemples qui montre que le projet a intégré la dimension genre dans sa conception et dans ses modalités de mise en œuvre ? Si oui, lesquels ?
34. Pouvez-vous citer des exemples qui montrent que projet a contribué l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes ?
35. Pouvez-vous citer des exemples qui montrent que projet a contribué à la participation des femmes dans la prise de décision au sein de la famille et de la communauté sur les questions relatives aux droits de l'enfant et des femmes surtout le droit à la protection ?
36. Dans quelle mesure le projet PREVEL a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets (positifs ou négatifs) inattendus ?
37. Dans quelle mesure les équipes de gestion du projet PREVEL ont-elles la capacité d'assurer la transversalité de l'égalité des sexes ?
38. Les marqueurs genre affectés au projet PREVEL (Niveau 2) reflètent-ils la réalité ?
39. Avez-vous des commentaires des recommandations à formuler ? si oui, lesquels ?

Grille d'entretien adressé aux ministères et autres services publics (Ministère du genre, Ministère de l'Intérieur, CENI, CSAC)

Identification des participants

Date	Lieu	Sexe
Agence/Section		Rôle dans le Projet

Pertinence

1. Dans quelles composantes/activités du projet PREVEL votre structure est-elle directement impliquée dans la mise en oeuvre?
2. Dans quelle mesure le projet PREVEL est-il aligné sur les priorités nationales de développement y compris les ODD ?
3. Y -il des enseignements tirés d'autres projets & programmes antérieurs ont -ils été capitalisés dans la conception du projet PREVEL ? si oui lesquels ?
4. Comment appréciez-vous l'ancrage institutionnel du projet PREVEL ? Cet ancrage est-il adapté au contexte de la RDC ?
5. Comment appréciez -vous la collaboration avec les principaux partenaires institutionnels et techniques du projet PREVEL ? Ce choix de ces partenaires a-t- il été pertinent ?
6. Dans quelle mesure le ciblage géographique et les stratégies du Projet favorisent la réduction des inégalités ?

Cohérence

7. Diriez-vous que les interventions du projet PREVEL s'accordent-elles avec les autres interventions menées en RDC dans les domaines des élections ? pourquoi ?
8. Comment appréciez-vous la coordination des interventions du projet, de sorte a apporté une valeur ajoutée tout en évitant de chevauchement d'activités sur le terrain ? Y a-t-il des insuffisances à ce niveau ?
9. Y a-t-il dès les politiques et stratégies nationales qui appuient ou affaiblissent les interventions du projet PREVEL sur le terrain ? lesquelles et pourquoi ?

Efficacité

10. D'après vous, quels sont les principaux résultats atteints par le projet ? Pourquoi ?
11. Dans quels domaines le projet PREVEL a-t-il accompli le plus des réalisations ? Quels ont été les facteurs favorables et pourquoi ? Comment le projet PREVEL peut-il être développé et/ou passer à l'échelle ?
12. Dans quels domaines le projet PREVEL a-t-il accompli le moins des réalisations ? Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ? Comment pouvaient -ils être surmontés ?
13. S'il y a eu des difficultés, face à ces difficultés, quels changements/solutions d'adaptions avez-vous adoptées ?
14. S'il y a eu des changements, qu'est-ce que ces changements ont apporté ?
15. Quels sont les domaines de programmation dont la poursuite et /ou le passage à l'échelle sont les plus pertinentes et stratégiques pour les PNUD, ONUFEMMES et UNESCO ?

Efficienc

16. A votre connaissance, l'utilisation des ressources financières et humaines a-t-elle été efficace ? Les ressources (fonds, personnel masculin et féminin, temps, connaissances spécialisées, etc.) ont-elles été affectées de manière stratégique pour concrétiser les réalisations ?

17. Y a-t-il eu des difficultés à mettre à votre disposition les fonds mobilisés pour la mise en œuvre des activités dans le respect des délais ? Si oui lesquelles ? comment avez-vous surmonté ces difficultés ?

18. Quels partenariats ont-elles été plus efficaces dans la réalisation des produits du projet PREVEL ?

19. Dans quelle mesure les PNUD, ONUFEMMES et UNESCO ont-ils coordonné efficacement la mise en œuvre du Projet ?

20. Dans quelle mesure les supervisions et les visites conjointes ont permis d'apprendre et d'ajuster la mise en œuvre en conséquence ?

Durabilité

21. Existe-t-il des risques financiers, sociaux ou politiques susceptibles de compromettre la durabilité/viabilité des résultats du projet PREVEL ?

22. Dans quelle mesure les ressources financières peuvent-elles être mobilisées dans vos structures respectives pour préserver les effets positifs engendrés par les PNUD, ONUFEMMES et UNESCO ?

23. Dans quelle mesure les politiques nationales et les mécanismes de coordination nationale et provinciales mis en place vont-ils permettre aux services publics de pérenniser les résultats du projet PREVEL en matière de démocratisation pour le développement durable ?

24. Dans quelle mesure les enseignements tirés sont-ils documentés par l'équipe du projet PREVEL et diffusés auprès des parties prenantes susceptibles de bénéficier des connaissances acquises grâce aux interventions du projet PREVEL ?

25. Connaissez-vous des stratégies de passage à l'échelle du Projet? Si oui, lesquelles ?

Droits humains

26. Dans quelle mesure le processus de conception et de mise en œuvre du projet PREVEL est-il pris en compte les approches sensibles aux droits humains et situations de conflit en impliquant les pauvres, les personnes handicapées, les femmes, les jeunes, les hommes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ?

Genre

27. Pouvez-vous citer des exemples qui montre que le projet a intégré la dimension genre dans sa conception et dans ses modalités de mise en œuvre ? Si oui, lesquels ?

28. Pouvez-vous citer des exemples qui montrent que projet a contribué l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes ?

29. Pouvez-vous citer des exemples qui montrent que projet a contribué à la participation des femmes dans la prise de décision au sein de la famille et de la communauté sur les questions relatives aux droits de l'enfant et des femmes surtout le droit à la protection ?

30. Dans quelle mesure le projet PREVEL a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets (positifs ou négatifs) inattendus ?

31. Avez-vous des commentaires des recommandations à formuler ? si oui, lesquels ?

Grille d'entretien adressé aux médias et OSC de mise en œuvre du Projet		
Identification des participants		
Date	Lieu	Sexe
Agence/Section		Rôle dans le Projet
Pertinence		
1. Quelles composantes/activités du projet PREVEL avez-vous mis en œuvre ?		
2. Y-il des enseignements tirés d'autres projets & programmes antérieurs ont -ils été capitalisés dans la conception du projet PREVEL ? si oui lesquels ?		
3. Comment appréciez - vous la collaboration avec les principaux partenaires du projet (Agences des Nations Unies, services étatiques) ?		
4. Dans quelle mesure le ciblage géographique et les stratégies du Projet est-il pertinent ?		
Cohérence		
5. Diriez-vous que les interventions du projet PREVEL s'accordent-elles avec les autres interventions menées en RDC dans les domaines des élections ? pourquoi ?		
6. Y a-t-il dès des pratiques professionnelles nationales qui appuient ou affaiblissent les interventions du projet PREVEL sur le terrain ? lesquelles et pourquoi ?		
Efficacité		
7. D'après vous, quels sont les principaux résultats atteints par le projet en ce qui concerne les volets que vous avez mis en oeuvre? Pourquoi ?		
8. Dans quels domaines avez-vous eu plus de réalisations ? Quels ont été les facteurs favorables et pourquoi ?		
9. Dans quels domaines avez-vous moins de succès ? Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ? Comment pouvaient -ils être surmontés ?		
10. S'il y a eu des difficultés, face à ces difficultés, quels changements/solutions d'adaptions avez-vous adoptées ?		
11. S'il y a eu des changements, qu'est-ce que ces changements ont apporté ?		
Efficienc		
12. Y a-t-il eu des difficultés à mettre à votre disposition les fonds mobilisés pour la mise en œuvre des activités dans le respect des délais ? Si oui lesquelles ? comment avez-vous surmonté ces difficultés ?		
13. Est-ce que des mesures internes ont été prises pour maximiser l'utilisation des ressources disponibles ? si oui lesquelles ?		
14. Si des mesures internes ont été mise en œuvre, comment cela a maximiser l'optimisation des ressources ?		
15. Dans quelle mesure les supervisions et les visites conjointes ont permis d'apprendre et d'ajuster la mise en œuvre en conséquence ?		
Durabilité		

16. Existe-t-il des risques financiers, sociaux ou politiques susceptibles de compromettre la durabilité/viabilité des résultats du projet PREVEL ?
17. Dans quelle mesure les enseignements tirés pouvez -vous appliqués à l’avenir pour les interventions similaires ?
Droits humains
18. Dans quelle mesure le processus de conception et de mise en œuvre du projet PREVEL est-il pris en compte les approches sensibles aux droits humains et situations de conflit en impliquant les pauvres, les personnes handicapées, les femmes, les jeunes, les hommes et d’autres groupes défavorisés ou marginalisés ?
Genre
19. Pouvez-vous citer des exemples qui montre que le projet a intégré la dimension genre dans sa conception et dans ses modalités de mise en œuvre ? Si oui, lesquels ?
20. Pouvez-vous citer des exemples qui montrent que projet a contribué l’égalité des sexes, à l’autonomisation des femmes ?
21. Pouvez-vous citer des exemples qui montrent que projet a contribué à la participation des femmes dans la prise de décision au sein de la famille et de la communauté sur les questions relatives aux droits de l’enfant et des femmes surtout le droit à la protection ?
22. Dans quelle mesure les activités que vous avez mise en œuvre dans le cadre de ce projet, a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d’égalité des sexes et d’autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets (positifs ou négatifs) inattendus ?
23. Avez-vous des commentaires des recommandations à formuler ? si oui, lesquels ?

Grille d'entretien adressé aux leaders communautaires et religieux		
Identification des participants		
Date	Lieu	Sexe
Rôle dans la communauté		
Pertinence		
1. Pouvez-vous citer les activités du projet PREVEL auxquelles vous avez participé au niveau communautaire?		
2. Y-il des enseignements tirés d'autres initiatives communautaires antérieurs qui ont été capitalisés dans la mise en œuvre du projet ? si oui lesquels ?		
3. Comment appréciez - vous la collaboration avec les principaux partenaires du projet (Agences des Nations Unies, services étatiques) ?		
4. Dans quelle mesure le ciblage géographique et les stratégies du Projet est-il pertinent ?		
Cohérence		
5. Diriez-vous que les activités auxquelles vous avez participé sont -ils pertinents pour prévenir et gerer les violences électorales au niveau local ? pourquoi ?		
6. Y a-t-il dès des pratiques professionnelles au niveau locales en matières d'organisation des élections qui ont facilité ou contrarié les activités au niveau communautaires? lesquelles et pourquoi ?		
Efficacité		
7. D'après vous, quels sont les principaux résultats atteints par les activités au niveau communautaire ? Pourquoi ?		
8. Dans quels domaines avez-vous eu moins de succès ? Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ? Comment pouvaient -ils être surmontés ?		
9. S'il y a eu des difficultés, quelles solutions avez trouvé ? Qu'est-ce que ces solutions ont apporté ?		
Efficience		
10. Y a-t-il eu des difficultés à mettre à votre disposition les fonds mobilisés pour la mise en œuvre des activités dans le respect des délais ? Si oui lesquelles ? comment avez-vous surmonté ces difficultés ?		
11. Y a-t-il eu des contraintes financières ? lesquelles ? comment les avez-vous surmontés ?		
Durabilité		
12. Existe-t-il des risques financiers, sociaux ou politiques susceptibles de compromettre la durabilité/viabilité des résultats du projet PREVEL ?		
13. Dans quelle mesure les enseignements tirés pouvez -vous appliqués à l'avenir pour les interventions similaires ?		
Droits humains		
14. Dans quelle mesure les activités communautaires ont-elles intégré les approches sensibles aux droits humains et situations de conflit en impliquant les pauvres, les personnes handicapées, les femmes, les jeunes, les hommes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ?		

Genre

15. Pouvez-vous citer des exemples qui montre que les activités auxquelles vous avez participé ont intégré la dimension genre? Si oui, lesquels ?

16. Pouvez-vous citer des exemples qui montrent que projet a contribué l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes ?

17. Pouvez-vous citer des exemples qui montrent que projet a contribué à la participation des femmes dans la prise de décision au sein de la famille et de la communauté sur les questions relatives aux droits de l'enfant et des femmes surtout le droit à la protection ?

18. Dans quelle mesure les activités que vous avez mise en œuvre dans le cadre de ce projet, a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets (positifs ou négatifs) inattendus ?

19. Avez-vous des commentaires des recommandations à formuler ? si oui, lesquels ?

Grille de discussions en groupe avec les médiateurs/trices communautaires			
Identification des participants			
Date	Lieu		
Nbre de femmes	Nbre d'hommes		Nbre de jeunes
Pertinence			
1. Pouvez-vous citer les activités du projet PREVEL auxquelles vous avez participé en tant que médiateur/trice communautaire ?			
2. Comment appréciez-vous la collaboration avec les principaux partenaires du projet (Agences des Nations Unies, services étatiques) ?			
3. Dans quelle mesure le ciblage géographique et les stratégies du Projet est-il pertinent ?			
Cohérence			
4. Diriez-vous que les activités auxquelles vous avez participé sont-ils pertinents pour prévenir et gérer les violences électorales au niveau local ? pourquoi ?			
5. Y a-t-il des pratiques professionnelles au niveau locales en matière d'organisation des élections qui ont facilité ou contrarié les activités au niveau local ? lesquelles et pourquoi ?			
Efficacité			
6. D'après vous, quels sont les principaux résultats atteints par les médiateurs/trices communautaires ? Pourquoi ?			
7. Dans quels domaines avez-vous eu moins de succès ? Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ? Comment pouvaient-ils être surmontés ?			
8. S'il y a eu des difficultés, quelles solutions avez-vous trouvées ? Qu'est-ce que ces solutions ont apporté ?			
Efficience			
9. Y a-t-il eu des contraintes financières ? lesquelles ? comment les avez-vous surmontées ?			
Durabilité			
10. Dans quelle mesure les enseignements tirés pouvez-vous les appliquer à l'avenir pour les interventions similaires ?			
Droits humains			
11. Dans quelle mesure les activités communautaires ont-elles intégré les approches sensibles aux droits humains et situations de conflit en impliquant les pauvres, les personnes handicapées, les femmes, les jeunes, les hommes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ?			
Genre			
12. Pouvez-vous citer des exemples qui montrent que les médiateurs/trices communautaires ont contribué à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes ? Si oui, lesquels ?			
13. Pouvez-vous citer des exemples qui montrent que le projet a contribué à la participation des femmes dans la prise de décision au sein de la famille et de la communauté sur les questions relatives aux droits de l'enfant et des femmes surtout le droit à la protection ?			
14. Dans quelle mesure les activités que vous avez mises en œuvre dans le cadre de ce projet, a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets (positifs ou négatifs) inattendus ?			
15. Avez-vous des commentaires ou des recommandations à formuler ? si oui, lesquels ?			



4



TERMES DE REFERENCE

**Evaluation finale du Projet d'Appui à la
Prévention de la Violence Electorale
(PREVEL) dans les provinces du Haut-
Katanga, du Lualaba et du Kasai central en
République Démocratique du Congo.**

1. CONTEXTE

a) Informations générales sur le projet concerné par l'évaluation

De nombreux risques de conflits pesaient sur l'environnement politique et le contexte général de préparation des élections de 2023 en République Démocratique du Congo. Il était dès lors nécessaire de mettre en place une initiative tendant à contribuer à l'organisation d'élections apaisées et ce, particulièrement dans zones en proie ou fraîchement sorties des violences communautaires. D'où le Projet d'Appui à la Prévention de la Violence Électorale (PREVEL) dans les provinces du Haut-Katanga, du Kasai Central et du Lualaba. Une offre programmatique sur financement de PBF à travers une mise en œuvre conjointe du PNUD, d'ONU Femmes et de l'UNESCO en vue de l'inclusion du Système des Nations Unies en appui aux capacités nationales de gestion des risques de conflits électoraux.

Le projet d'Appui à la Prévention de la Violence Électorale (PREVEL) s'aligne sur le domaine prioritaire 3 du Projet d'Appui au Cycle Electoral (PACE) 2022-2024 qui porte sur la résolution des conflits, la médiation électorale et le leadership responsable, dans la perspective d'assurer la prévention des tensions politiques et des différends pouvant survenir avant, pendant et après le processus électoral. Ainsi, bien que différencié dans l'exécution budgétaire, le PREVEL s'intègre bien au PACE 2022-2024. Ce dernier vise à rendre le processus électoral transparent, inclusif et apaisé en soutenant les institutions en charge de la gestion des élections, de l'arbitrage des conflits et de la sécurisation du processus électoral tout en renforçant la participation inclusive et en réduisant les risques de violence.

En effet, le projet était mis en œuvre dans des provinces ayant récemment fait l'expérience de conflits et/ou en proie à des éléments déclencheurs potentiels de violence, tels que les antagonismes communautaires entretenus par des acteurs politiques, ayant entraîné le déferlement des discours de haine, tribale ou politique, la montée de la désinformation, la persistance des violences à l'égard des femmes, la manipulation à outrance des jeunes par les hommes politiques et la marginalisation de certains groupes vulnérables ainsi que l'instrumentalisation des médias.

Il s'agit d'impliquer les parties prenantes cibles (administration électorale, forces de sécurité, confessions religieuses, organisations de la société civile dont certains groupes de femmes et de jeunes, médias, etc.) dans un effort commun de prévention des conflits et de consolidation de la paix afin de contribuer à instaurer la confiance et assurer un climat paisible tout au long du processus électoral.

Le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet est le 2.3 « Prévention/gestion des conflits ». Les résultats du SDCF / UNDAF auxquels le projet contribue sont :

Axe 1 UNSDCF 2020-2024 – « Consolidation de la paix, respect des droits humains, protection des civils, cohésion sociale et démocratie » - et en particulier l'Effet 1.1 : « La prévalence de la violence et des conflits armés est réduite et la sécurité des personnes et des biens est améliorée en particulier les personnes vulnérables, les femmes et les jeunes »/Produit 1 3.2 : « Des élections libres, transparentes et démocratiques sont organisées conformément au cadre législatif, à tous les niveaux, et dans un environnement sécurisé ».

Le PREVEL s'inscrit dans les initiatives visant l'atteinte des Objectifs de Développement Durables 5 et 16 « Égalité entre les sexes ; Paix, justice et institutions efficaces ». L'objectif global de ce projet est de contribuer à l'organisation d'élections apaisées à travers le renforcement de l'engagement et des capacités des parties prenantes cibles en lien avec la prévention des violences électorales avant, pendant et après le scrutin dans les provinces du Haut-Katanga, du Kasai Central et du Lualaba. Le PREVEL se met en œuvre du 1^{er} mai 2023 au 31 novembre 2024.

b)

Le PREVEL a ciblé les bénéficiaires suivants :

- Agences des Nations-Unies (bénéficiaires directs des fonds PBF) : (i) PNUD (agence chef de file), (ii) ONUFEMMES, (iii) UNESCO.
- Institutions nationales : Ministère de l'Intérieur, CENI, CSAC, Division provinciale du genre
- OSC : JPC/CENCO, FMMDI, les médias, les électeurs principalement les femmes et les jeunes

c) Réalisations visées et/ou concrétisées, les produits, les principaux accomplissements, les résultats et la théorie du changement

Le PREVEL compte à son actif des performances pertinentes dont la mise en place des mécanismes de concertation, de dialogue, de plaidoyer et de résolution des conflits aux niveaux provincial et local en vue de réduire les tensions et prévenir les conflits électoraux avant, pendant et après les élections.

L'atteinte de ces réalisations ciblées dans les zones prioritaires d'intervention a été envisagée à travers la définition des résultats et produits dont les énoncés sont libellés comme suit :

Résultat 1 : Les parties prenantes au processus électoral dans les 3 provinces cibles utilisent efficacement et de manière inclusive les mécanismes de concertation, de dialogue, de plaidoyer et de résolution des conflits au niveau provincial et local pour réduire les tensions et prévenir les conflits électoraux avant, pendant et immédiatement après les élections.

Produit 1.1 : Les capacités des parties prenantes sont renforcées et les espaces de dialogue et de partage d'expériences existants sont redynamisés pour la prévention et la gestion de conflits

- La formation des parties prenantes cibles (au moins 250) sur les techniques de monitoring, de prévention et de gestion des conflits, y compris sensibles au genre a été réalisée;
- L'identification et sélection de xx a été faite;
- Les guides du/de la formateur/trice et médiateur/trice ont été élaborés;
- La formation de xx médiateurs/trices électoraux/ales a été réalisée;
- XX médiateurs/trices électoraux/ales ont été déployés dans les sites des élections;
- La collecte et remontée de l'information à travers yy Comités provinciaux de coordination de la réponse au niveau des SEP ont été belle et bien réalisées.

Produit 1.2 : L'application iVerify est mise en place et opérationnelle pour lutter contre les discours de haine et la désinformation

- L'Etat des lieux des initiatives existantes a été réalisé ;
- La formation de xx utilisateurs/trices a été réalisé en faveur de XX bénéficiaires ;
- Les déploiement et pilotage du mécanisme ont été réalisés ;
- Le soutien à la phase opérationnelle, y compris pour assurer la durabilité du système à long terme a été bien réalisé.

Produit 1.3 : Les plateformes de dialogue, de plaidoyer et de concertation entre les diverses parties prenantes sont opérationnelles

- L'organisation de 4 Forums provinciaux et interprovinciaux de paix et de cohabitation pacifique de xx Leaders d'opinion (Chefs coutumiers, confessions religieuses, responsables des médias, les responsables des regroupements des femmes et de xx jeunes au sein des partis et regroupements politiques et mouvements associatifs les plus en vue) pour la paix et la prévention des violences et conflits communautaires liés aux élections;
- L'organisation de xx tables rondes et yy sessions de formation sur « connaître les règles du jeu et les respecter dans les trois provinces ciblées ».

Produit 1.4 : Dissémination et vulgarisation de la loi électorale et du code de conduite sur le processus électoral

- Vulgarisation de xx copies de la loi électorale et du code de conduite des partis et groupements politiques auprès de la société civile, des chefs coutumiers, des médias, des leaders communautaires

Résultat 2 : Les organisations de la société civile, y compris les organisations des femmes, des jeunes et les médias, sont renforcées et capables de jouer leur rôle dans la promotion d'un environnement pacifique avant, pendant et après les élections.

Produit 2.1 : Trois cellules de veille électorale provinciales issues des organisations de la société civile, en

particulier les organisations féminines et de jeunes, sont opérationnelles

- La formations de xx organisations de la société civile, y compris yy organisations féminines et de jeunes, aux techniques de médiation des conflits électoraux et sur les outils de collecte sur la prévention des violences électorales

- Appui au fonctionnement de la salle de veille électorale dans chaque province cible en ...;

Produit 2.2 : Les médias cibles en ligne et hors ligne sont dotés de dispositifs et engagés dans les processus de repérage, de traçabilité et de prévention des violences électorales, des discours de haine, et de la désinformation durant le processus électoral

- Le système multipartite de débats et de partage d'information sur la régulation, la co-régulation et l'autorégulation des plateformes numériques et médiatiques par le biais d'un processus consultatif inclusif entre les parties prenantes au processus électoral dans chacune des trois provinces de mise en œuvre du projet est mise en place;

- xx ateliers de renforcement des capacités en faveur de yy bénéficiaires sur les principes et les mesures régulation, de co-régulation et d'autorégulation des médias en période des élections.

- Ateliers sur l'éthique de l'internet et des médias en période des élections ont été organisés ;

- xx ateliers consultatifs en faveur de yy bénéficiaires sur la production et l'adoption d'un protocole d'entente contre le discours de haine et la désinformation dans les médias et plateformes numériques ont été organisés.

Produit 2.3 : Les initiatives de dialogue, de plaidoyer et de concertation proposées par les organisations de femmes et de jeunes sont opérationnelles

- La formation des groupes de xx jeunes par province sur la Campagne He for She pour des élections inclusives a été réalisée;

- L'accompagnement de 2 initiatives par province proposées par les organisations des jeunes a été assuré.

-la théorie du changement

2. But, objectifs et portée de l'évaluation

2.1. But et objectifs

L'évaluation finale du projet PREVEL est initiée dans le but de répondre aux exigences de redevabilité, de transparence et d'apprentissage.

• Concernant la redevabilité et la transparence, cette évaluation rendra compte de la contribution des résultats atteints aux documents stratégiques auxquels est aligné le PREVEL, à savoir les Document de Programme Pays, PBF, Gouvernement de la RDC ;

• Quant à l'apprentissage organisationnel, cette évaluation permettra de disposer des informations et analyses sur les facteurs de succès et d'échecs, des constatations, des leçons apprises et des recommandations afin d'être prises en compte dans les prochains projets et d'améliorer ainsi les solutions de développement intégrées axées sur les ODD et les priorités nationales auxquelles s'aligne le PREVEL.

L'objectif principal de cette évaluation est d'apprécier la performance globale du PREVEL et d'examiner dans quelle mesure les résultats obtenus ont-ils contribué aux changements transformationnels définis au niveau du CPD 2020 – 2024 en prenant en compte les sensibilités liées notamment à l'égalité des sexes, la participation des femmes et des jeunes au processus électoral et aux droits de l'Homme.

L'évaluation sera menée en étroite collaboration et en partenariat avec le Gouvernement, le PBF, la Société Civile et d'autres partenaires nationaux clés.

De façon spécifique, cette évaluation vise à :

(i) Apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la qualité des produits par rapport à ce qui a été prévu initialement tout en mettant en exergue leur cohérence et alignement aux priorités locales, provinciales et nationales ;

(ii) Mesurer les progrès réalisés vers l'atteinte des produits et effets escomptés ;

- (iii) Identifier et documenter les enseignements clés tirés et les bonnes pratiques sur les thématiques liées notamment au genre, au système de gouvernance, à la résilience, etc ;
- (iv) Recueillir et juger de la perception qu'ont les parties prenantes (bailleurs, personnel du projet, bénéficiaires, les membres de la communauté, les partenaires de mise en œuvre, les autorités locales, ...) sur les réalisations du projet ;
- (v) Evaluer la contribution du projet à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes (gender equality) et à renforcer la participation des femmes et des jeunes dans le processus démocratique ;
- (vi) Evaluer la manière dont les rapports sociaux entre les hommes et les femmes sont affectés à la suite des interventions et cerner les perspectives de ses transformations à long terme.

2.2. Portée de l'évaluation

L'évaluation finale du PREVEL couvrira l'ensemble des résultats et produits du PREVEL et analysera la manière dont la thématique mise en œuvre a concouru aux résultats souhaités suivant les critères d'évaluation de l'OCDE/CAD.

Cette évaluation couvrira trois provinces de mise en œuvre, à savoir : Kasai Central, Haut-Katanga et Lualaba. Elle portera sur la période allant de la signature du document de projet PREVEL (04/05/2022) au 31/12/2024.

3. Critères d'évaluation et questions clés

Dans le cadre de cette évaluation, cinq (5) critères d'évaluation définis par le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), à savoir : la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience et la viabilité/durabilité guideront la formulation des questions clés suivantes ; auxquelles sera notamment mis un accent sur la sensibilité aux droits humains et au genre.

Ci-dessous, la liste non exhaustive des questions clés par critère d'évaluation :

Tableau 1 : Liste non exhaustive des questions clés par critère d'évaluation à affiner le cas échéant

Critères d'évaluation	Questions clés
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> - Dans quelle mesure le projet PREVEL est-il aligné sur les priorités nationales de développement, le CPD du PNUD et les ODD ? - Dans quelle mesure le processus de conception du projet PREVEL est-il pris en compte les approches sensibles au genre, respect des droits humains et situations de conflit ? - Dans quelle mesure le projet PREVEL contribue-t-il à la théorie de changement du CPD ? - Dans quelle mesure des enseignements tirés d'autres projets & programmes antérieurs ont-ils été capitalisés dans la conception du projet PREVEL ? - Dans quelle mesure les modalités d'exécution choisies par les PNUD, ONUFEMMES et UNESCO sont-elles adaptées au contexte de la RDC ? - Dans quelle mesure le choix des partenaires institutionnels et techniques de mise en œuvre sur terrain a-t-il été rationnel et pertinent ? - Dans quelle mesure l'engagement des PNUD, ONUFEMMES et UNESCO reflète-t-il les considérations stratégiques, notamment concernant le rôle et les atouts comparatifs dans un contexte de développement donné ?
Cohérence	<ul style="list-style-type: none"> - Dans quelle mesure les interventions du projet PREVEL s'accordent-elles avec les autres interventions menées en RDC dans les domaines des

	<p>élections ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans quelle mesure les interventions sont-elles coordonnées, se complètent et apportent une valeur ajoutée tout en évitant de chevauchement d'activités sur le terrain ? - Dans quelle mesure les modalités d'exécution choisie par les PNUD, ONUFEMMES et UNESCO sont-elles adaptées au contexte de la RDC ? - Dans quelle mesure les politiques et stratégies nationales appuient ou affaiblissent les interventions du projet PREVEL sur le terrain ?
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> - Dans quelle mesure le projet PREVEL a-t-il contribué à l'atteinte des produits du CPD 2020-2024, du PNSD et des ODD ? Comment les résultats obtenus au niveau Produits ont-ils contribué aux progrès observés au niveau des effets ? - Dans quelle mesure les résultats du projet PREVEL ont-ils contribué à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et au respect des droits humains ? - Dans quelle mesure les résultats obtenus des produits ont-ils favorisé l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et le respect des droits humains ? - Dans quelle mesure la gestion et la mise en œuvre du projet PREVEL sont-elles participatives et cette participation des hommes, des femmes et des groupes vulnérables a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs visés ? - Quels facteurs ont contribué à l'obtention des produits et à la concrétisation des Effets du projet PREVEL, et quels facteurs n'y ont pas contribué ? - Dans quelle mesure les PNUD, ONUFEMMES et UNESCO ont-t-ils été capables d'établir et de pérenniser les partenariats efficaces avec d'autres acteurs du développement, notamment les organisations bilatérales et multilatérales, les organisations de la société civile et le secteur privé afin de maximiser les résultats ? - Dans quels domaines le projet PREVEL a-t-il accompli le plus des réalisations ? Quels ont été les facteurs favorables et pourquoi ? Comment le projet PREVEL peut-il être développé et/ou passer à l'échelle ? - Dans quels domaines le projet PREVEL a-t-il accompli le moins des réalisations ? Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ? Comment peuvent-ils être surmontés ? - Quelles autres stratégies auraient été plus efficaces pour atteindre l'objectif du projet PREVEL ? - Les objectifs et les produits du projet PREVEL sont-ils clairs, pratiques et réalistes compte tenu de son cadre de résultats ? - Quels sont les domaines de programmation dont la poursuite et /ou le passage à l'échelle sont les plus pertinentes et stratégiques pour les PNUD, ONUFEMMES et UNESCO ?

Critères d'évaluation	Questions clés
Effici ence :	<ul style="list-style-type: none"> - Dans quelle mesure la stratégie adoptée par les PNUD, ONUFEMMES et UNESCO pour la mise en œuvre du projet PREVEL a-t-elle été efficace ? - Dans quelle mesure l'utilisation des ressources financières et humaines a-t-elle été efficace ? Les ressources (fonds, personnel masculin et féminin, temps, connaissances spécialisées, etc.) ont-elles été affectées de manière stratégique pour concrétiser les réalisations ? - Dans quelle mesure les fonds ont-ils été mis à disposition et les activités ont-elles été menées à bien et dans le respect des délais ? - Dans quelle mesure les modalités de partenariat ont-elles été propices à la réalisation des produits du projet PREVEL ? - Dans quelle mesure les PNUD, ONUFEMMES et UNESCO se sont-ils engagés ou coordonnés avec différents bénéficiaires (hommes et femmes), partenaires de mise en œuvre, autres agences des Nations Unies et homologues nationaux pour atteindre les résultats ? - Dans quelle mesure le système de suivi a-t-il fourni au management un flux de données, ventilées par sexe, qui lui a permis d'apprendre et d'ajuster la mise en œuvre en conséquence ?
Durabilité / viabilité	<ul style="list-style-type: none"> - Existe-t-il des risques financiers susceptibles de compromettre la durabilité/viabilité des résultats des PNUD, ONUFEMMES et UNESCO d'appui au CPD ? - Dans quelle mesure les ressources financières seront-elles disponibles pour préserver les effets positifs engendrés par les PNUD, ONUFEMMES et UNESCO ? - Existe-t-il des risques sociaux ou politiques susceptibles de compromettre la durabilité/viabilité des produits réalisés dans le cadre des PNUD, ONUFEMMES et UNESCO en appui au CPD ? - Dans quelle mesure les politiques nationales et les mécanismes de coordination nationale et provinciales mis en place vont-ils permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus par les PNUD, ONUFEMMES et UNESCO en matière de démocratisation pour le développement durable ? - Dans quelle mesure les partenaires nationaux disposent-ils des capacités institutionnelles (notamment de stratégies de durabilité) garantissant la viabilité/durabilité des résultats obtenus au niveau des réalisations ? - Dans quelle mesure les partenaires se sont-ils engagés à poursuivre leur soutien (ressources financières, personnel féminin et masculin, etc.) ? - Existe-t-il des partenariats avec d'autres institutions nationales, des ONG, des agences des Nations Unies, le secteur privé et les partenaires au développement pour pérenniser les résultats obtenus ? - Dans quelle mesure les enseignements tirés sont-ils documentés par l'équipe du projet PREVEL et diffusés auprès des parties prenantes susceptibles de bénéficier des connaissances acquises grâce aux interventions du projet PREVEL ? - Dans quelle mesure les interventions du projet PREVEL prévoient-elles des stratégies de passage à l'échelle ?

Thèmes transversaux	<p>Droits humains :</p> <p>- Dans quelle mesure les pauvres, les personnes handicapées, les femmes, les jeunes, les hommes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié de la mise en œuvre des programmes d'appui au CPD ?</p> <p>Égalité des sexes :</p> <p>- Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet PREVEL ?</p> <p>- Les marqueurs genre affectés au projet PREVEL reflètent-ils la réalité ?</p> <p>- Dans quelle mesure le projet PREVEL a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets (positifs ou négatifs) inattendus ?</p> <p>- Est-ce que les équipes de gestion du projet PREVEL ont-elles la capacité d'assurer la transversalité de l'égalité des sexes ?</p>
----------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

○

4. Méthodologie de l'évaluation

L'évaluation utilisera une approche équilibrée combinant la responsabilisation, la redevabilité et les considérations relatives à l'apprentissage.

Pour ce faire, l'évaluation devra s'appuyer sur les méthodes mixtes (qualitatives et quantitatives) et les outils permettant d'établir la triangulation des résultats du terrain sur une base factuelle solide et crédible. Les évaluateurs devront suivre une approche participative et consultative qui garantit un engagement étroit avec les responsables de l'évaluation dans les bureaux des PNUD, ONUFEMMES, UNESCO, les partenaires de mise en œuvre, les parties responsables et les bénéficiaires directs (hommes et femmes).

Les outils et approches méthodologiques suivants sont suggérées aux consultants :

- **La revue documentaire :** exploitation des différents rapports et documents pertinents : le CPD RDC 2020-2024, l'accord de financement avec PBF, le PNSD, les rapports annuels de PREVEL, les Plans de Travail Annuels, ...
- **Les Interviews semi-structurées :** entrevues en face à face avec les principales parties prenantes notamment la partie nationale, le bailleur de fonds, les gestionnaires du programme et les partenaires clés de mise en œuvre du projet et les représentants des principales organisations de la société civile ;
- **Les focus group avec les informateurs clés :** interviews avec des bénéficiaires directs et indirects (hommes et femmes) pour appréhender les changements observés dans les communautés ciblées de cinq provinces ;
- **Les visites de terrain :** échanges avec les bénéficiaires et autres parties prenantes dans les zones d'interventions des programmes afin de valider les principaux résultats et interventions tangibles notés notamment lors de la revue documentaire ; etc.
- **L'examen et l'analyse des données :** provenant de la collecte, de suivi ou d'autres sources et méthodes. Cela permet de garantir une fiabilité et une qualité maximales des données et en promouvoir l'utilisation. L'équipe d'évaluation doit veiller à la triangulation des différentes sources des données afin de contrôler la qualité des informations et leurs validités ;
- **Egalité des sexes et droits humains :** tous les produits de l'évaluation doivent prendre en compte les problématiques liées aux inégalités entre les sexes et aux droits humains. L'équipe d'évaluation devra adresser clairement les questions évaluatives pour capter les éléments d'analyses. Cette méthodologie étant indicative, les évaluateurs ont la latitude de proposer d'autres approches et méthodes qu'ils jugeraient susceptibles de mieux répondre à l'objet et aux questions de cette évaluation.

Par ailleurs, les outils et approches méthodologiques retenus y compris le chronogramme des visites et entretiens devront être clairement détaillés et présentés dans le rapport de démarrage puis faire l'objet de discussions poussées et d'un accord entre les Commanditaires / Responsables de l'évaluation et l'équipe d'évaluation. Les évaluateurs ne pourront cependant, en aucun cas, engager les PNUD, ONUFEMMES,

UNESCO ou le Gouvernement lors de ses entretiens.

5. Principaux produits attendus de l'équipe d'évaluation

Les produits spécifiques / livrables attendus de l'équipe d'évaluation sont :

Documents à produire	Description
Un rapport de démarrage (10 à 15 pages)	<p>L'équipe chargée de l'évaluation finale du projet PREVEL soumet le rapport de démarrage, lequel doit être établi (i) sur la base des discussions préliminaires tenues avec les PNUD, ONUFEMMES, UNESCO après l'examen des documents et données, (ii) avant le commencement de l'évaluation (c'est-à-dire avant tout entretien formel d'évaluation, toute distribution de questionnaires et toute visite sur site), et (iii) avant la visite dans le pays dans le cas de l'évaluateur international.</p> <p>Ce document permettra donc de décrire l'approche de l'équipe ainsi que la méthodologie spécifique de l'évaluation. Il comprendra également la matrice d'évaluation qui sera utilisée pour collecter des données ainsi qu'une proposition du calendrier de la mission.</p> <p>Les outils de collecte de données : Des guides pour les interviews et focus groups ainsi qu'une matrice de conception d'évaluation seront inclus comme annexe de ce document. Ce produit constituera la première base sur laquelle l'équipe d'évaluation et les responsables de l'évaluation s'accorderont. Le rapport de démarrage sera soumis au PNUD avec copie à ONUFEMMES et UNESCO deux jours suivants la signature du contrat et se conformera au canevas du rapport repris dans l'annexe 1 des présents termes de référence.</p>
Projet de Rapport d'évaluation	<p>Rapport complet (rédigé à l'aide des directives sur le contenu figurant à l'annexe) avec les annexes. Le rapport sera soumis pour commentaires.</p> <p>Le rapport sera soumis sept (07) jours après la réunion d'information / débriefing des premières constatations, en français et structuré selon le format du rapport final fourni en annexe. Il ne devra pas compter plus de 30 pages (à l'exception du résumé exécutif et des annexes). Les parties prenantes auront un maximum de six (6) jours pour réagir au rapport provisoire et transmettre leurs commentaires consolidés aux évaluateurs.</p>
Rapport final d'évaluation	<p>Rapport révisé avec les renvois détaillant comment il a été donné suite (ou non) aux commentaires reçus dans le rapport final.</p> <p>Le rapport sera de 40 à 60 pages maximum incluant le résumé analytique d'au maximum quatre pages.</p> <p>Le rapport final sera envoyé aux membres du groupe de référence de l'évaluation. Il sera structuré selon les indications données en annexe et validé par l'Equipe d'assurance qualité et les Responsables de l'évaluation.</p>

Le rapport d'évaluation devra refléter le jugement indépendant des évaluateurs.

6. Composition de l'équipe d'évaluation et compétences requises

Cette évaluation finale sera conduite par un [consultant international indépendant](#) responsable de la livraison des produits de l'évaluation dans les délais, le respect du format et la qualité requise. Il devra par conséquent justifier des solides expériences internationales en évaluation des projets.

Les responsabilités du consultant international à recruter se présentent comme suit :

- Diriger et gérer la mission d'évaluation,
- Préparer le rapport initial, comprenant le plan détaillé sur la portée, la méthodologie et l'approche de l'évaluation,
- Assurer une division efficace et efficiente des tâches entre les membres de la mission,
- Conduire l'évaluation conformément aux objectifs proposés et sa portée,
- Préparer et communiquer le projet de rapport (Rapport provisoire),

- Finaliser le rapport (en français) et le soumettre au Groupe de référence et aux PNUD, ONUFEMMES, UNESCO

7. **Ethique d'évaluation :**

La présente évaluation sera conduite dans le respect des principes énoncés dans le Guide éthique d'évaluation (Ethical Guidelines for Evaluation) du GNUM⁵ et le code de conduite d'UNEG pour l'évaluation dans le système de Nations Unies⁶.

Les consultants doivent protéger les droits des personnes fournissant des informations, des personnes interrogées et des parties prenantes, de même que la confidentialité des informations fournies, grâce à des mesures garantissant le respect des dispositions légales et autres régissant le recueil et la publication de données.

Les consultants doivent également assurer la sécurité des informations recueillies avant et après l'évaluation, et prévoir des protocoles permettant de garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est requis. Les informations, connaissances et données réunies au cours du processus d'évaluation doivent par ailleurs être uniquement utilisées aux fins de l'évaluation. Tout autre usage est exclu à défaut de l'autorisation expresse des PNUD, ONUFEMMES, UNESCO et de ses partenaires ».

8. **Dispositions de mise en œuvre de l'évaluation**

Les rôles et responsabilités clés dans le processus d'évaluation finale du projet PREVEL sont répartis comme suit :

A. Commanditaires de l'évaluation : Les Représentants Résidents des PNUD, ONUFEMMES, UNESCO dont le rôle consiste à : (i) allouer les fonds et les ressources humaines nécessaires pour l'évaluation, (ii) veiller à la mise en œuvre de l'évaluation dans le délai requis et préserver l'indépendance de l'exercice d'évaluation, (iii) veiller à la prise en compte de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des autres thématiques transversales dans toutes les étapes du processus d'évaluation ; (iv) veiller à la préparation de réponses de la direction à l'évaluation, avec définition des actions clés à mettre en œuvre et des délais pour ce faire, (v) assurer la qualité et de l'approbation du cahier des charges, du rapport d'évaluation finale et des réponses de la direction avant leur enregistrement final dans l'ERC.

B. Responsable de l'évaluation : Le spécialiste en S&E du Bureau Pays assisté par le spécialiste en S&E du Pilier 1. Il (i) dirige le processus d'évaluation et participe à toutes ses étapes (analyse d'évaluabilité, préparation, mise en œuvre, gestion et exploitation) ; (ii) dirige l'élaboration du cahier des charges conformément au modèle du PNUD et veille à la prise en compte de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des autres thématiques transversales ; (iii) participe à la sélection des évaluateurs externes ; (iv) préserve l'indépendance de l'évaluation ; (v) organise la réunion de démarrage, examine, valide et diffuse le rapport de démarrage, (vi) examine, commente et diffuse l'ébauche du rapport d'évaluation, (vii) recueille et consolide les commentaires relatifs à l'ébauche du rapport d'évaluation dans un document unique (la piste d'audit) et le communique à l'équipe d'évaluation pour finalisation du rapport d'évaluation ; (viii) examine le rapport d'évaluation finale pour en vérifier la conformité au modèle de rapport du PNUD et la qualité, et demande l'approbation finale du commanditaire de l'évaluation ; (ix) contribue à l'élaboration des réponses de la direction et des actions clés pour chaque recommandation ; (x) veille à ce que le cahier des charges, le rapport d'évaluation final, les réponses de la direction, les enseignements tirés et toute autre information pertinente soient publiés dans l'ERC dans les délais prescrits

C. Groupe de référence de l'évaluation : Ce groupe est composé des principales parties prenantes au projet PREVEL, partenaires gouvernementaux et/ou donateurs, y compris les représentants du comité de pilotage du projet.

Il : (i) remplit un rôle consultatif tout au long du processus d'évaluation, en contribuant à l'élaboration et l'examen du cahier des charges, du rapport de démarrage et de l'ébauche de rapport d'évaluation ; (ii) veille à la prise en compte de l'égalité des sexes, de l'autonomisation

⁵ <http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines>

⁶ <http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct>, <http://www.uneval.org/document/detail/610>.

des femmes et des autres thématiques transversales dans toutes les étapes du processus d'évaluation ; (iii) veille à ce que les normes et règles d'évaluation définies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) soient respectées, notamment la préservation de la transparence et de l'indépendance ; (iv) fournit des conseils concernant la pertinence de l'évaluation, des questions posées et de la méthodologie, ainsi que la crédibilité des conclusions compte tenu des faits établis et la formulation des recommandations axée sur l'action, (v) appuie l'élaboration des réponses de la direction et des actions clés en y contribuant

D. Équipe des évaluateurs indépendants : Les deux consultant (e) s : (un/une consultant-e international-e et un/une consultant(e) national-e : ils (i) remplissent leurs obligations contractuelles en vertu du cahier des charges ; (ii) élaborent le rapport de démarrage de l'évaluation, en incluant un tableau d'évaluation et une méthodologie de prise en compte des inégalités entre les sexes, conformément au cahier des charges, aux normes et règles d'évaluation du GNUE et à son guide éthique ; (iii) procèdent au recueil des données et aux visites de terrain conformément au cahier des charges et au rapport de démarrage ; (iv) préparent les ébauches des rapports selon les modèles du PNUD et informent le responsable de l'évaluation, les responsables du programme/projet et les parties prenantes de l'avancement et des principales constatations et recommandations ; (v) prennent en compte l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et les autres thématiques transversales, et veillent à ce que chaque question de l'évaluation reçoive réponse, et à ce que des données pertinentes ventilées par sexe soient présentées, analysées et interprétées ; (vi) finalisent le rapport d'évaluation en tenant compte des commentaires et des observations consignés dans la piste d'audit ; (vii) consignent leurs propres commentaires dans la piste d'audit.

9. Calendrier du processus d'évaluation

La durée d'exécution de cette évaluation est de 30 jours ouvrables en tenant compte des dispositions logistiques (programme des vols, etc). Le calendrier indicatif d'exécution se présente comme suit :

Tâches	Nbre de jours	Date de Finalisation	Site	Responsable
Étape 1 – Examen des documents et rapport de démarrage				
Transmission des documents pertinents aux consultants	-	À la signature du contrat	Par email	M&E Spécialiste du pilier 1
Réunion d'information entre les consultants, les PNUD, ONUFEMMES, UNESCO et les parties prenantes	01 jour	01 jour après la signature du contrat	Virtuelle /MS Teams	Coordonnateur UPAQ en collaboration avec l'équipe des programmes structurants
Examen des documents et données, conception de l'évaluation, définition de la méthodologie et actualisation du plan de travail, y compris la liste des parties prenantes à interroger	3 jours		A domicile	Equipe d'évaluation
Soumission du rapport de démarrage (15 pages maximum)	1 jour	Sixième jour après signature du contrat		Equipe d'évaluation / Chef de mission
Commentaires et validation du rapport de démarrage	-	3 jours après la réception du rapport	PNUD	Responsable de l'évaluation
Étape 2 – Mission de recueil des données sur terrain (Kananga, Lubumbashi, Kolwezi)				
Réunions de consultation et visites sur le terrain, entretiens approfondis et groupes de discussion	15 jours	-	Kananga, Lubumbashi, Kolwezi)	Equipe d'évaluation
Réunion d'information (restitution) avec le PNUD et les principales parties prenantes	1 jour	-	A Kinshasa et dans les provinces cibles	Equipe d'évaluation
Étape 3 – Rédaction du rapport d'évaluation				

Préparation de l'ébauche du rapport d'évaluation (30 pages) maximum sans les annexes) et du résumé introductif (4 à 5 pages)	4 jours	-	A domicile	Equipe d'évaluation
Soumission de l'ébauche du rapport d'évaluation	-	-	A domicile	Équipe d'évaluation
Commentaires consolidés de PNUD, ONUFEMMES, UNESCO et des parties prenantes sur l'ébauche de rapport	2 jours	-	PNUD	M&E Spécialiste du Bureau Pays/RDC/ groupe de référence
Réunion d'information avec les PNUD, ONUFEMMES, UNESCO	1 jour	-	À distance & PNUD	PNUD, groupe de référence de l'évaluation,
Finalisation du rapport d'évaluation en intégrant les ajouts et commentaires transmis par le PNUD	2 jours	-	A domicile	Equipe d'évaluation
Soumission du rapport final d'évaluation aux représentants résidents de PNUD, ONUFEMMES, UNESCO (30 pages maximum hors annexes et résumé introductif)	-		A domicile	Equipe d'évaluation
Nombre de jours	30 jours			

10. Processus de soumission des offres et critères de sélection

Les détails sur les processus de soumission de l'offre ainsi que les critères de sélection sont largement exposés et clarifiés dans les termes de référence spécifiques pour le recrutement des consultants évaluateurs qui seront transmis au procurement pour publication.

11. Annexes au cahier des charge

Annexe 1 : Documents à consulter

- Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2019-2023 de la RDC ;
- UNSDCF 2020-2024 de la RDC ;
- Document de Programme Pays (CPD) du PNUD RDC sur la période 2020-2024 ;
- Lexique des indicateurs du CPD 2020-2024 de la RDC ;
- Rapport de la revue à mi-parcours 2022 du CPD ;
- Rapport de la revue annuelle des performances de l'UNSDCF 2020-2024 ;
- Rapports annuels (2021 et 2022) orientés vers les résultats du CPD ;
- Rapports annuels 2020 et 2021 de mise en œuvre du projet PREVEL ;
- Stratégie Genre du Bureau Pays du PNUD RDC ;
- Rapports des missions de suivi Du projet PREVEL ;

Annexe 2 : Canevas de rapport de démarrage

1. **Contexte et description générale du programme** à évaluer (c'est-à-dire la Compréhension qu'en ont les évaluateurs) ;
2. **Finalité, objectifs et champ de l'évaluation.** Exposé clair des objectifs de l'évaluation et des principaux aspects ou éléments de l'initiative à examiner ;
3. **Critères et questions d'évaluation.** Critères qu'utilisera l'évaluation pour analyser la performance et la justification des choix opérés. Les parties prenantes à rencontrer et les questions à poser lors des entretiens doivent être listées et arrêtées, de même que le calendrier indicatif des visites sur le terrain ;
4. **Analyse d'évaluabilité,** fondée sur les éléments factuels (produits, indicateurs, données de référence et données du programme) et conceptuels (définition de la problématique visée par le programme, de sa théorie du changement et de son cadre de résultats), et leurs implications pour la méthodologie proposée ;
5. **Thématiques transversales.** Modalités de prise en compte et d'analyse des thématiques transversales tout au long de l'évaluation. La description doit préciser comment les méthodes de recueil et d'analyse des données vont intégrer les inégalités entre les sexes, garantir la ventilation des données par sexe et selon d'autres critères pertinents, et exploiter des sources de données et processus diversifiés afin d'assurer l'inclusion des différentes parties prenantes, y compris les plus

vulnérables lorsque cela est approprié ;

6. Approche et méthodologie d'évaluation. Modèles conceptuels adoptés, sources des données, méthodes de recueil et d'analyse des données, ainsi qu'un argumentaire justifiant ces choix (comment vont-ils éclairer l'évaluation) et leurs limites ; outils, instruments et protocoles de recueil des données, et discussion de leur fiabilité et de leur validité pour l'évaluation et le plan d'échantillonnage ;

7. Tableau d'évaluation. Liste les principales questions posées par l'évaluation et explique comment les méthodes sélectionnées vont y répondre ;

8. Calendrier révisé des principales étapes, des produits et des responsabilités, y compris les différentes phases de l'évaluation (recueil des données, analyse et rédaction des rapports) ;

9. Détail des ressources requises pour chaque activité et produit prévu au plan de travail. Inclut l'aide spécifique requise du PNUD, par exemple, la prise des dispositions nécessaires pour la visite de bureaux de terrain ou de sites spécifiques ;

10. Structure du rapport d'évaluation (ébauche et version finale).

Annexe 3 : Canevas de rapport d'évaluation

1. Les pages préliminaires (dont la page de titre), qui doivent comporter :

- L'Intitulé du programme évalué ;
- Les dates de l'évaluation et du rapport ;
- Période évaluée ;
- Le pays de l'intervention évaluée ;
- Budget total engagé ;
- Dépenses engagées à la date de l'évaluation ;
- Partenaires de mise en œuvre ;
- Noms et coordonnées des évaluateurs, et des organisations dont ils relèvent ;
- Nom de l'organisation commanditaire de l'évaluation ; et les remerciements.

2. Sommaire, ainsi que listes des encadrés, figures, tableaux et annexes avec les numéros de page.

3. Liste des sigles et abréviations.

4. Résumé introductif (quatre pages maximum) : section indépendante de deux ou trois pages :

- Décrivant brièvement le programme évalué ;
- Expliquant la finalité et les objectifs du programme, notamment le public visé et la façon dont l'évaluation sera exploitée ;
- Décrivant les principaux aspects de l'approche et des méthodes de l'évaluation ; et
- Résumant les principales constatations, conclusions et recommandations.

5. Introduction

- Explique pourquoi l'évaluation est menée (finalité), pourquoi le programme est évalué à ce moment précis, et les raisons justifiant le choix des questions ;
- Indique le principal public visé ou les utilisateurs de l'évaluation, ce qu'ils souhaitent en apprendre et pourquoi, et l'usage qu'ils vont vraisemblablement en faire ;
- Indique le programme évalué ;
- Familiarise le lecteur avec la structure et le contenu du rapport ainsi que la manière dont les informations qu'il contient répondent à la finalité de l'évaluation et satisfont aux besoins d'information des utilisateurs prévus de l'évaluation.

6. Description de l'intervention : La description doit être suffisamment détaillée pour permettre aux utilisateurs de comprendre l'évaluation et d'en tirer des enseignements.

Elle doit :

- Décrire ce qui est évalué, qui entend en tirer parti, et la problématique ou la question à traiter ;
- Expliquer le modèle ou le cadre des résultats attendus, les stratégies de mise en œuvre et les principales hypothèses sous-tendant la stratégie/théorie du changement ;
- Faire le lien entre l'intervention et les priorités nationales, les priorités du plan-cadre de coopération (PCNUDD), les cadres de financement pluriannuels de l'organisation ou les objectifs du Plan stratégique, et les autres plans et objectifs propres au pays ou au programme ;
- Indiquer la phase de mise en œuvre de l'intervention et toute modification majeure (par exemple, plans, stratégies, cadres logiques, théorie du changement) intervenue au fil du temps, et expliquer les implications de ces changements pour l'évaluation ;

- Indiquer et décrire les principaux partenaires impliqués dans la mise en œuvre et leurs rôles respectifs ;
- Inclure des données et une analyse des groupes sociaux spécifiques affectés ; indiquer les problématiques transversales visées par l'intervention, telles que l'égalité des sexes, les droits humains, les groupes vulnérables/marginalisés et le devoir de ne laisser personne de côté ;
- Décrire le champ de l'intervention ;
- Indiquer les ressources totales, notamment les ressources humaines et les budgets ;
- Décrire le contexte et les facteurs sociaux, politiques, économiques et institutionnels, ainsi que le contexte géographique dans lequel l'intervention est menée, et expliquer les difficultés et opportunités que présentent ces facteurs pour la mise en œuvre et les réalisations visées ; et
- Signaler les faiblesses dans la conception (par exemple, dans la logique d'intervention ou la théorie du changement) et les contraintes pesant sur la mise en œuvre (par exemple, des ressources limitées).

7. Champ et objectifs de l'évaluation : le rapport doit clairement expliquer le champ, les objectifs principaux et les questions centrales de l'évaluation

- Champ de l'évaluation : le rapport doit définir les paramètres de l'évaluation, par exemple, la période examinée, les segments de la population cible considérés, la zone géographique couverte et les volets, produits ou réalisations qui ont été évalués ou non ;
- Objectifs de l'évaluation : le rapport doit expliquer les types de décisions que l'évaluation viendra éclairer, les questions à prendre en compte dans le cadre de ces décisions, et ce que l'évaluation doit accomplir pour contribuer à ces décisions ;
- Critères d'évaluation : le rapport doit définir les critères d'évaluation ou normes de performance utilisée, et justifier pourquoi tel ou tel critère a été retenu ;
- Questions d'évaluation : le rapport doit lister les principales questions auxquelles l'évaluation doit répondre et expliquer comment les réponses obtenues fourniront les informations dont les utilisateurs ont besoin.

8. Approche et méthodes de l'évaluation : le rapport d'évaluation doit expliquer en détail les approches méthodologiques, les méthodes et les analyses choisies, les raisons de ces choix et comment celles-ci permettent de produire des données répondant aux questions posées et à la finalité de l'évaluation, compte tenu du temps et des ressources financières disponibles.

Le rapport doit préciser comment l'égalité des sexes, le handicap, la vulnérabilité et l'inclusion sociale ont été pris en compte dans la méthodologie, notamment comment les méthodes de recueil et d'analyse des données ont intégré les problématiques liées aux inégalités entre les sexes, l'utilisation de données ventilées et la participation des différents groupes de parties prenantes.

La description doit aider les utilisateurs de l'évaluation à apprécier les mérites des méthodes employées par l'évaluation et la crédibilité des constatations, des conclusions et des recommandations.

La description de la méthodologie doit aborder chacun des éléments suivants : approche de l'évaluation, sources de données, bases d'échantillonnage et échantillons, instruments et procédures de recueil des données, normes de performance, participation des parties prenantes, considérations éthiques, Informations sur les évaluateurs, principales limites de la méthodologie,

9. Analyse des données

Le rapport doit décrire les procédures utilisées pour analyser les données recueillies afin de répondre aux questions de l'évaluation. Il doit détailler les différentes étapes et phases de l'analyse qui a été effectuée, notamment les étapes visant à vérifier l'exactitude des données et les résultats pour différents groupes de parties prenantes (hommes et femmes, différents groupes sociaux, etc.).

Le rapport doit également justifier l'adéquation des analyses aux questions de l'évaluation. Les éventuelles faiblesses de l'analyse des données et les lacunes ou limitations des données doivent être expliquées, notamment leur influence possible sur l'interprétation des constatations et les conclusions tirées ;

10. Les constatations

Elles doivent être présentées sous forme d'énoncés de faits fondés sur l'analyse des données. Elles doivent être structurées autour des questions de l'évaluation de manière que les utilisateurs du rapport puissent directement faire le lien entre les questions posées et les constats réalisés. Les écarts entre les résultats attendus et réels doivent être expliqués, ainsi que les facteurs affectant l'obtention des résultats attendus.

Les hypothèses ; formulées ou les risques pris dans la conception du programme qui ont ensuite affecté la mise en œuvre doivent être examinés. Les constatations doivent couvrir l'égalité des

sexes, l'autonomisation des femmes, les droits humains et les autres thématiques transversales, de même que les éventuels effets inattendus.

11. Les conclusions

Elles doivent être exhaustives et équilibrées, et dégager les forces, les faiblesses et les réalisations de l'intervention. Elles doivent être correctement étayées par les éléments factuels disponibles et logiquement découler des constatations de l'évaluation.

Elles doivent répondre aux principales questions de l'évaluation et éclairer la recherche de solutions aux problématiques importantes ou pertinentes pour les processus décisionnels des utilisateurs prévus de l'évaluation, notamment concernant l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, les droits humains et d'autres thématiques transversales

12. Recommandations ;

Le rapport doit présenter un nombre raisonnable de recommandations pratiques, exploitables et réalistes destinées aux utilisateurs prévus du rapport concernant les actions à mener ou les décisions à prendre. Les recommandations doivent s'appuyer sur les éléments factuels fournis et être en lien avec les constatations et conclusions relatives aux questions centrales de l'évaluation

13. Enseignements tirés

14. Annexes au rapport :

- Le cahier des charges de l'évaluation
- Les documents complémentaires couvrant la méthodologie, tels que le tableau d'évaluation et les instruments de recueil des données utilisés (questionnaires, guides d'entretien, protocoles d'observation, etc.)
- La liste des personnes ou groupes interrogés ou consultés et des sites visités. Cette liste peut être omise à des fins de confidentialité avec l'accord de l'équipe d'évaluation et du PNUD.
- La liste des documents examinés
- Le modèle ou cadre de résultats du projet ou programme
- Les tableaux résumant les constatations, par exemple, les tableaux montrant les progrès à l'égard des produits, des cibles et des objectifs, par rapport aux indicateurs définis
- L'engagement éthique signé par les évaluateurs